

COMPTE RENDU IN EXTENSO

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

5 ET 6 NOVEMBRE 2020

(2EME JOURNÉE)

VISIOCONFÉRENCE

(MANDATURE 2018-2021)





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
5 È 6 DI NUVEMBRE
2ème SESSION ORDINAIRE DE 2020
5 ET 6 NOVEMBRE**

JOURNÉE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020

Ouverture de la séance à 10H15, présidée par M. Jean-Guy TALAMONI 10

Appel nominal des conseillers par Madame Laura FURIOLI 10

GHJUVENTÙ È ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ET SPORTS

Raportu n° 330 : Pianu d'azione di u pattu per a ghjuventù.

Rapport n° 330 : Plan d'action du pattu per a ghjuventù.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI 10

DISCUSSION GENERALE 18

Prise(s) de parole :

M. Romain COLONNA
Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Laura Maria POLI

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI
 Mme Anne TOMASI
 Mme Christelle COMBETTE
 Mme Lauda GUIDICELLI en réponse aux interventions
 M. Gilles SIMEONI

VOTE du rapport 34

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU
 PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Rapport n° 338 : Modification de la composition du Comité d'Evaluation des
 Politiques Publiques**

Présentation du rapport par le Président de l'Assemblée de Corse 34

DISCUSSION GENERALE 36

Prise(s) de parole :

M. Gilles SIMEONI

M. Jean-Guy TALAMONI

VOTE du rapport 38

GHJUVENTÙ È ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ET SPORTS

Raportu n° 271 : Carta di l'attori ghjuventu di Corsica.

Rapport n° 271 : Charte des acteurs de jeunesse en Corse.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI
 39

VOTE du rapport 41

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 301 : Raportu intermediariu nantu à a missa in opara di u pianu di lotta contru à a pricariità è à puvartà.

Rapport n° 301 : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI 42

DISCUSSION GENERALE 45

Prise(s) de parole :

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Mme Frédérique DENSARI

Mme Muriel FAGNI

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Mme Rosa PROSPERI

M. Laura Maria POLI

Mme Chantal PEDINIELLI

M. Jean-Guy TALAMONI

M. Pierre POLI

Mme Bianca FAZI en réponse aux interventions

M. Gilles SIMEONI

VOTE du rapport 63

Suspension de séance à 12 H 45 et Reprise de la séance à 14 H 55

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

Raportu n° 303 : Bugettu supplementariu di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 303 : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse 2020 (BS).

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M Jean BIANCUCCI 64

DISCUSSION GENERALE	71
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. François ORLANDI	
M. Xavier LACOMBE	
M. Pierre POLI	
M. Louis POZZO DI BORGIO	
M. Petr'Antone TOMASI	
M. Jean BIANCUCCI en réponse aux interventions	
AMENDEMENTS	96
VOTE du rapport	102
Rapport n° 300 : Bugettu supplimentariu di u laboratoriu d'analisi Pumonte 2020.	
Rapport n° 300 : Budget Supplémentaire du Laboratoire d'analyses Pumonte 2020.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M Jean BIANCUCCI	103
DISCUSSION GENERALE	104
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Xavier LACOMBE	
VOTE du rapport	107
Rapport n° 302 : Bugettu supplimentariu di u laboratoriu d'analisi Cismonte 2020.	
Rapport n° 302 : Budget supplémentaire du laboratoire d'analyses Cismonte 2020.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M Jean BIANCUCCI	107
VOTE du rapport	109
Rapport n° 295 : Ripartizione di i Fondi dipartimentali di periquazione di a Tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu TADE 2020 – PUMONTI.	
Rapport n° 295 : Répartition des Fonds départementaux de péréquation de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement TADE 2020 – PUMONTE.	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le Président SIMEONI	110

VOTE du rapport	112
Raportu n° 296 : Ripartizione di i Fondi dipartimentali di periquazione di a Tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu TADE 2020 – CISMONTE.	
Rapport n° 296 : Répartition des Fonds départementaux de péréquation de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement TADE 2020 – CISMONTE	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le Président SIMEONI	112
VOTE du rapport	114
Raportu n° 313 : Ripartizione di u Fondu dipartimentali di periquazione di a Tassa professionale FDPTP 2020 CISMONTE	
Rapport n° 313 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle FDPTP 2020 CISMONTE	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le Président SIMEONI	114
DISCUSSION GENERALE	115
<i>Prise(s) de parole :</i> M. Xavier LACOMBE Président Gilles SIMEONI Président JG TALAMONI	
VOTE du rapport	117

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
--

Raportu n° 299 : Righjunalizzazioni di a governanza è di u finanziamentu di i poli di cumpitività in u quattru di a fasa IV.

Rapport n° 299 : Régionalisation de la gouvernance et du financement des pôles de compétitivité dans le cadre de la phase IV.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Christophe ANGELINI

118

DISCUSSION GENERALE	119
----------------------------	-----

Prise(s) de parole :

Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Anne TOMASI

M. Jean-Christophe ANGELINI en réponse aux intervenants

VOTE du rapport	126
------------------------	-----

MUZIONE / MOTIONS

Motion n°2020/E6/013 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : **instauration d'un tarif préférentiel dans l'aérien pour les personnes ayant un centre d'intérêts matériels et moraux en Corse**

Présentation de la motion par le Président Jean-Guy TALAMONI	127
---	-----

DISCUSSION GENERALE	129
----------------------------	-----

AMENDEMENTS	129
--------------------	-----

VOTE de la motion	138
--------------------------	-----

Motion n° 2020/O2/031 déposée par le groupe Femu a Corsica : **soutien aux populations arméniennes du Haut-Karabakh et reconnaissance de la République d'Artsakh.**

Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI	139
---	-----

DISCUSSION GENERALE	140
----------------------------	-----

AMENDEMENTS	140
--------------------	-----

VOTE de la motion	145
--------------------------	-----

Motion n°2020/O2/030 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et Petr'Antone TOMASI : **revalorisation salariale des personnes des services sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Hospitalière**

Présentation de la motion par M. Petr'Antone TOMASI	146
--	-----

DISCUSSION GENERALE	147
AMENDEMENTS	148
VOTE de la motion amendée	149

Motion n°2020/O2/027 déposée par le groupe Andà Per Dumane : **fracture rurale**

Présentation de la motion par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI	150
DISCUSSION GENERALE	151
AMENDEMENTS	151
VOTE de la motion amendée	153

M. Julien PAOLINI demande le report de l'examen de sa motion

Motion n° 2020/O2/028 déposée par Mme PONZEVERA (nouvelle rédaction) : **généralisation d'un dispositif relatif à la simplification de la prise en charge des déplacements médicaux, prenant en compte le maintien d'un service public de proximité et les spécificités de la Corse**

Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA	154
DISCUSSION GENERALE	155

Prise(s) de parole :

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI associer le groupe Corsica Libera

Mme Anne TOMASI associer également le groupe PNC

Mme Juliette PONZEVERA avis favorable

Mme MH PADOVANI associer également le groupe Andà per Dumane

Mme Christelle COMBETTE associer également le groupe Per l'Avvene

Mme Marie-Hélène CASANOVA SERVAS : absente

Président Jean-Guy TALAMONI

Mme Isabelle FELICIAGGI

Mme Juliette PONZEVERA avis favorable

Mme Isabelle FELICIAGGI

Mme Paola MOSCA

Mme Juliette PONZEVERA

AMENDEMENTS	156
VOTE de la motion amendée	159

MOTIONS REPORTEES

Motion n° 2020/O2/2020 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : versement d'une prime exceptionnelle COVID-19 aux ambulanciers privés du SMUR 2B

Motion n°2020/O2/023 déposée par MM. GIUDICI, BENEDETTI et PAOLINI et à laquelle s'associent l'ensemble des groupes : défense contre les incendies et modification du PPFENI 2013-2022 ([présentée en Commission du Développement Economique qui n'a pas émis d'avis](#))

Motion n°2020/O2/025 déposée par M. MONDOLONI : modification du règlement intérieur du Comité de Massif ([rapport de la Commission du Développement Economique 2020/O2/028- avis défavorable](#))

Motion n°2020/O2/026 déposée par Mme PIERI : proposition de modification législative donnant à la SAFER la possibilité de préempter les démembrements de propriétés ([Rapport de la Commission du Développement Economique 2020/O2/029- avis favorable après amendements](#))

Motion n°2020/O2/029 déposée par le groupe Per l'Avvene : maintien de l'arrêté de non introduction de végétaux en Corse

La séance est reprise à 10 h 15 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

La séance est ouverte. Je vais demander à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal des Conseillers.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint, nous allons donc poursuivre notre session.

Simplement, le Secrétariat m'a fait part d'une petite erreur hier dans le décompte des voix s'agissant d'un rapport important, qui est le **rapport N°331**, la concession de service public maritime.

Il avait été annoncé 42 voix POUR et 22 voix CONTRE ; en réalité, c'est **40 POUR, 22 CONTRE**. Nous avons un élu en moins qui a démissionné et qui n'a pas, pour l'heure, été remplacé, c'est Paulu Santu PARIGI. Le compte est bon. La rectification est faite et est au procès-verbal.

Je vais enfin donner la parole à Lauda GUIDICELLI pour présenter « u pattu ».

Vous avez la parole.

GHJUVENTÙ È ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ET SPORTS

* **Raportu n° 330** : Pianu d'azzione di u pattu per a ghjuventù.

* **Rapport n° 330** : Plan d'action du pattu per a ghjuventù.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

Mmes et MM., Chers collègues, me voilà à nouveau devant vous, via Teams, pour la présentation de ce plan d'action du Pattu per a ghjuventù, près de deux ans après la

pose de la première pierre, le 27 avril 2018, avec l'adoption de la feuille de route à l'unanimité.

Le plan d'action qui vous est présenté aujourd'hui est le résultat d'un travail de co-construction avec tous les acteurs œuvrant au service de la jeunesse et évidemment les jeunes. Le but était de resituer les objectifs du pattu per a ghjuventù, à travers la feuille de route.

Un petit rappel sur les fondements du pattu per a ghjuventù que vous connaissez d'ores et déjà par cœur.

U pattu per a ghjuventù est un outil de pilotage en faveur des jeunes, il vise une meilleure adaptation de l'action publique face aux besoins des jeunes de 11 à 30 ans ; il repose sur la dialectique des droits et des devoirs ; il est co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes dans le cadre d'une approche transversale et participative ; il s'inscrit également dans le principe d'un dialogue structuré, favorisant le dialogue avec les jeunes dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de la politique publique.

Il repose autour de 5 objectifs stratégiques. Le premier objectif est de considérer chaque jeune comme acteur de son propre destin et de celui de cette île et on l'invite à co-construire la politique jeunesse.

Le deuxième objectif est de construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité réelle des chances.

Le troisième objectif est d'accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active.

Quatrième objectif : créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être du jeune quel que soit le domaine de vie.

Et enfin le cinquième objectif est de favoriser l'engagement citoyen et d'encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de cette île.

Au niveau du travail effectué depuis l'adoption de la feuille de route, nous avons commencé donc en avril 2018 par le lancement, je le disais, officiel de la feuille de route du Pattu per a ghjuventù. Un COPIL a été réuni en janvier 2019. Les premières assises se sont déroulées en novembre 2019 au sein de l'Università di Corsica, un deuxième COPIL s'est réuni en 2020.

Donc, vous voyez que depuis 2018 beaucoup d'actions ont été mises en place, des phases de consultation pour aboutir aujourd'hui à la présentation de ce plan d'action devant votre Assemblée.

En ce qui concerne, je dirai, l'aspect plus spécifique de la présentation du plan d'action, je l'ai dit, la démarche transversale et participative qui a été engagée a permis de définir un plan d'action pour la jeunesse. Ce plan d'action intègre les préconisations proposées par les jeunes lors des débats participatifs. Donc, ces débats participatifs, c'était des « caffè citatini », des focus groupes, les assises de la jeunesse et également des webinaires. Ça a permis donc à plus de 500 jeunes de participer et à 2 000 d'être consultés.

Ce travail donc a été réalisé avec la collaboration des directions de la Collectivité de Corse et les acteurs partenaires, que je tiens d'ailleurs à remercier. Et, l'objectif était vraiment de pouvoir avoir une construction en transversalité et de sortir d'un éventuel travail en silo de chaque direction. Evidemment, ce travail a associé les représentants de Parolla di a ghjuventù et di l'Assemblea di a Giuventù, jusqu'à sa consolidation et sa présentation aujourd'hui devant vous.

Ce plan d'action se décline également en 34 fiches actions qui irriguent l'ensemble des domaines de la formation, de l'éducation, de l'emploi, de la mobilité, du sanitaire et du social, du logement, du sport, de la culture, de l'engagement citoyen. Donc, au total 205 actions spécifiques qui regroupent 35 actions d'ores et déjà mises en œuvre, 102 qui sont en cours de développement et 68 qui sont à réaliser. D'ailleurs, je pense que le document intégral vous a été transmis, donc pour les pages suivantes je ne détaillerai pas les quelques centaines de pages du plan d'action, mais je ferai une synthèse des différentes fiches actions.

Donc, le pilier de ce plan d'action, c'est l'objectif n° 1 ; à savoir une politique pour les jeunes et par les jeunes.

Donc, l'objectif n° 1 affirme cette volonté en déclinant des actions qui favorisent l'engagement et le dialogue avec la jeunesse.

Il y a 3 fiches actions qui ont été mises en œuvre. Une fiche action qui concerne le dialogue, la deuxième fiche action est plutôt centrée sur l'accès à l'information et la troisième fiche action qui est d'améliorer l'observation et la connaissance.

Donc, quelques exemples d'actions qui ont d'ores et déjà été mises en œuvre : les assises de jeunesse, le site informationnel Ghjuventù, la Charte des acteurs jeunesse qui vous sera présentée dans un second temps et l'observatoire de la jeunesse qui va contribuer à améliorer la connaissance dans le domaine de la jeunesse et également de la partager

avec l'ensemble des acteurs. Il y a également une enquête qui est en cours avec les différents EPCI pour recenser leurs besoins en matière de politique jeunesse.

Concernant la déclinaison opérationnelle pour les objectifs 2 à 5, vous le voyez, il y a pas mal de fiches actions qui ont été répertoriées dans les quatre objectifs restants, que ce soit en matière de lutte contre le décrochage scolaire, de sensibiliser et d'informer les jeunes à la mobilité internationale - je salue d'ailleurs le travail de Nanette MAUPERTUIS qui vous a été présenté lors de la session du mois de septembre -, des actions en faveur de sensibilisation à l'environnement, des actions dans le but de renforcer la langue, la culture et l'histoire de la Corse.

Donc, je vais également vous présenter les actions qui ont été en lien avec, je dirai, le rendu des assises di a Ghjuventù. Le débat a été très riche, beaucoup d'actions ont pu émerger.

Donc, concernant les assises de la jeunesse, il y avait sept grosses thématiques qui concernaient : la mobilité, la santé, le logement, l'emploi, l'éducation, la culture, le sport et le patrimoine et enfin l'environnement.

L'ensemble des directions et des acteurs partenaires ont été associés entre janvier et juillet 2020 pour s'assurer de la faisabilité de ces propositions. Et, le recueil des actes des assises est en cours de consolidation et il vous sera très prochainement diffusé. Vous verrez c'est un assez beau recueil qui souligne l'investissement des jeunes et ce, quel que soit leur âge, collégiens, lycéens ou encore étudiants ou jeunes étant dans les missions locales.

Donc, concernant le thème de la mobilité, concernant la problématique de comment assurer la desserte du rural, les demandes se centraient autour du permis de conduire : quelles aides pour accéder au permis de conduire. Il y avait des demandes sur la décentralisation du service public en milieu rural, d'accompagner le jeune dans les financements sur des transports dits écologiques.

Au niveau des dispositifs mis en œuvre, nous avons eu, et ça c'est Vanina BORROMEI qui a pu la mettre en place à la suite du « caffè citatini » di Corti me semble-t-il, la création de la ligne Bunifaziu-Corti pour les étudiants, il y a eu aussi un travail sur l'organisation des transports scolaires, le dispositif « Prima Strada » qui connaît un grand succès. « Prima Strada », c'est une aide au permis de conduire, toujours basé sur la directive des droits et des devoirs. Le jeune entre 16 et 25 ans, qui justifie d'un engagement citoyen de 20 heures minimum, peut prétendre à une aide de 500 € dans le cadre de la passation de son permis de conduire.

Ensuite, deuxième diapo, sur la santé, sur par exemple le thème de « comment faciliter l'accès aux soins dans le rural », il avait été proposé de créer des maisons de santé territoriales pluridisciplinaires, de mettre en place la télémédecine, de mettre en circulation des bus santé itinérants. Et, la délégation de Bianca FAZI est en train de travailler à réaliser ces actions ou a d'ores et déjà mis en place certaines actions, notamment dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire.

Pour ce qui est du logement, il était question, par exemple, de comment favoriser l'accès des jeunes à la location et/ou à la propriété. Donc, plusieurs pistes ont émergé, notamment la création de résidences écologiques à Corti sur la base des Tiny-House, qui a fait l'objet d'un vif intérêt de la part du CESEC.

Il avait également été proposé de multiplier les foyers de jeunes travailleurs sur tout le territoire. Un projet est en cours de co-construction avec la communauté d'agglomération de Bastia et son Président, Louis POZZO DI BORGO.

Et, pour ce qui est des dispositifs d'ores et déjà mis en œuvre, il y a le dispositif d'aide à la propriété « une casa per tutti » notamment, qui concerne un public de jeunes.

Pour la thématique, je dirai, plutôt centrée sur l'emploi et la problématique qui était de comment mieux informer les jeunes sur les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi et à l'alternance, différentes actions ont été proposées, et d'ores et déjà ma collègue Josepha GIACOMETTI a pu lancer le portail Corsica Orientazione, qui propose une cartographie territoriale des formations, des témoignages vidéo et qui ont rencontré un vif succès parce que c'était vraiment une demande des jeunes de pouvoir être informés de ce qui se passait en matière de formation, mais aussi de pouvoir avoir un accompagnement par d'autres jeunes qui pouvaient présenter leur parcours scolaire, universitaire ou autres.

Concernant l'éducation, au niveau des problématiques qui étaient remontées, c'était de pouvoir intégrer la langue corse, la culture et l'histoire de l'île aux programmes scolaires. Plusieurs propositions ont émergé, notamment des propositions pour mettre en place des outils ou des supports numériques adaptés aux jeunes, sur les réseaux sociaux par exemple, mais également de pouvoir s'assurer que l'enseignement de la langue corse soit effectif pour tous les jeunes au moins jusqu'au collège et également, d'être sur une transmission intergénérationnelle de l'apprentissage de la langue ou infragénérationnelle. D'ores et déjà, nous avons des dispositifs qui existent « U Premiu Andria FAZI », « E case di a lingua », « U dispositivu maestranze ».

Pour la thématique « culture, sport et patrimoine », la problématique qui avait été soulevée par les jeunes était : comment faciliter l'accès à la culture, au sport et au patrimoine ? Plusieurs pistes d'action ont été proposées comme : enlever le frein financier

pour favoriser l'accès à ces différentes thématiques ; proposer de nouvelles formes de médiations pour attirer les jeunes vers la culture et le patrimoine. D'ores et déjà notre Collectivité met en place différents dispositifs : le « pass cultura » que vous connaissez très bien, le dispositif « Sporti'pass » qui est un accompagnement à la pratique sportive ; plusieurs outils et supports de communication et également, le site « ghjuventù » qui recense les principales informations à destination de la jeunesse, un site qui est évidemment en constante évolution pour s'adapter aux besoins des jeunes.

Enfin, concernant la thématique de l'environnement, les jeunes étaient très sensibles à cette question de l'environnement et du développement durable. Leur volonté était de pouvoir sensibiliser d'autres jeunes à l'impact environnemental.

Pour cela, ils ont proposé différentes pistes d'action comme : sensibiliser les scolaires aux enjeux environnementaux ; sensibiliser les jeunes au ramassage des déchets ou encore, organiser des voyages d'étude pour visiter les endroits qui ont subi des dégâts lors de tempêtes ou de dérèglements climatiques.

Les dispositifs existants au sein de notre Collectivité, il y a par exemple le dispositif « demu una manu » qui est la mise en place de sentiers de jeunes bénévoles. Il y a également le trophée des développements durables et un accompagnement des actions autour de sorties scolaires en partenariat avec l'Office de l'environnement, le PNRC ou encore l'Office de développement agricole de la Corse.

Ce plan d'action, je l'ai dit en préambule, a été consolidé par les jeunes. Le but était vraiment d'avoir un plan d'action qui soit au plus près des besoins des jeunes.

Pour ce faire, j'ai quand même tenu à organiser, après les assises de la jeunesse et surtout après la période du premier confinement que nous avons rencontré, un rapprochement auprès des jeunes participants de l'Assemblea di a giuventù et de Parolla pour déjà valider les premières pistes d'action, mais aussi travailler avec eux sur leur ressenti par rapport au confinement et à des besoins émergents.

Entre juin et juillet, nous avons fait deux webinaires. Les jeunes ont pu affirmer leur satisfaction quant à la démarche de co-construction qui a été proposée. Ils ont trouvé que les idées étaient majoritairement intégrées dans le plan d'actions et ils ont complété certaines actions, notamment sur la question du handicap, du numérique et des besoins émergents post-COVID, même si le post-COVID, aujourd'hui, n'est pas d'actualité puisqu'on se retrouve encore dans une crise sanitaire majeure.

En parallèle de ces webinaires, nous avons lancé une consultation numérique pour connaître les enjeux suite au premier confinement et à la crise sanitaire. Ce dont on

s'est rendu compte, c'est qu'au niveau informatique, les jeunes disposaient d'au moins un équipement et que 12 % des jeunes avaient quand même manqué de matériel pour suivre leurs cours ou pour télé-travailler. Ils ont fait remonter une perte de revenus suite à cette période de confinement et du coup, 49,2 % des jeunes n'ont pas retrouvé leur niveau de revenu initial ; 38 % des jeunes ont renoncé à des soins de santé durant le confinement. On voit bien que ce plan d'actions prend une dimension particulière aujourd'hui, eu égard à la crise sanitaire et aux conséquences sociales et économiques qui vont en découler et ce qu'il est important à mon sens à soulever, c'est que les jeunes ont été force de propositions pour pouvoir améliorer les difficultés qu'ils ont rencontrées.

Compte tenu des résultats des dernières consultations, des difficultés sociales accrues depuis la crise sanitaire et qui touchent particulièrement les jeunes, le COPIL du « Pattu per a ghjuventù » qui s'est réuni le 9 octobre dernier a érigé comme actions prioritaires du plan, trois mesures : les mesures permettant de lutter contre la précarité sociale, les mesures permettant de lutter contre la précarité numérique. On voit bien qu'il y a quand même des actions ont été mises en place, que ce soit par « Corsica sulidaria » avec la distribution d'outils informatiques à destination des étudiants, ou avec la Collectivité et notamment Josepha GIACOMETTI à travers la distribution de plus de 600 outils numériques à destination des jeunes des EPLE. Enfin, la troisième action, c'était des actions à destination des publics les plus fragilisés et notamment en situation de handicap.

D'ores et déjà concernant la composition du COPIL, je souhaitais informer votre Assemblée que lors de la prochaine session, j'allais proposer une modification de la composition du COPIL pour y intégrer un représentant de chaque groupe car il me semble important que les élus soient partie prenante de ce « Pattu per a ghjuventù », qu'ils puissent être au cœur de ce dispositif et qu'ils puissent venir le co-construire à mes côtés, aux côtés du CESEC et des jeunes.

Concernant le suivi de ce plan d'action : ce plan d'action est échelonné sur 5 ans. Il est bien évidemment évolutif pour tenir compte des nouveaux besoins des jeunes. Et je tiens vraiment à insister, ce plan d'action, ce n'est pas parce qu'il y a eu une feuille de route adoptée en 2017 et aujourd'hui le vote de ce plan d'action devant votre Assemblée, que c'est une fin en soi et que c'est la fin d'un processus. Pas du tout ! Le but, c'est de vraiment être toujours dans une co-construction et d'être au plus près des jeunes.

Je l'ai précisé notamment dans les commissions, lors de la commission culture et lors de la commission du CESEC, que cette politique publique se veut performante, évolutive. A ce titre, des critères et des indicateurs d'évaluation ont été définis afin de pouvoir s'assurer de l'efficacité et de l'adaptation des mesures mises en place.

Un budget spécifique aux jeunes de 11 à 30 ans n'est pas joint à ce rapport. Cela avait été soulevé dans les commissions. Toutefois, cet indicateur sera effectif pour les prochains exercices budgétaires. Je peux d'ores et déjà vous donner quelques chiffres. La politique jeunesse, de manière globale, sans toucher les 11-30 ans s'élève à un peu plus de 80 M€. A titre d'exemple, je peux vous citer le budget de la direction adjointe à la jeunesse qui s'élève à 500 000 €. Pour ce qui est, par exemple, du « Pass cultura », on en a parlé tout à l'heure, c'est à peu près 600 000 €. Pour le schéma de la vie étudiante, c'est 2,5 M€ dont 100 000 € qui sont destinés à la mesure 16, qui est la mesure d'aide aux jeunes en situation de grande précarité et de difficulté. Il y a quand même des chiffres très importants dédiés à la politique jeunesse. Mais nous aurons un indicateur vraiment spécifique lors des prochains examens budgétaires sur les 11-30 ans afin d'avoir vraiment une politique qui soit très efficiente dans ce domaine.

De plus, le comité technique du Pattu qui est constitué des directions concernées de la Collectivité, des agences et offices sera mobilisé pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'ajustement des actions. Ce suivi s'inscrit toujours dans le principe du dialogue structuré et de co-construction avec les jeunes. Cet engagement est évidemment tenu à travers l'implication des représentants de l'Assemblea di a ghjuventù et de « Parolla di a ghjuventù », mais également des assises di a ghjuventù qui, chaque année, permettront de réévaluer le plan d'actions et d'explorer de nouvelles thématiques.

Un petit focus sur la présentation des assises di a ghjuventù. La première édition des assises s'était tenue à l'Università di Corsica en présentiel. En revanche, pour cette seconde édition, l'aspect présentiel n'est pas retenu compte tenu de la crise sanitaire. En revanche, nous tenions vraiment à pouvoir consulter les jeunes. Cette édition se fera sur un format distanciel le 10 décembre prochain. Quatre thématiques ont d'ores et déjà été proposées par les jeunes : il s'agit de l'environnement et du développement durable, du numérique avec notamment la question de la précarité numérique, de la question du social et du vivre ensemble sur la thématique de l'inclusion des personnes en situation de handicap et aussi, un focus sur la mobilité internationale.

Il était pour nous important de pouvoir associer à nouveau les jeunes sous ce format-là, mais avec évidemment une dimension innovante pour pouvoir respecter les règles sanitaires.

Dunque pè cunclude nant'à stu raportu, duie parolle pè ringrazià l'attore di a ghjuventù, u scagnu MSC, e direzione di a Cullettività di Corsica, di l'agenze è di l'uffizii è dinò i consiglieri di a cumissione cultura è di u CESEC per u so sustegnu. Mille grazie dinò à a squadra di a direzione di a ghjuventù è à quella di i giovani di l'Assemblea di parolla di a giuventù per u so impegnu ch'hà permessu di mette in ballu

i'ssu pattu per a ghjuventù. L'avìa dettu dui anni fà, stu travaglione, ùn pò piglià capu bonu è sbuccà s'ellu ùn s'impegna micca leva nova di stu paese. Oghje, puddemu dì chè l'avemu fattu tutti insemi è chì, più chè mai, stu raportu porta sta brama maiò di vede a ghjuventù piglià in manu per ammaestrà lu l'avvene di a Corsica.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Le Président TALAMONI a dû s'absenter. Il m'a demandé de prendre le relais, c'est ce que je fais. Y a-t-il des rapports de commission.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président, préside la séance.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Oui, M. le Président, il y a un rapport de la commission de la culture, cohésion sociale, éducation et santé qui a émis un avis très favorable.

M. Hyacinthe VANNI

On va passer aux demandes d'intervention.

M. COLONNA a la parole.

M. Romain COLONNA

Merci. Bonjour, tout le monde tout d'abord ! Merci, Lauda, Mme la Conseillère exécutive.

Je voulais dire, puisque hier, on a répété à plusieurs reprises que tout se tenait, je crois sincèrement qu'aujourd'hui, pour nous montrer qu'hier, nous n'avons pas dans l'ordre hiérarchique passé les gros rapports et aujourd'hui, les petits rapports. Je crois que lorsque nous sanctuarisons, nous protégeons les terres agricoles, nous le faisons véritablement pour l'avenir, pour la jeunesse. Lorsque nous tentons de mieux maîtriser les transports et de mettre fin à une forme de gabegie structurelle dans le domaine. Je crois que nous le faisons aussi pour la jeunesse. Et finalement, votre rapport aujourd'hui s'inscrit dans la parfaite continuité, même si vous nous avez présenté des éléments techniques, et vous avez bien fait de le faire. Mais je crois sincèrement qu'il y a là, à la suite de ce que nous avons vécu hier, une cohérence d'ensemble.

D'autant plus, et j'ajouterais aussitôt, en tout cas c'est comme ça que je l'ai perçu, vous nous montrez là, vous nous exposez tous les ingrédients, c'est important de le souligner, d'une politique publique.

Je voudrais citer la formulation des objectifs, la formulation du diagnostic, la formulation et la déclinaison des fiches actions, le caractère holistique, c'est-à-dire qu'il y a une politique qui est totale. Vous ne laissez pas un seul pan de la société qui toucherait la jeunesse de côté. Vous parlez de mobilité, vous parlez de formation, vous parlez d'énormément de choses.

Je voulais souligner aussi la qualité, une fois n'est pas coutume, du diagnostic qui est fait, notamment par le cabinet de consulting que vous avez sollicité. Nous avons véritablement une photographie au plus près des besoins et des maux, dans tous les sens du terme, de la jeunesse insulaire.

Vous avez aussi, et c'est à souligner et je vous en félicite vraiment, vous avez co-construit, même si le mot est parfois un petit peu galvaudé, une politique avec les acteurs concernés. Vous êtes venue régulièrement devant cette Assemblée pour nous exposer l'avancée des travaux, en commission. Donc, tout cela ne peut participer qu'à la réussite de ce plan d'action.

Bien sûr, il manque aujourd'hui, mais vous avez eu l'honnêteté de le dire, la dimension stricto sensu budgétaire, mais vous nous avez expliqué qu'elle était aussi liée à des politiques transversales qui concernaient d'autres plans d'actions. Et vous avez rappelé tout un certain nombre d'actions qui sont intervenues et qui vont intervenir à présent. Donc, on a bien compris aujourd'hui la démarche.

Vraiment félicitations appuyées et sincères pour tout le dynamisme que vous avez témoigné.

Je dois vous dire quelque chose en toute franchise, j'avais commencé à le faire en commission, ce rapport me rend aussi triste, malheureux, non pas par sa forme, mais sur le fond, il y a des éléments qui sont inquiétants, que vous montrez du doigt. J'en avais soulevé un en commission et je voudrais le rappeler ici à l'ensemble de l'Assemblée.

Vous nous apprenez, vous faites une répartition territoriale du nombre de jeunes par territoire et vous nous dites, par exemple, que plus on s'éloigne des villes, plus le nombre de jeunes présents dans les territoires ruraux diminue. On le pressentait, on est mobiles nous aussi, on vit tout ou partie dans les villages, mais je voudrais rappeler un chiffre qui est glaçant : 2 % de jeunes présents dans le rural, notamment dans les territoires de Sorru, Cruzini-Cinarcia et Sevi.

C'est un chiffre qui est glaçant dont on ne peut se satisfaire. Il est adossé à des données qui datent de 2015. Je ne voudrais pas dire qu'il y a un point de bascule à ce moment-là, mais en tout cas, jusqu'à 2015 il y avait 2 % de jeunes dans le rural profond, l'un des poumons de la Corse.

Nous devons, mais quand je dis « nous », c'est vraiment un nous collectif au-delà de toutes nos appartenances idéologiques, partisanes et politiques, nous devons absolument, notamment par le vote de ce plan aujourd'hui, sans dire qu'il va régler tous les problèmes hic et nunc de la jeunesse insulaire, mais nous ne pouvons en aucun cas nous satisfaire de ce chiffre qui est terrible et qui témoigne d'une chose au-delà des méfaits de l'histoire de deux guerres mondiales, de l'expansion coloniale, du rural en déshérence, il témoigne la faillite, à un moment donné sur ce sujet-là, des politiques publiques.

Ce rapport, notamment à travers ce chiffre, mais à travers d'autres chiffres, il y en a de nombreux, témoigne d'une inquiétude aussi. Moi, il me donne aussi à espérer parce qu'à travers toutes les actions que vous déclinez, à travers votre manière de faire de la politique au plus près des acteurs, vous apportez aussi un démenti au fatalisme, vous apportez aussi un démenti à ce chiffre-là en nous disant que finalement, il y a une autre voie que le fatalisme et que les politiques publiques sont aussi là pour se faire au plus près des acteurs et pour essayer d'inverser les courbes.

Je ne dis pas que demain matin, tout ira mieux dans le meilleur des mondes en Corse et pour la jeunesse, je dis simplement qu'avec votre plan, on a des éléments qui nous confortent et qui nous donnent à espérer. Collectivement, il faut bien qu'on prenne conscience de quelque chose, on ne pourra rien faire sans la jeunesse. Si on ne s'accorde pas tous collectivement vers une action résolue de tous les jours où chacun de nos pas, chacun de nos mots, chacune de nos actions doivent être tournés vers la jeunesse, on ne pourra pas construire ce pays.

C'est pour ça que je vous disais précédemment quelques notes de désespoir au départ, mais à l'arrivée, à la lecture de votre rapport, beaucoup de notes d'espoir aussi, parce que je crois et j'insiste dessus, vraiment là on a tous les ingrédients pour réussir une politique et pour faire que ceux qui seront dans cet hémicycle, ou en tout cas aujourd'hui cet hémicycle virtuel, puissent dans 10, 15 ou 20 ans dire « les choses vont mieux, un petit peu mieux qu'elles n'étaient pour la jeunesse il y a 10 ans ou 15 ans ».

Je terminerai en disant que vous nous montrez aussi à travers ce plan, et je pèse mes mots, qu'il y a là un autre chemin pour la jeunesse que celui de la voyoucratie, qu'il y a un autre chemin pour la jeunesse que celui de l'argent facile, de la drogue et qu'il y a aussi un chemin pour le travail, pour la réussite, pour la solidarité, pour l'entraide et pour la mobilité, c'est tout à fait heureux.

Le mot de la fin, Mme la conseillère, je voudrais revenir à l'essence même du mot « pattu ». Votre rapport est intitulé « pattu ». « Pattu », c'est bien deux parties qui contractualisent vers un objectif commun. Il faut aujourd'hui à travers notre vote, véritablement qu'on envoie ce message à la jeunesse. Vous avez commencé à le faire, mais nous devons le faire de manière solennelle tous ensemble, sans qu'il ne manque une seule voix et dire qu'à un moment donné, nous sommes là avec la jeunesse et pour la jeunesse et qu'ils peuvent compter sur nous et que nous les accompagnerons dès aujourd'hui et pour les années à venir. En tout cas c'est le sens de l'intervention que je porte au nom de « Femu a Corsica ».

Merci à vous.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Romain. Nadine va rajouter deux mots pour compléter.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci président.

Mme la Conseillère, je crois que votre jeunesse à vous nous permet de mesurer tout le dynamisme que vous avez apporté à ce plan. Je crois qu'on n'aurait pas pu mieux trouver, vous êtes par votre jeunesse à vous, vous ne pouvez pas mieux parler à la jeunesse. Les jeunes se sont retrouvés dans le discours que vous leur avez apporté, dans les échanges que vous avez menés avec eux et déjà, ça, c'est un point important.

En politique, il faut aussi des jeunes et M. le Président de l'exécutif, je crois que c'est la première fois que vous avez dans l'exécutif de la Corse des personnes aussi jeunes. Vous avez fait le bon choix parce que c'est à travers cette jeunesse que nous pouvons aussi toucher profondément toute la jeunesse corse, qui sont des cibles différentes. Vous avez vu dans le plan, il y a aussi bien des jeunes qui portent des handicaps, des jeunes qui sont en difficulté, mais il y a aussi des étudiants, des gens qu'on considère comme les plus privilégiés et qui ne le sont pas toujours parce qu'on connaît aussi les difficultés de certains étudiants. Vous avez donc touché toutes les cibles de cette jeunesse.

J'avais envie de vous dire que, jamais jusque-là, il n'y a eu un plan aussi structuré, pluridisciplinaire qui ait pu s'intéresser à la jeunesse corse.

Les enfants de notre peuple, c'est bien la prunelle de nos yeux. Nous l'avons toujours dit et là, vous y apportez toute la concrétisation.

Ce qui m'a intéressée dans votre plan, c'est d'abord la démarcher et l'approche. Vous avez su écouter, entendre et traduire tout ce que vous avez entendu, tout ce que vous avez recensé par une politique publique. Ça, c'est un travail de fond qui n'avait jamais été fait sur la cible des jeunes. Il y a des actions, évidemment, qui se font de part et d'autre et il y a des acteurs très engagés dans la jeunesse. Mais vous avez su apporter une synergie à tout ça, faire en sorte que vous traduisiez cette politique en écoutant tout le monde, aussi les partenaires qui sont sur le terrain, vous avez fait en sorte que ça devienne un ensemble.

C'est, selon moi, la chose la plus importante. Vous avez structuré, vous êtes passée d'une feuille de route à un plan d'action et un plan d'action qui se veut évolutif. Donc, on est bien dans quelque chose qui va durer, on n'est pas dans un one shot où à un moment donné, on fait un coup avec les jeunes parce qu'il faut les entendre, etc. Non, pas du tout. C'est quelque chose qui s'inscrit profondément dans une écoute et une communication avec ce que l'on a de plus riche sur notre terre, c'est-à-dire la jeunesse.

J'avais envie d'insister sur tout ça. Je pense que vous êtes sur la bonne voie. Je vous félicite encore pour tout ce qui a été fait à travers ce plan et ce travail pluridisciplinaire puisque vous travaillez aussi avec vos différents collègues.

Vous avez su faire le lien entre la sphère politique et cette jeunesse.

Quel est le discours généralement que l'on entend ? Généralement, les jeunes ne croient plus en la politique, les jeunes ne se retrouvent pas dans les personnes qui sont comme nous, qui portent la politique. Eh bien là, vous avez su, selon moi, à travers tous les échanges que vous avez menés, toutes ces concertations, ces débats, ces choses innovantes, parce que vous avez fait preuve d'innovation aussi, vous vous êtes creusé la tête, vous avez été cherchée des vecteurs qui sont leurs vecteurs de communication. Je crois qu'à travers cette démarche-là, vous redonnez aussi confiance aux jeunes et les jeunes pourront se retrouver dans les politiques publiques.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. La parole est à M. TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, je mentionnais dans le « chat » que c'est finalement Laura-Maria POLI qui interviendrait au nom du groupe « Corsica libera ».

M. Hyacinthe VANNI

La parole est à Laura-Maria POLI

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président.

Deux mots pour reprendre aussi ce qui a été dit par Nadine et par Romain car effectivement, la Corse que nous construisons tous ensemble et que nous voulons meilleure, c'est pour notre jeunesse.

Je pense, Mme la Conseillère exécutive, que vous avez réussi cette mission, ce travail que vous avez commencé il y a 2 ans et demi, parce que vous avez une approche innovante, une démarche innovante parce que vous avez écouté cette jeunesse, toute cette jeunesse. Vous avez fait en sorte qu'il n'y ait pas des oubliés, malheureusement comme cela arrivait très souvent. Vous avez fait ce travail de concertation, on voit aujourd'hui le résultat, avec plus de 200 fiches actions, une politique par et pour les jeunes, d'où le fait que l'ensemble des mesures que vous proposiez, si je peux m'exprimer ainsi, collent à leur attente et surtout répondent à leurs besoins.

Bien évidemment, l'ensemble de mon groupe et moi-même vous félicitons pour ce travail accompli ainsi que le travail accompli par l'ensemble de vos services.

Je voudrais attirer votre attention sur 3 points. Romain COLONNA en a parlé.

Effectivement, sur ce constat en milieux rural et sur les mesures évolutives, parce que sur ce plan, vous, vous n'oubliez pas notre jeunesse qui est dans le rural. Il y a de nombreuses actions qui sont évolutives et qui sont faites justement à destination de ces jeunes. Malheureusement, ces jeunes, il a cité la région Cruzini, Cinarca, Dui Sorru, on parle un peu en connaissance de cause, puisque nous sommes issus de cette région, 2 % seulement en 2015 de ces jeunes. Aujourd'hui, il y a effectivement des mesures qui sont faites pour aider les jeunes et j'ai envie de vous dire qu'il faudrait faire davantage pour encourager les jeunes, notre jeunesse à s'installer dans toutes ces régions de Corse, à les aider à s'installer et à les aider surtout à y rester parce que je pense que c'est vraiment le point problématique.

Autre point à soulever qui fait aussi le lien avec le rapport qui sera présenté, le rapport d'étape sur la précarité, c'est un petit peu tous ces jeunes qui ont été pendant de très nombreuses années oubliés. Pendant très longtemps, effectivement, on a eu des mesures qui concernaient la jeunesse. On avait envie de se concentrer surtout sur la

jeunesse étudiante. Eh bien, il n'y a pas malheureusement, comme disait Nadine, cette jeunesse un peu privilégiée qui ne l'est pas forcément tout le temps, mais il n'y a pas forcément qu'eux. On est jeune, on n'est pas forcément étudiant, on peut avoir décroché, avoir été déscolarisé très jeune, ne pas avoir de formation et se retrouver très, très jeune sur un marché du travail qui est de plus en plus compliqué, complexe. Cette jeunesse-là, eh bien elle se retrouve très souvent complètement démunie.

Il y avait des aides ponctuelles certes, mais j'ai envie de vous dire, on l'a dit très souvent et je fais le lien avec la phrase fétiche du docteur PERNIN « on ne soigne pas la tuberculose avec un sirop pour la toux » et bien évidemment, on ne peut pas aider cette jeunesse à sortir de la précarité avec seulement des aides ponctuelles. Il faut les aider, il faut les accompagner tout au long pour leur permettre d'obtenir une formation qualifiante et surtout de les réinsérer professionnellement.

Votre rapport et votre plan prévoient tout un panel de mesures pour arriver à cet objectif. Il était important de le souligner.

Autre point que j'avais souligné dans la commission et dans la seconde édition des assises de la jeunesse, c'est une thématique récurrente, les jeunes en situation de handicap. Là aussi, c'est souvent et malheureusement trop souvent les oubliés. Je suis ravie de voir que cette jeunesse en situation de handicap fait partie des objectifs de cette seconde édition des assises et qu'une attention toute particulière leur sera consacrée.

Encore une fois, félicitations ! Vous êtes une belle ambassadrice de notre jeunesse. Félicitations également aux services pour tout le travail accompli !

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. La parole est à Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci. Bonjour à tous.

On ne peut que se féliciter du travail qui a été accompli par Lauda GUIDICELLI, ses actions en faveur des jeunes et surtout qu'elle a étendues jusqu'aux jeunes de 30 ans, sachant que l'apprentissage est étendu jusqu'à 30 ans.

Je voulais la féliciter aussi pour son approche avec les élus parce qu'elle prend la peine, quand on n'a pas pu se réunir, de nous téléphoner et d'échanger sur les différents dossiers afin de les présenter. C'est quand même quelque chose qui est important et qu'il faut souligner.

Vous l'avez dit, la participation des jeunes contribue à la prise en compte de la place de la jeunesse dans notre société. Pour moi, comme pour beaucoup d'entre nous, c'est un facteur de cohésion sociale.

Après les oubliés, j'en ai parlé avec Lauda, c'est vrai que les personnes atteintes de handicap, surtout dans cette période de précarité et d'instabilité sanitaire sont un peu laissés-pour-compte. Elles ont été un peu les oubliés, mais elle a fait des fiches de route qui vont permettre peut-être de rattraper certaines difficultés.

Ensuite, issus du monde rural, c'est vrai que les jeunes ruraux ont besoin de relations de proximité. Ils ont souvent été abandonnés et l'accessibilité aux lieux fait que nous avons de plus en plus de difficultés à les mobiliser vers des actions de formation et à la mobiliser tout court.

Grâce peut-être à ce « Pattu per a ghjuventù », ils auront le message qu'ils attendent.

J'ai essayé de respecter le 5 minutes, ce n'est pas le cas de tout le monde. Je tenais quand même à le signaler.

Merci encore, Lauda, pour le travail et les services.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. La parole est à Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Je vais me joindre au concert de remerciements et de félicitations à la conseillère exécutive parce que, comme les personnes qui ont parlé avant moi, il me semble que ce report est une pierre importante en matière de politique de jeunesse pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que c'est une grande première et qu'il est important de noter que c'est quelque chose que cette majorité aura fait, de mettre la jeunesse au cœur d'une

politique structurante. C'est une réponse à une promesse du mouvement national. La jeune génération doit être absolument au cœur du dispositif territorial et surtout, c'est une réelle politique de jeunesse impactante, mais principalement et c'est ce qui me semble le plus important, co-construite avec les principaux intéressés, que ce soit à travers les réflexions menées par l'Assemblea di a giuventù, les « caffè citadini » ou les assises de la jeunesse dont vous nous avez parlé, Mme la Conseillère exécutive.

Le diagnostic qui a été fait grâce à toutes ces mesures variées, ces moyens de communication variés avec la jeunesse permettent d'avoir un diagnostic large, au plus près de la réalité sociétale de notre territoire et des problématiques qui les touchent le plus et qu'ils rencontrent concrètement.

Comme tous les documents stratégiques fondamentaux et fondateurs, ce document est appelé à évoluer et à s'adapter. Je souhaite noter le fait que vous l'avez prévu dans votre dispositif, ce qui nous semble une très bonne chose.

Avant même toute évolution et toute adaptation, ce document traite déjà des thèmes incontournables et essentiels : l'éducation, la formation, l'emploi, la mobilité, les difficultés sociales, les difficultés géographiques, tous les thèmes qui nous semblent toucher toute la société et en particulier, les jeunes qui sont l'avenir de cette société.

Toutefois, le dernier point que je souhaiterais mettre en avant dans cette intervention, c'est que ce Pattu n'est pas seulement un inventaire de mesures, c'est un vrai document stratégique qui révèle une vraie philosophie, une vraie vision constructive pour les générations futures. On voit que l'Exécutif se donne les moyens politiques d'atteindre l'objectif de traiter cette jeunesse avec tous les égards qu'elle mérite. Nous ne doutons pas que derrière ces moyens politiques seront mis les moyens financiers et matériels qui vont avec et qui permettront de répondre à nos attentes.

En tout cas, c'est une vraie politique structurante pour l'avenir et nous tenions à vous en féliciter et à nous féliciter collectivement d'adopter, je n'en doute pas, ce document.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. La parole est à Christelle COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Président. Je vais être rapide puisque je pense être la dernière à intervenir et tout a été dit.

Beaucoup de louanges pour notre conseillère exécutive et ses collaborateurs. Nous nous associons bien évidemment à toutes ces félicitations.

Notre jeunesse est en demande. Elle est notre avenir. Il est donc important de travailler pour elle et surtout avec elle. Et surtout ce que je voudrais relever, c'est ce travail de collaboration que vous avez mené avec elle parce que bien évidemment, pour répondre à leurs besoins, il faut les connaître et seuls eux, même si nous sommes encore jeunes et surtout Mme la conseillère, vous l'êtes particulièrement, c'est bien de travailler directement avec eux.

Nous vous félicitons pour ce travail et espérons vivement que cette politique que vous mettez en œuvre aide les jeunes à rester sur le droit chemin et avoir de l'espoir en leur avenir.

Je vous félicite.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme COMBETTE.

La parole est à Lauda GUIDICELLI pour répondre aux félicitations auxquelles je me joins, bien entendu.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci à tous pour vos interventions.

Vous l'avez compris, l'objectif de cette politique jeunesse, c'était vraiment être dans la réalité, c'est-à-dire qu'on ne voulait pas avoir un document qui nie complètement les difficultés, les inquiétudes, les problématiques que pouvait rencontrer notre jeunesse. On voulait vraiment avoir un travail politique au sens noble du terme, c'est-à-dire que la politique devrait être au plus près de ses citoyens, au plus près des difficultés qu'ils pouvaient rencontrer. Je pense que c'est vraiment l'esprit qui a animé ce travail tout au long de ces dernières années.

Les indicateurs alarmants, c'est pour cela aussi qu'il est important pour nous de pouvoir flécher cette politique publique quel que soit le domaine dans lequel elle intervient parce qu'on l'a bien vu, c'est une politique transversale, la jeunesse irrigue l'ensemble des

directions de la Collectivité mais également les agences et offices. C'est pour ça qu'il faut qu'on mette en place les indicateurs budgétaires et de vérification pour voir si notre politique est adaptée, est efficiente et aussi qu'elle puisse être en perpétuelle évolution.

Pour le rural, on l'a souligné, 2 % des chiffres un petit peu inquiétants, 2 % dans certains territoires. Le but aussi de ce plan d'action, c'est de pouvoir toucher cette jeunesse à travers une amélioration de l'accès au numérique, à travers les aides au logement, mais aussi des actions spécifiques qu'on a pu porter notamment avec le projet InSite pour installer des jeunes dans les villages autour de missions spécifiques.

Paul-Jo CAITUCCOLI à Arghjusta a souscrit à ce dispositif. Ce dispositif a vocation aussi à se développer notamment en Balagne. On essaie vraiment de faire des actions concrètes au plus près des territoires. On a souvent pu s'inquiéter du fait que la Collectivité pouvait être isolée des terrains, des acteurs et également des maires et de présidents d'intercommunalités. Non, le but, c'est de vraiment avoir une collectivité qui soit au plus près des besoins de l'acteur quel qu'il soit.

Pour ce qui est, et ça a été dit par beaucoup d'entre vous, de l'inquiétude par rapport à la voyoucratie, à la dérive mafieuse, j'ai proposé justement un groupe de travail en prévision de la tenue de la session « violence » aux jeunes, qu'ils puissent venir intervenir sur la question de la dérive mafieuse et qu'ils puissent s'exprimer sur ce sujet, qu'on leur donne la parole sur cette question, mais aussi quelles pistes d'actions on pourrait mettre en place pour pouvoir avoir une vision de la jeunesse sur cette question-là, parce que malheureusement, ils sont concernés et il ne faut pas le nier.

Je veux vraiment avoir, dans la construction de cette politique publique, un travail en transversalité, un travail avec l'ensemble des acteurs, l'ensemble des jeunes, mais également les élus de l'Assemblée parce que je pense que tous ensemble, avec nos compétences spécifiques ou du moins nos spécificités, car chacun est issu d'un territoire, chacun a une profession particulière, tous ensemble, je pense qu'on va pouvoir donner aux jeunes une vision, remettre aussi la politique au cœur de ce dispositif, politique au sens noble du terme, bien évidemment, je l'ai dit en préambule, pour être au plus près de notre jeunesse et que les jeunes restent les acteurs, les porteurs de ces actions. Je pense aussi que sans eux aujourd'hui, on n'aurait pas pu avoir un document d'une telle richesse, empreint d'un tel réalisme et aussi un document qui soit vraiment concret.

Le but n'était pas d'être dans l'incantation, mais d'être vraiment dans du concret. Je l'avais annoncé en 2018, simu da u dì à u fà è oghje, stu raportu hè impurtantissimu per a nostra ghjuventù è per a nostra isula.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Le Président de l'exécutif veut dire un mot, il a la parole.

Le Président SIMEONI

Je voudrais, si vous m'y autorisez, dire quelques mots.

D'abord, bien sûr, remercier Lauda GUIDICELLI pour la qualité du travail qui a été accompli pendant plus de 2 ans et demi et avec elle, toute l'équipe qui l'a accompagnée.

Remercier aussi toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail, l'Assemblea di a ghjuventù, « Parolla di a giuventù », les structures auxquelles faisait référence tout à l'heure Nadine NIVAGGIONI et qui œuvrent au quotidien sur le terrain, les jeunes qui ont participé à ce travail collectif et bien sûr aussi les élus de l'Assemblée Corse, majorité et opposition réunies.

Je pense que la qualité, la densité des interventions qui sont venues prolonger la présentation de ce rapport par la conseillère exécutive, montrent bien que sur un certain nombre de sujets essentiels, sans pour autant rechercher un unanimité de façade, il y a la possibilité de construire dans cette île dans ce pays, un certain nombre de démarches qui recueillent l'adhésion et l'engagement de toutes et de tous.

Je vois dans ces interventions à la fois leur complémentarité et leur richesse, j'y vois aussi, comme l'a dit tout à l'heure Romain COLONNA, un message que nous allons faire passer aujourd'hui à la Corse et singulièrement, à la jeunesse. Le fait que ce message nous le faisons passer au-delà de nos appartenances politiques respectives, je crois que c'est quelque chose qui est vraiment fondamental, parce que le travail qui a été fait a aussi l'immense mérite de montrer la jeunesse telle qu'elle est et non pas telle que nous souhaiterions qu'elle soit, ou telle que l'on fait semblant, quelquefois par commodité ou tout simplement parce que nous n'avons pas la bonne approche, nous faisons semblant de penser qu'elle pourrait être.

La jeunesse corse, c'est bien sur la richesse de ce pays pour aujourd'hui et pour demain, c'est la prunelle de nos yeux, nous l'avons dit souvent et nous essayons de le concrétiser, c'est une jeunesse comme toutes les jeunes du monde, qui a des atouts extraordinaires, qui a une capacité d'intelligence, de créativité, d'engagement qu'il nous appartient d'encourager. Mais cette jeunesse, comme toutes les jeunes du monde, elle est aussi confrontée à des difficultés, à des angoisses, à des craintes, à des frustrations, et

peut-être plus encore ici qu'ailleurs. Nous devons, nous, c'est notre devoir d'élus, de citoyens, de parents ou de grands-parents que nous sommes ou que nous allons être, c'est notre responsabilité d'adultes engagés que de créer les conditions pour que cette jeunesse s'approprie véritablement son destin.

Je ne vais pas être long, mais je voudrais dire quand même aussi, et me le dire à moi-même, nous le dire à nous-mêmes, c'est vrai que l'action politique, quelquefois a sa part de limite, sa part d'insatisfaction et que le rapport au temps est quelque chose qui est pénible. Il faut du temps pour changer profondément les sociétés.

Nous l'avons dit ensemble, je parle cette fois-ci pour la majorité, et nous l'avons mis au cœur de notre engagement devant les Corses et de notre engagement au quotidien, cette phrase « un paese da fà », un pays que nous voulons construire.

Construire un pays, ça prend du temps avec une part d'erreur, une part de tâtonnement, avec des parts de désaccords qu'il faut assumer dans une démocratie et c'est sain qu'il y ait des désaccords.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'aujourd'hui, nous commençons dans ce dossier, et j'espère bientôt dans d'autres, à recueillir un certain nombre de résultats. Il y a une cohérence d'ensemble, ça a été souligné là-aussi par les intervenants. Il y a d'abord eu la volonté dans le cadre du Conseil exécutif, de créer une délégation qui intègre explicitement la jeunesse. Lauda GUIDICELLI, aujourd'hui, est conseillère en charge des sports, conseillère en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, elle est en charge de l'innovation, et notamment de l'innovation sociale, et elle est aussi en charge de cette jeunesse parce qu'il fallait créer un espace spécifique. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, à l'unanimité le 27 avril 2018, nous avons posé la pierre fondatrice de ce « Pattu per a ghjuventù » avec, et c'était normal à l'époque, une certaine forme de scepticisme. Bien sûr, le vote avait été à l'unanimité, mais on s'était dit, les uns et les autres, majorité et opposition, « attention de ne pas tomber dans un catalogue de bonnes intentions, dans des politiques simplement déclamatoires. Nous serons attendus au tournant, et par les jeunes, et nous devons nous-mêmes essayer de créer les conditions pour que cette démarche se concrétise ».

Il y a eu 2 ans et demi de travaux, il y a eu l'implication de la majorité et de l'opposition, je tiens à le dire et je le salue, il y a eu bien sûr une conseillère exécutive qui, parce qu'elle parle à cette génération peut-être mieux que nous ne pourrions le faire nous, parce qu'elle en est beaucoup plus près, a su prendre pleinement à cœur ce travail.

Il y a eu ces assises de la jeunesse, il y a eu ces consultations, ces « Caffè citadini ». Bien sûr, à mon avis, il faudra encore améliorer les choses. Malgré les efforts, nous avons impliqué 2 000 jeunes ; il y en a 80 000 potentiels en Corse. Toutes celles et tous ceux qui ne se sont pas reconnus dans la démarche jusqu'à aujourd'hui, il faut aller les chercher. Mais peut-être que pour aller les chercher, nous serons plus crédibles dès lors qu'ils verront que ce qu'ont dit 2 000 de leurs camarades est pris en compte, et dans la mise en forme, et dans la déclinaison opérationnelle.

Donc, je crois qu'on a devant nous un document stratégique, un document qui s'inscrit dans le temps, 5 ans, un document qui s'adosse à une vision budgétaire, 80 M€, aujourd'hui à travers toutes les politiques transversales. C'est un document qui repose sur des fiches actions, plus de 200 fiches actions, qui ont été conçues à partir des demandes de la jeunesse et qui vont se décliner dans le temps.

Certaines ont déjà été concrétisées : exemple, la ligne Bunifaziu - Università di Corsica, je la cite parce que c'est vrai que c'était attendu depuis longtemps. D'autres sont en cours et les dernières sont à mettre en œuvre. Ça, nous allons le faire ensemble.

Je voudrais dire, et ça a été dit notamment par Laura-Maria, par Christelle, par Cathy et par d'autres, il y a beaucoup de jeunes qui jusqu'à aujourd'hui, sont restés en dehors des espaces qu'on a ouverts. Ça a été dit, par exemple, pour les jeunes qui souffrent de situation de handicap et qui vivent, je ne veux pas dire « qui souffrent », qui vivent une situation de handicap et qui malgré ça, sont plein de vie, d'enthousiasme et d'optimisme. Il y a ces jeunes qui vivent villages et qui souvent n'ont pas accès à la même qualité de vie et aux mêmes droits que les jeunes qui vivent en milieu urbain.

Il y a les jeunes que nous devons aller chercher, qui sont des jeunes corses et je pense notamment aux jeunes issus de l'immigration. Beaucoup de jeunes, par exemple d'origine marocaine, et je vais terminer par-là.

Lorsque nous étions quelques-uns, Lauda y était, on était quelques élus, on est allés voir le record de France de M. AMDOUNI à Lucciana, en présence de Pierre BARTOLI que je salue, dirigeant historique de l'AJB et Pierre BIASINI. Nous avons assisté à ce record de France qui, au plan sportif, était extraordinaire. Il y avait des centaines de jeunes et moins jeunes et notamment, beaucoup de garçons et de filles d'origine marocaine de Porto-Vecchio, d'Aiacciu, de Bastia. Ces jeunes qui sont Corses et qui souvent ont l'impression de ne pas être considérés comme tels, nous avons quelque chose de plus à faire.

La force de ce pays, la force de cette île, la force de la Corse d'hier, d'aujourd'hui et de demain, c'est sa capacité à produire du sens, à produire de l'adhésion, à

transmettre un sentiment d'appartenance, à travers l'histoire, le lien à la terre, la langue, la culture. Tout ça, c'est une richesse extraordinaire que tous les jeunes corses doivent et peuvent avoir cultivée et valorisée.

A travers ce « Pattu per a ghjuventù » qui part du général, y compris les problèmes les plus douloureux comme ceux de la criminalité organisée ou de la dérive mafieuse ou pré-mafieuse, de ces problèmes-là jusqu'aux problèmes les plus concrets, du logement, de l'accès à la santé avec la généralisation, par exemple, d'un bilan médical pour tous les jeunes quelle que soit leur situation sociale, le soutien, la mobilité, l'ouverture vers le monde, tout ça, aujourd'hui, nous le mettons en perspective dans un document stratégique et nous disons à nos jeunes : ce document, ce pays sont les vôtres. Emparez-vous des leviers. Faites et nous vous faisons confiance !

Ce message-là, il faut qu'ils l'entendent aujourd'hui et ils vont l'entendre grâce à Lauda et grâce à vous.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

M. le Vice-président, si vous voulez, je peux reprendre la suite, je viens de finir l'intervention que je faisais par ailleurs. Merci. Merci, M. le vice-président d'avoir assuré la présidence de l'Assemblée.

Le Président TALAMONI préside la séance.

Je crois que nous en étions à la réponse de l'Exécutif. Donc, on en est au vote et nous allons voter. Sur ce rapport-là, nous faisons un vote par groupe. Je vais donc interroger, comme nous avons fait hier, les différents présidents de groupes pour qu'ils me donnent le vote des membres de leur groupe.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DANSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » et de ses élus présents et représentés, nous votons **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés, nous votons **POUR** : Pierre POLI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Paul MINICONI.

Mme Valérie BOZZI

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Xavier LACOMBE, Francis GIUDICI, Jean-Louis DELPOUX, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, nous votons **POUR** bien volontiers.

M. Jean-Charles ORLANDI

Mon total soutien bien évidemment et celui des élus présents et représentés de notre groupe à la présentation qu'a faite Lauda GUIDICELLI. C'est un travail remarquable pour lequel bien sûr nous votons favorablement :

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane », nous votons **POUR** : Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI, François ORLANDI.

Le Président TALAMONI

Merci. C'est un vote à l'unanimité pour ce beau rapport.

POUR : 62

Contre : 0

ABS : 0 – NP : 0

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité (rapport 330).¹

J'interroge le Conseil exécutif pour savoir ce qu'il souhaite que nous prenions comme rapport. Non, je vais plutôt faire passer un tout petit rapport qui a été transmis un peu tardivement, c'est un rapport de la Présidence de l'Assemblée de Corse.

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

*** Raportu n° 338 : Mudificazione di a cumposizione di u Cunitatu d'Evaluatione di e Pulitiche Publiche**

*** Rapport n° 338 : Modification de la composition du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques.**

Le Président TALAMONI

En fait, nous avons été saisis par des syndicats et des organisations socioprofessionnelles qui estimaient ne pas être suffisamment représentés à travers les institutions consulaires, donc ils m'ont saisi.

Après consultation avec le Conseil exécutif, nous avons décidé de vous proposer de les intégrer au comité d'évaluation des politiques publiques.

Comme vous vous en souvenez, la refondation du comité d'évaluation des politiques publiques a vocation à contribuer à une plus grande ouverture vers la société, en impliquant les citoyens comme les acteurs économiques, sociaux et culturels dans l'évaluation des politiques de notre Collectivité.

¹ Délibération N° 20/167 AC

La modification en ce sens de sa composition a été approuvée à l'unanimité par votre Assemblée dans sa délibération du 31 juillet 2020. Elle prévoit, notamment, la représentation des organisations syndicales au titre du premier collège des personnalités extérieures.

Dans le même esprit, les organisations d'employeurs, Mouvement des Entreprises de France, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises et Union des entreprises de Proximité/U2P, m'ont saisi en demandant elles aussi à participer au comité.

Cette proposition va dans le sens souhaité dans le cadre de cette démarche de refondation.

Aussi, je vous propose de modifier la composition du 1^{er} collège en ajoutant 3 sièges au bénéfice de ces organisations, celui-ci verrait son effectif porté de 17 à 20 membres ; auquel cas, le Comité d'Évaluation comporterait désormais 53 membres.

Je vous demande de délibérer sur cette ouverture à ces organisations socioprofessionnelles.

Par rapport au rapport qui vous a été adressé, il y a un visa supplémentaire qui avait été omis dans un premier temps.

Donc, ce visa c'est : « Vu la délibération de l'Assemblée de Corse du 31 juillet 2020, portant modification de la délibération n° 16/040 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2016 portant modification de la composition du Comité d'évaluation des politiques publiques ».

Bien entendu, c'est un simple visa, mais je souhaitais quand même vous indiquer qu'il a été ajouté.

Vous avez le texte de la délibération devant les yeux, il s'agit donc de modifier comme suit la composition du comité d'évaluation qui comportera désormais un nombre total de 53 membres, se répartissant comme suit :

« Personnalités extérieures du 1^{er} collège (20) ; », ajouter après :

« - 6 représentants des organisations syndicales de salariés (1 CFTC, 1 CFE-CGC, 1 CGT, 1 FO, 1 CFDT et 1 STC) »

- 3 représentants des organisations professionnelles d'employeurs (1 MEDEF, 1 U2P, 1 CGPME).

Le reste sans changement.

Voilà ce que nous vous proposons.

Donc, je pense que nous allons faire un vote par groupe. Donc, je vais demander aux différents groupes s'ils souscrivent et si leurs membres votent pour ce rapport modifiant la composition du comité d'évaluation.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci. Bonjour, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Un mot pour dire que bien sûr le Conseil exécutif est favorable à cette représentation puisque nous avons été saisis en même temps que vous et j'avais dit que je ne doutais pas que nous serions d'accord pour assurer cette représentation qui élargit et conforte la légitimité de cette instance.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

C'est vrai qu'il y avait aussi les chambres consulaires. Dans un premier temps la conférence des Présidents n'avait pas proposé qu'il y ait, en plus de la représentation consulaire, des représentants de ces organisations, lors de notre de la réunion de la conférence des Présidents. Mais effectivement, je crois que cela améliore la représentativité du comité et donc c'est la raison pour laquelle nous avons proposé ce rapport.

En fait, j'ai dit un vote par groupe, ce n'est pas un vote par groupe, il faut être précis parce qu'on est dans une situation juridique qui assez incertaine, il faut être précis. C'est vrai et le Secrétariat général me fait remarquer que ça n'est pas un vote par groupe, mais c'est un vote nominal du groupe présenté par le président du groupe ou son représentant. En fait, on ne parle pas au nom du groupe, c'est un vote nominal des membres du groupe rapporté, le Président ne fait que transmettre le vote, soyons précis.

M. Hyacinthe VANNI

Je transmets donc le vote de mes élus du groupe « Femu a Corsica », présents ou représentés qui votent **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcellu CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents ou représentés, votent **POUR** : Pierre POLI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Paul MINICONI.

Mme Valérie BOZZI

Les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » votent **POUR** : Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Valérie BOZZI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour le groupe « Per l'Avvene », les élus présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Xavier LACOMBE, Francis GIUDICI, Jean-Louis DELPOUX, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI, François ORLANDI, nous votons **POUR**.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS : 0 – NP : 0

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité (rapport 338).²

J'interroge le Président du Conseil exécutif pour savoir quel rapport il souhaite voir présenté devant l'Assemblée à présent.

Le Président SIMEONI

Dans la suite du rapport Pattu per a Ghjuventù, il y a la charte des acteurs présentée également par Lauda GUIDICELLI.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc donner la parole à la Conseillère exécutive pour présenter ce rapport.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

GHJUVENTÙ È ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE ET SPORTS

* **Raportu n° 271** : Carta di l'attori ghjuventù di Corsica.

* **Rapport n° 271** : Charte des acteurs de jeunesse en Corse.

² Délibération N° 20/168 AC

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

Ce rapport découle du plan d'action du « Pattu per a ghjuventù », c'est une des actions opérationnelles qui, je l'ai dit dans ma présentation du rapport sur le « Pattu per a ghjuventù », est en lien avec l'objectif n° 1, à savoir notamment la co-construction de la politique jeunesse.

Donc, l'objectif de ce rapport est de pouvoir fédérer les acteurs de jeunesse autour de valeurs, d'objectifs communs et d'engagements mutuels.

Toujours dans le principe de la co-construction, quatre rencontres ont été organisées depuis avril 2019 avec une trentaine d'acteurs, pour corédiger le projet de charte qui a pour but d'associer tous les acteurs de jeunesse à la co-construction de la politique jeunesse à travers « U Pattu per a Ghjuventù », de responsabiliser les jeunes pour accéder à l'autonomie et surtout de garantir le même niveau d'accès aux droits et à l'information aux jeunes et ce, quel que soit le territoire.

Cette charte crée également un réseau structuré permettant une mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions.

Je ne serai pas plus longue.

A ghjuventù hè una risorsa maiò per u sviluppu di a nostra isula. A nostra vulintà hè di mette in opera di manera cuncretta tutte e nostre missione à prò di i giovani.

E dunque, vuleria ringrazià u Presidente di u Cunsigliu esecutivu pè a so cunfidenza in sta missione maiò.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, à Mme la Conseillère exécutive.

Donc, il y a un avis de la commission de la culture. Je rappelle que comme nous sommes dans un format assez contraint, on lit simplement le dispositif, la conclusion de l'avis écrit. Qui intervient ? Laura-Maria, la Présidente.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Parfait, Mme la Présidente de la commission. La parole est à qui la demande.

S'il n'y a pas d'interventions sur ce rapport, je vais le mettre aux voix. Encore une fois, nous allons demander aux présidents de groupes ou à leur représentant comment votent les élus.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus du groupe « Femu a Corsica », présents ou représentés votent : **POUR**: Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents ou représentés, votent **POUR** : Pierre POLI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Paul MINICONI.

Mme Valérie BOZZI

Les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » votent **POUR** : Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier

CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Valérie BOZZI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour le groupe « Per l'Avvene », les élus présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Xavier LACOMBE, Francis GIUDICI, Jean-Louis DELPOUX, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI votent : **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Pour les élus présents ou représentés : Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI, François ORLANDI, nous votons : **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité (rapport n° 271).³

M. le Président du Conseil exécutif, quel rapport voulez-vous que nous fassions passer ?

Le Président SIMEONI

Si vous en êtes d'accord on pourrait, dans la continuité du « Pattu per a ghjuventù », prendre le bilan d'étape sur le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTE

* **Raportu n° 301** : Raportu intermediariu nantu à a missa in opara di u pianu di lotta contru à a pricarità è à puvartà.

* **Rapport n° 301** : Rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

³ Délibération N° 20/169 AC

Le Président TALAMONI

Qui présente ce rapport ? Mme Bianca FAZI. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'un rapport d'étape sur le plan précarité et pauvreté.

En 2017, la Collectivité s'est engagée dans une démarche inédite, à travers la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la précarité et la pauvreté qu'elle a érigée en objectif majeur, notamment avec le vote et l'adoption du plan de lutte contre la précarité le 30 mars 2017.

Il s'agissait de reconnaître une situation d'urgence sociale sur notre île et de formaliser la nécessité de mutualiser les moyens existants et au-delà pour combattre ce fléau. En même temps, vous avez un PowerPoint qui vous montre l'historique et nos actions.

Le plan de lutte contre la précarité constitue donc l'expression d'une politique volontariste et rassemble dans un document majeur plusieurs objectifs et mesures structurantes qui guident nos actions dans tous les domaines de compétences de la Collectivité.

Ainsi, la portée du plan se retrouve en filigrane dans la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques portées par la Collectivité, notamment dans les domaines du social et de la santé, depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle la Collectivité est devenue cheffe de file en matière d'actions sociales.

Il y avait un défi, mais surtout une opportunité, et c'est dans cette optique que s'est inscrite l'action de la Collectivité avec cette volonté d'exemplarité qu'elle pose en objectif dans le plan de lutte contre la précarité.

Il trouve sa déclinaison opérationnelle, notamment à travers la feuille de route « Azzione sociale 2018-2021 », présentée lors la session de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2018, qui fixe les grandes orientations des politiques sociales menées sur notre territoire.

De fait, trois ans après son adoption, l'évaluation du plan nous permet de dresser un bilan intermédiaire positif de nos actions, constaté qu'il est véritablement ancré dans une transversalité dynamique dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La stratégie de lutte contre la pauvreté que l'Etat a initiée le 13 septembre 2018, a mis en évidence le caractère précurseur et indispensable de la démarche que nous avons initiée, et la récente crise sanitaire nous a aussi rappelé l'importance de disposer d'une organisation administrative réactive, efficiente et proche de ses administrés.

Le plan précarité aujourd'hui, ce sont différentes actions significatives et structurantes, à titre d'exemple on peut citer des actions en faveur de la lutte contre le non-recours au droit avec la généralisation du premier accueil social de proximité sur le territoire, avec à ce jour un taux de couverture de 88 % de la population insulaire.

L'amélioration de l'offre de soin de premier recours dans les territoires ruraux, avec le développement de la création de maisons de santé et pôles de santé pluri-professionnels, MSP, elles sont au nombre de 6 aujourd'hui ; des actions destinées à soutenir l'aide alimentaire pour les plus précaires avec un soutien appuyé au projet d'aide alimentaire pour un montant total de 350 000 € et la création d'une banque alimentaire avec 14 projets.

Des actions en faveur de l'insertion avec un soutien financier aux chantiers d'insertion, acteur phare de l'économie sociale et solidaire, et accompagnées pour plus de 2,2 M€, avec un taux de 60 % de sorties dynamiques, sorties en emplois durables, plus sorties en emplois de transition, plus sorties positives en formation qualifiantes.

Enfin, la lutte contre la précarité énergétique avec des démarches partenariales pour favoriser le recours aux travaux de rénovation énergétique avec un coût maîtrisé, notamment dans le cadre du dispositif ORELI, donc en partenariat avec l'AUE, l'Agence d'urbanisme et de l'énergie. Quatre ans après le lancement du programme ORELI par la Collectivité, ce sont 200 logements pilotes qui ont pu intégrer le dispositif et bénéficier de ce système exceptionnel d'aides financières.

Et enfin, des expérimentations comme le « bus santé social », dont le démarrage prochain sur le territoire de la Plaine orientale s'inscrit dans le « aller vers » pour toucher les invisibles et les publics vulnérables, notamment dans le rural, et permettre un accès aux droits et aux soins.

Ensuite, les territoires « zéro chômeur de longue durée » pour lutter contre le chômage et explorer de nouvelles pistes d'actions sur un échelon ciblé. L'objectif

consistant à permettre à des chômeurs de longue durée d'accéder à des emplois en lien avec des activités identifiées comme nécessaires sur le territoire.

Et, l'étude sur la faisabilité de l'expérimentation du revenu universel en Corse pour assurer à chacun un revenu minimum quels que soient son statut et sa situation.

Dès lors, compte tenu de la période de crise sanitaire, économique et sociale inédite que nous traversons, aujourd'hui il est apparu nécessaire d'adapter nos politiques, et plus globalement de moderniser l'action publique dans le but d'apporter une réponse toujours plus précise aux besoins de notre société.

Il vous est ainsi proposé d'une part d'acter le bilan intermédiaire du plan et d'autre part d'y intégrer un nouveau chapitre relatif notamment à l'élévation sociale dans le droit fil des ambitions portées par notre Collectivité.

Je vous remercie.

Vous avez donc sur le visuel toutes les actions sur les projets de remobilisation en faveur des bénéficiaires du RSA, donc tout est défini, la prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortants de la protection de l'enfance. Je vous rappelle que c'est un cadre important parce qu'on sait que les jeunes majeurs, un sur quatre environ s'ils ne sont pas accompagnés, qui sortent de l'ASE, l'aide sociale à l'enfance, souvent se retrouvent dans la rue et SDF.

Et, vous avez en dernier : fluidifier les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Là vous avez le premier accueil social inconditionnel de proximité. Nous devons là rencontrer les présidents d'associations des maires, Cismonte et Pumonte, pour leur expliquer. En fait, on a voulu qu'il y ait un accueil social de proximité à moins de 30 minutes pour que chaque territoire ait un taux de couverture à 88 %. Donc, cet accueil social de proximité, c'est vraiment être attentif à la demande et les aider à repérer et à les accompagner, notamment pour l'accès au droit et pour avoir également certains accès sur les dossiers qu'ils ne connaissent pas, donc les accompagner. C'est une logique d'intervention précoce et qui a une prévention sur le risque d'exclusion sociale. Et, nous voulons avoir un maillage vraiment efficient sur tout le territoire et accompagner les communes au mieux.

Le visuel suivant, vous avez sur la crise sanitaire les enjeux, ça sera difficile, je pense, à quantifier maintenant, mais on sait déjà que sur ce l'année 2020, nous aurons 1 000 personnes en plus, il y a déjà une évaluation au niveau des services, qui ont

demandé à être éligibles au RSA. Ça fait quand même déjà lourd sur notre petite île. Et, je crois que nous risquons d'avoir d'autres soucis sur le social.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Alors, il y a un rapport de la commission de la culture. Je vais demander à Laura-Maria POLI de nous donner l'avis de la commission.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

La commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce rapport ? La commission permanente a décidé que sur ce rapport, il y aurait 10 minutes par groupe et deux orateurs maximum par groupe.

C'est Mme COGNETTI-TURCHINI, qui a demandé la parole la première, donc vous l'avez.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

Je voulais donc intervenir sur ce plan précarité en vous spécifiant que le plan précarité a été voté en septembre 2016 et à cette époque, la Corse bénéficiait d'une croissance économique singulière, elle était la région à plus fort potentiel au niveau national, elle avait pour partie rattrapé son retard économique et avait bien résisté au choc économique de 2011. Le plan pouvait intervenir sur la précarité rurale et urbaine à la fois.

Entre 2016 et 2020, les indicateurs se sont détériorés, le chômage des jeunes a explosé pour aboutir à un montant inédit d'un nombre de chômeurs dans l'île. Je ne vais pas vous donner tous les chiffres, mais le taux de chômage a augmenté de 14,7 % en un an, soit environ 3 200 chômeurs.

Le chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 21,2 % pour le mois d'octobre 2020. On voit que maintenant la précarité touche des secteurs et des personnes qui étaient apparemment avant laissés tranquille.

Ce plan qui est présenté, à mon sens, ne prend pas en compte l'évolution et la situation économique et encore moins l'impact de la crise COVID. De surcroît, on constate une forme d'inertie générale de la Collectivité, excusez-moi de le dire.

Comment pouvons-nous présenter un plan contre la précarité ne faisant aucun bilan d'action avec l'ensemble d'indicateurs qui se détériore ? On aurait souhaité, je ne dis pas qu'il est négatif sur tout, mais on aurait souhaité avoir des pistes et des réponses aux différentes mesures mises en œuvre.

Comment accepter qu'en parallèle l'Assemblée demande à une Assemblée des Etats de l'ONU, d'intervenir dans le cadre d'un conflit qui ne nous regarde, en demandant un démembrement d'un pays souverain, chose qu'aucun pays au monde n'a la folie de demander.

Nous resterons réservés sur ce plan, qui pour nous est incomplet. Il nous faudrait des réponses aux actions qui ont été menées et on souhaitait, je vous le dis en étant élue du monde rural, voir la précarité qui se dessine et qui augmente face à la situation sanitaire que nous connaissons, avoir des réponses un peu plus concrètes.

Merci, Président.

Le Président TALAMONI

Merci, qui veut prendre la parole ?

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président.

Donc, je vous précise que ce sera une prise de parole avec ma collègue Muriel FAGNI, qui interviendra dans un deuxième temps.

M. le Président, Mme la Conseillère exécutive, Chers collègues, depuis notre accession aux responsabilités en 2015, notre Collectivité de Corse n'a eu de cesse de mettre en place une politique vertueuse et a placé au cœur de ses priorités la lutte contre la pauvreté et la précarité, qu'elle a érigée en priorité politique avec l'adoption de son plan.

Nul ne peut ignorer que la société corse subit depuis de nombreuses années des conséquences d'un contexte social et économique dégradé.

Notre Collectivité depuis son accession a clairement affiché sa volonté d'agir de manière offensive en mobilisant les compétences légales dans le domaine social et même au-delà.

Une ambition politique forte qui consiste à faire évoluer ses politiques sociales pour améliorer le service rendu à la Corse et à celles et ceux qui y vivent, à assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

Ce rapport d'étape qui nous est présenté aujourd'hui, Chers collègues, est d'une grande qualité. Il est l'illustration d'un travail acharné de notre Conseillère exécutive et de ses services qui nous démontre bien qu'au terme de deux ans et demi, après sa présentation du projet social en juillet 2018, nous sommes passés des faits aux actes.

Que ceux qui pensent que notre Collectivité n'avance pas et qu'elle est une belle endormie, permettez-moi, M. le Président, j'ai envie de leur dire qu'ils se trompent. La crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui et pour laquelle nul ne peut dire combien de temps elle va durer, est une embûche supplémentaire qui vient se superposer aux mesures structurantes qui guident notre action sociale et nous oblige donc aujourd'hui à réfléchir à l'élaboration de nouveaux dispositifs qualifiés d'innovation sociale dont, si vous me le permettez, M. le Président, je laisserai le soin à ma collègue, Muriel FAGNI, de développer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Muriel FAGNI, mais dans un premier temps il y a Rosa PROSPERI qui a demandé la parole. Maintenant si vous préférez que Muriel FAGNI intervienne derrière ? Donc, vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Alors, Chère collègue, vous avez raison quand vous dites que nous ne sommes pas endormis et comment pourrait-on être endormis quand on sait qu'il y a 20 % de la population de Corse qui vit sous le seuil de la pauvreté.

Et là, je ne vais pas rejoindre évidemment les propos de Cathy COGNETTI, puisqu'elle est élue comme moi, et nous sommes tous élus, et nous sommes comme elle et moi, régulièrement sur le terrain pour écouter, pour relayer, informer, accompagner,

puisque la précarité elle doit être entendue. Et moi, je n'ai pas du tout le même retour que Cathy COGNETTI sur le ressenti des associations que moi je fréquente. Parce que ces associations elles ne nous disent pas du tout que l'Assemblée de Corse est dans une inertie, ces associations comme la CLE, par exemple, que j'ai rencontré il n'y a pas très longtemps en Corse-du-Sud, lors de leur congrès, sont particulièrement satisfaits du travail que l'on rend et que l'on fait.

Aujourd'hui, la solidarité elle est vraiment essentielle, et comme l'a dit hier matin le Président de l'Exécutif lors de la présentation des amendements européens que nous avons votés, c'est vraiment le cœur de notre préoccupation aujourd'hui, la solidarité.

Alors, j'avais prévu de vous dire, mais vous le savez, que le droit de vivre dignement n'est ni un luxe, ni une récompense puisque c'est un droit humain, et c'est l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme qui le dit. Et aujourd'hui, justement, cette crise nous permet de nous interroger sur notre mode de vie et sur nos vrais besoins. Et, il faut que le public que nous accompagnons soit le véritable acteur de son projet, il faut croire en l'humain et en sa capacité de résilience. Et toutes les actions justement qui sont mises en place, sont mises en place dans la logique pour nous inviter à faire preuve d'innovation et de concertation.

Donc, je ne vais pas reprendre tout le détail de tous ces axes importants, mais simplement vous dire que ces actions, elles sont aussi et elles font écho à l'évolution de la société, laquelle est parfaitement représentée au sein du CESEC, d'où l'importance de cette institution, comme l'a souligné hier d'ailleurs Jean BIANCUCCI.

Donc, vous avez présenté, Mme la Conseillère exécutive, un tableau que l'on peut retrouver aussi en page 7 de ce règlement. Donc, j'avais prévu de reprendre tous les axes, mais je ne vais pas les reprendre, aussi bien l'expérimentation, l'innovation, la structuration de l'offre de soin.

Et, ça répond aussi aux interrogations de la Conseillère Lauda GUIDICELLI qui ce matin se posait la question sur justement la mise en place de ces maisons de santé pluri-professionnelles, elles y sont, donc territoriales, ainsi que les soins primaires.

Donc, tous ces soutiens, tous ces accompagnements de projets permettent une vision et une prise en charge des territoires conformes justement à vos différents points d'étape. Donc, nous avons un bilan d'action, puisqu'à chaque fois vous nous présentez un bilan d'étape, donc ces bilans d'étape nous permettent de réajuster en fonction des situations, pour répondre un petit peu à Cathy COGNETTI.

Alors, moi je retiendrai, puisqu'on a parlé de l'emploi, effectivement c'est un gros problème, et il faut qu'on arrive aussi à s'investir pour l'emploi et les compétences, mais aussi avec la transition écologique. Et, justement comme on soutient l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire l'ESS, qui elle œuvre pour cette économie circulaire nouvelle, nous répondons aussi à ce besoin.

Après il y a aussi l'axe que vous avez développé pour le logement social et toutes les actions pour lutter contre la précarité énergétique.

Alors, c'est vrai que moi je vais dire l'inverse de ce qu'a dit Cathy COGNETTI tout à l'heure, c'est que pour moi nous ne sommes pas du tout dans l'inaction, ni dans l'autosatisfaction, parce que nous démontrons vraiment à travers ce plan que nous sommes dans l'action et dans une action concrète, au service d'un peuple, pour construire une société corse plus juste, plus solidaire et plus fraternelle.

Et, il y a une cohérence d'ensemble, comme il a été rappelé ce matin par le Président de l'Exécutif dans tous les rapports qui nous ont été présentés ce matin, avec celui de Lauda GUIDICELLI.

Et donc, M. le Président, au nom du groupe « Femu a Corsica » et plus largement au nom de la majorité territoriale, je peux vous assurer, ainsi que vous Mme la Conseillère exécutive, que vous pouvez toujours compter sur notre soutien pour accompagner et favoriser la réussite de ce plan.

Je terminerai en répétant que la précarité doit être entendue, et je pense que nous faisons pour qu'elle soit entendue et prise en compte, et que la solidarité est essentielle.

A ringrazià vi.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. le Président, vu que j'avais 10 minutes, je peux juste apporter une précision ?

Je voudrais apporter une précision : que ce soit ou moi ou notre groupe, nous ne sommes pas contre la prise en compte et contre le plan précarité, bien au contraire. Mais nous sommes dans le cadre d'une urgence sociale et que nous attendions simplement de ce bilan d'étape, qu'il nous donne des infos sur les améliorations de la situation.

Je vous prends pour exemple, puisque vous y êtes venus, la communauté de communes Pascal PAOLI dont je suis première Vice-présidente, nous avons l'action

« zéro chômeur » qui a du mal à démarrer parce que c'est une action où les gens ont du mal à adhérer et que nous avons beaucoup trop de freins, et que l'urgence sociale fait que.

Bien évidemment, le plan il est bien mis en œuvre, on essaye d'œuvrer tous ensemble, mais nous n'avons pas de réponse sur les améliorations de la situation, il nous faut agir, c'est tout.

Mais sinon, je reconnais que la mise en place de ce plan est nécessaire.

Le Président TALAMONI

Merci, il faudrait qu'on reste dans les temps de parole, je crois qu'on les a dépassés.

A Rosa PROSPERI, qui elle va rester scrupuleusement dans le cadre des 10 minutes de son groupe.

Mme Rosa PROSPERI

Président, je vous précise en préalable que Laura-Maria complètera mon propos, bien entendu, dans la limite des 10 minutes.

Le Président TALAMONI

J'espère bien que le groupe « Corsica Libera » va montrer l'exemple.

Mme Rosa PROSPERI

Alors, en préalable parce que je ne suis pas intervenue sur le rapport, je voudrais, à mon tour, féliciter Lauda GUIDICELLI et les services de la Collectivité pour le formidable travail qui nous a été présenté tout à l'heure et pour l'intelligence qui a consisté à présenter conjointement le Pattu et la charge pour les acteurs de la jeunesse. C'est un travail innovant et vraiment dirigé vers les bonnes actions ; je pense qu'il faut vraiment s'en féliciter, c'est une plus-value.

Ce rapport sur le plan pauvreté, précarité, vous le savez, est un rapport d'étape. Le rapport le dit dans sa présentation, un rapport d'étape, ça a vocation à faire le point sur les dispositifs qui sont engagés, à en tirer éventuellement les conséquences pour recentrer (inaudible).

Or, ce rapport présente également un constat dont, tout un chacun, pourra dire qu'il est alarmant : constat lié à la crise sanitaire, mais pas seulement, constat aggravé par

la crise sanitaire et qui, par un effet d'entraînement, va assez vite nous confronter à une situation nouvelle, inédite et malheureusement assez catastrophique. Le rapport parle d'explosion du nombre de demandeurs d'emplois, je cite, « d'explosion du nombre de demandeurs de RSA, du doublement attendu de l'écart Corse/France en matière de taux de chômage et d'une vague de précarisation brutale qui est entendue ».

L'objectif, de mon point de vue, de ce rapport d'étape consiste à faire en sorte que nous ayons la possibilité très rapidement, de répondre à cette nouvelle situation qui va se présenter.

Le rapport présente un grand nombre de dispositifs, dont je veux dire tout de suite, que chacun a sa pertinence parce qu'ils répondent à des situations qui, malheureusement, sont très diverses, sont très variées, mais en l'état de la situation que l'on nous décrit, moi j'oserais suggérer que l'on essaye de resserrer un petit peu les dispositifs.

Et, c'est la raison pour laquelle je suggère dans un premier temps à la Conseillère exécutive en charge de ces problématiques, d'accélérer peut-être les audits sur les aides sociales. J'ai vu dans le tableau qui nous était présenté tout à l'heure, que cet audit serait réalisé au deuxième semestre 2021. Je ne sais pas si nous en avons les moyens parce que le travail est immense, mais il faudrait peut-être que nous ayons une vision, la plus claire possible, très rapidement des aides sociales, de sorte que certains publics ne disposent pas d'aides qui se superposeraient sans pour autant apporter une réelle réponse.

J'en terminerai pour vous dire, et Cathy COGNETTI l'a évoqué, que moi je souhaiterais qu'un focus soit également mis sur deux dispositifs qui sont « le territoire zéro chômeur » et « le revenu universel de base », pour une raison simple, c'est parce qu'ils sont transversaux, parce qu'ils concernent quasiment tous les publics, parce qu'ils concernent toutes les situations, quels que soient la situation familiale, le niveau de formation, l'âge parce qu'avec la problématique du RSA nous avons également une problématique d'âge, et je souhaiterais que l'on accélère.

Evidemment, le sort de ce dispositif ne dépend pas que de nous, je le sais bien.

C'était les suggestions que je souhaitais apporter dans un souci d'amélioration de ces dispositifs qui sont indispensables. Le point sur la jeunesse a été fait, je pense que les dispositifs jeunesse permettent de répondre à cette problématique, essayons de recentrer peut-être un petit peu, de sorte d'être plus efficace.

Merci, M. le Président, et Laura-Maria complètera, j'espère lui avoir laissé un peu de temps.

Le Président TALAMONI

Pas beaucoup en fait... La parole est à Laura-Maria.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président, combien il me reste exactement ?

Le Président TALAMONI

Je crois qu'il ne vous reste pas grand-chose, on dira deux minutes.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI.

Ah d'accord, vraiment peu, bon ce n'est pas grave, je vais commencer de suite.

Le Président TALAMONI

C'est que Rosa PROSPERI a été un peu bavarde sur ce coup, c'est vrai que c'est un dossier important...

M. Serge TOMI

Il reste cinq minutes trente.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas ce que l'on m'avait dit, je pense que Laura-Maria est pistonnée par Serge TOMI, nous on n'avait pas compté comme ça.

Vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Je vais essayer de ne pas utiliser ces cinq minutes, même si effectivement c'est un sujet très important et que ma collègue Rosa a abordé de nombreux points, mais juste pour rappeler que le social notamment a été une des priorités de notre majorité depuis son accession aux responsabilités.

Encore une fois, en 2016, quand le premier plan de lutte contre la précarité est présenté, il faut rappeler que nous n'avions même pas encore cette compétence, la compétence sociale, et pour autant, on est vraiment parti de rien et il y a un travail

véritablement extraordinaire, j'ai envie de vous dire, en concertation avec notamment les acteurs sociaux, avec le docteur PERNIN, qui a été aussi un petit peu le fer de lance, qui a été réalisé.

Alors, bien évidemment, à titre liminaire, moi je voudrais saluer le travail qui a été accompli par les services et par la Conseillère exécutive.

Alors, aujourd'hui vous nous présentez un rapport qui est un point d'étape de ce qui a été accompli. Il est important, il est d'autant plus important, j'ai envie de vous dire, au vu du contexte sanitaire actuel qui a nécessairement un impact sur le plan économique et sur le plan social.

Pourquoi je vous dis cela ? A l'époque du premier confinement, d'ailleurs il y avait un rapport aussi qui avait été présenté, la commission que je préside avait auditionné les associations qui nous avaient alertés sur une explosion des demandes en matière d'aides, et notamment en matière d'aide alimentaire.

Aujourd'hui, on est dans un deuxième confinement avec tout un pan de l'économie, et notamment je pense aux petits commerçants, aux indépendants, aux artisans qui se retrouvent privés de leur activité, et ce qui me fait peur, ce qui nous fait peur à tous, c'est qu'aujourd'hui on se retrouve encore dans une situation catastrophique, avec 20 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté, et avec, et c'est l'ensemble de ces mesures qui sont prises, toute une nouvelle population qui se retrouve confrontée à ce spectre de la pauvreté.

Nous nous devons, nous, en tant qu'institution, en tant que chef de file de la politique sociale, nous nous devons d'agir.

Donc, ces mesures effectivement, elles sont concrètes, elles sont pertinentes. J'ai envie de vous dire que sur certains domaines, et notamment je pense par exemple à l'aide alimentaire, vous nous avez fait état qu'en 2019, une enveloppe de 350 000 € avait été utilisée dans sa totalité ; j'ai bien peur que cette enveloppe pour l'année 2020 et pour les années qui suivent doive être largement et fortement majorée.

Alors l'alimentation, je vous disais, c'est un besoin et c'est surtout un droit pour tous. Il est important, je pense, que la Collectivité de Corse se réadapte à des enjeux par rapport aux enjeux nouveaux issus de cette crise sanitaire, qui est peut-être effectivement que la banque alimentaire qui soit créée.

Notre collègue, Petr'Antò TOMASI avait, en mai 2019, par le biais du CSJC, fait une proposition qui avait rapidement mise en œuvre, qui consistait à ce que le CSJC

ouvre les cuisines et prépare cette aide alimentaire au bénéfice des associations. Pourquoi pas étendre cette mesure, on l'avait déjà proposée avec les SIS 2A et 2B, pourquoi pas les cuisines des établissements qui sont fermés.

C'est très important de répondre très vite à ces besoins en soutenant aussi les initiatives locales, par exemple, en engageant une démarche citoyenne et en favorisant, encore une fois, les circuits courts...

Le Président TALAMONI

Vous êtes en train de pulvériser votre temps de parole, Chère collègue.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Je vais essayer de faire vite et de terminer tout cela.

Autre point qui avait été important, on l'avait déjà souligné, qui concerne, les pass, avec un maillage territorial... Je vous dit qu'il me reste une minute quarante...

Le Président TALAMONI

Non, ça c'est plutôt ce que vous avez dépassé !

Je vous en prie, allez-y encore une minute.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Je ne sais plus où j'en suis, je n'ai pas de note en plus.

Les pass, au niveau du maillage territorial, bien évidemment, accentués davantage au niveau des zones rurales, puisque sur les 360 communes en Corse, 139 ne réalisent pas cet accueil et notamment on constate de grosses disparités au niveau territoriale et dans ces zones rurales. Donc accentuer peut-être davantage là-dessus.

Ensuite, sur une mesure spécifique qui concerne le bus santé sociale, qui est une excellente initiative et je trouve ça juste dommage qu'il ne soit peut-être pas généralisé dans l'ensemble des territoires.

Voilà, j'ai perdu mon fil, en tout cas, bien évidemment, nous voterons ce rapport et nous serons à vos côtés pour continuer et mener à bien cette politique sociale de lutte contre la précarité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Serge nous confirme que vous n'avez presque pas dépassé votre temps de parole, j'avoue que c'est un chiffre qui est controversé, mais on fait confiance au Secrétaire général, c'est lui qui est le maître des horloges.

La parole est à qui la demande.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Concernant ce rapport sur le plan de lutte contre la précarité, c'est un point d'étape mais c'est aussi un état des lieux.

Alors, je rebondis un peu sur les propos de notre collègue, Laura-Maria POLI, qui dit que la Collectivité de Corse est partie de rien ; moi je ne peux pas dire que la Collectivité de Corse est partie, il ne faut pas oublier les conseils départementaux 2A et 2B qui avaient la compétence sociale et qui ont énormément travaillé.

Alors, à ce stade-là, on note qu'il y a une corrélation entre la situation économique et la dégradation sociale, l'aggravation du chômage partiel, c'est décrit, une hausse de 6 % des RSA sur 2020, la prospection sur 2021 avec la crise COVID est de 16 % donc elle a été prise en compte. Néanmoins, je pense qu'il faudrait accélérer le dispositif et l'améliorer.

Alors, à la page 7, on note que 6 actions sur 18 sont réalisées, donc on a encore du boulot.

Sur l'offre de soin en milieu rural, c'est là que je pense que c'est un état des lieux parce que le plan date de 2018, et je doute fort qu'en 2 ans, on ait pu générer 6 maisons de santé dans le rural et 4 à 5 cabinets secondaires. Donc pour moi, c'est un état de lieux.

Concernant « le territoire zéro chômeur », je voulais rappeler qu'une loi est passée dernièrement au Sénat et je voulais remercier le sénateur de Corse-du-Sud, Jean-

Jacques PANUNZI, qui a amendé la loi pour justement que la Corse et la Collectivité de Corse soient intégrées dans ce dispositif. Donc, ça je voulais le rappeler.

Concernant notre groupe, nous allons voter pour ce rapport, mais nous considérons qu'il est incomplet, qu'il a des dispositifs à accélérer et à améliorer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. S'agissant de territoires zéro chômeur de longue durée, je voudrais dire dans le prolongement de ce que disait Mme PEDINIELLI, que c'est une question très importante, mais qu'aujourd'hui le travail doit être fait, territoire par territoire pour monter les dossiers, parce que sinon nous n'avons strictement aucune chance d'être retenu parmi les régions qui vont participer à la deuxième vague.

Donc à ce stade, je suis cette affaire d'assez près, il n'y a aucune communauté de communes, aucune commune qui soit en situation de présenter un dossier acceptable par l'association « territoire zéro chômeur de longue durée ».

Donc véritablement, là je m'adresse aux élus locaux et un certain nombre d'entre vous sont aussi des élus locaux, il est impératif. Alors c'est un travail de bénédictin, mais il est impératif vraiment de faire la liste des ayant-droits, de fabriquer des volontaires à partir des ayant-droits, parce qu'ayant-droit, ça ne suffit pas, ensuite il faut les convaincre d'être volontaires et ensuite il faut voir les activités, et une fois qu'on a les activités, il faut ensuite faire correspondre les activités potentielles et les volontaires.

Donc, c'est un travail qui n'est pas très complexe, mais qui est, je dirai, fastidieux sans doute et long. Mais si on ne fait pas ça, on aura beau répéter à chaque fois que c'est bien, que c'est important, que la Corse doit y être... Voilà, maintenant il faut vraiment travailler.

Donc, je pense qu'il faut aussi que la Collectivité de Corse mette à la disposition des communautés de communes, qui souvent n'ont pas les moyens humains, que la Collectivité de Corse soit vraiment de manière plus importante encore, puisqu'il y a déjà des démarches qui sont faites, mais à mon avis, à mon sens, elles ne sont pas suffisantes. Donc, il faut véritablement que nous mettions le paquet sur la constitution des dossiers.

Voilà, je me permets de prendre la parole sur ce point parce que c'est un point qui me tient assez à cœur, j'ai fait un peu le tour de la Corse pour convaincre les élus ; les élus sont convaincus du bien-fondé de la démarche, après être convaincus du bien-

fondé de la démarche et préparer les dossiers, il y a souvent, je dirai, une distance difficile à parcourir.

Donc, je donne la parole à qui la demande, s'agissant du rapport.

Pierre POLI, vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Juste quelques mots, Président.

La précarité est un sujet aujourd'hui crucial pour la Corse, on le vit aussi bien dans villes que dans les villages. Pour être en lien étroit avec les Restos du cœur, on s'aperçoit qu'aujourd'hui les distributions dans les villages sont de plus en plus importantes.

Donc, je tenais à féliciter Bianca FAZI pour son rapport avec ses services et mettre en avant l'investissement de la Collectivité.

Après, ce que je pense, c'est qu'on ne peut pas attendre tout des collectivités, qui n'ont malheureusement pas toujours les moyens de leurs ambitions.

Donc, je pense que la précarité aujourd'hui, c'est le problème de tous. Donc, nous sommes tous sur le terrain, nous devons nous investir et mettre en avant le mot clé, je dirai, qui a caractérisé la Corse depuis très longtemps, c'est la solidarité. Travaillons sur le terrain, soyons aidés par les collectivités, mais commençons nous-même à travailler et à être près des gens qui en ont besoin.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Je crois que nous avons épuisé la liste des orateurs et oratrices inscrits, donc nous allons donner la parole à Bianca FAZI sans doute pour répondre de manière synthétique, je suppose, à ces interventions et puis ensuite nous allons voter.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Je vais reprendre quelques points, notamment je vais répondre à ma collègue Cathy COGNETTI. Alors, effectivement il y a beaucoup de travail qui reste à faire, et comme elle l'a constaté, c'est un rapport d'étape, avec quand même une vision sur l'avenir, surtout par rapport à la crise sanitaire que nous traversons.

Je voudrais quand même vous rappeler qu'on a pris des mesures pendant la crise sanitaire, notamment au printemps dernier, avec le fonds Salvezza, avec un certain nombre de dispositifs. Ça, c'est la première des choses.

Et, nous allons vous proposer le plan Rilanciu, je pense à la prochaine session ou à la fin du mois, et dans ce plan Rilanciu, il y aura effectivement d'autres mesures qui apparaîtront, notamment en faveur de cette crise sociale. Ça c'est la première réponse.

Alors, effectivement tout ne va pas assez vite... (coupure micro)

Le Président TALAMONI

Mme la Conseillère exécutive, vous avez été coupée, on ne vous entend plus.

Mme Bianca FAZI

Excusez-moi, j'ai eu une coupure.

Donc, je vous disais que dans le plan Rilanciu, nous allons proposer un certain nombre de dispositifs à destination du social et avec je l'espère d'autres financements, parce que Cathy qui a été élue au Conseil Général, n'est pas sans ignorer qu'il nous faut effectivement des fonds. Nous attendons déjà le plan de relance de l'Etat, voir ce que l'on va obtenir par rapport à notre situation et j'espère avoir des financements au niveau de l'Europe, c'est l'objectif un peu de ce plan Rilanciu, de manière à nous assurer quand même, parce que l'on sait que la crise va être dure, effectivement, Chantal PEDINIELLI l'a rappelé, c'est en fait 6 % de plus au niveau du RSA, je vous l'ai dit, en gros ça va faire 1 000 personne en plus sur le RSA.

Donc, ça c'est notre budget qui est légal, on va dire, et il va falloir que l'on trouve des actions extralégales, sans sortir de la légalité, bien entendu, de manière à le mettre en œuvre.

Alors, je voudrais quand même rappeler deux choses.

Ce plan précarité, en ce qui concerne le rapport d'étape, a été établi, ça on ne l'avait jamais fait auparavant, en concertation avec toutes les institutions, avec les

associations bien entendu, et avec un certain nombre de partenaires dont je tiens à souligner l'engagement.

Alors ce que je voulais vous dire, dans le plan d'étape quand même il y a des choses importantes qui sont le premier recours, l'accès aux soins, qu'on a tendance à vouloir généraliser. Laura-Maria parlait du Bus santé, alors le Bus santé, effectivement que l'on aimerait le généraliser sur tous les territoires, mais il nous faut aussi les porteurs de projets, vous savez que la Collectivité fait appel, on a eu l'exemple récemment, nous avons lancé beaucoup d'appels à projets sur le social, notamment sur les habitats, qu'ils soient inclusifs, sur la résidence autonomie, etc. Donc, tout ça fait partie, en même temps c'est transversal avec le plan pauvreté. Donc, si vous voulez, c'est un certain nombre d'actions que nous menons, mais que nous menons aussi en transversalité.

J'en profite pour vous dire que moi, je désire beaucoup travailler avec les intercos, au contraire. Et, pour en revenir à ce que disait Cathy, la semaine dernière, sur « le territoire zéro chômeur », lundi dernier exactement il y avait une réunion à Bastia, je ne sais pas si vous avez participé ou pas, mais toutes les intercos étaient conviées, sur « le territoire zéro chômeur » à proprement parler.

Donc voilà, il faut qu'on le construise ensemble, la Collectivité ne va pas le porter, c'est évident, nous on apporte l'ingénierie, on apporte les moyens humains là où il le faut, mais après il faut que ce soit co-construit.

Donc, si vous voulez, je pense que par rapport au plan précarité, au rapport d'étape, on a quand même beaucoup avancé. Ce que j'ai passé hier comme rapport, par exemple sur l'enfance, c'est pareil, c'est de la transversalité. A partir du moment où on s'attaque aux problèmes de l'enfance, notamment sur la PMI et sur l'ASE, où ce sont souvent des cas de précarité très avérés, je pense qu'on avancera et que sur le social on aura une meilleure réponse, et qui sera optimisée.

Pour en revenir à des choses très pratiques, Laura-Maria POLI parlait l'aide alimentaire, je voulais vous dire que de 350 000, sur l'année 2020 on est passé à 400 000 en aide alimentaire. Sur la banque alimentaire, c'est un petit peu difficile parce que les porteurs de projets, là encore, n'ont pas encore donné toutes les cartes pour que l'on puisse avancer, et sur l'année 2021, nous avons augmenté le budget à 450 000 €.

Donc, en fait, on a et le rapport d'étape et déjà une précarité qui est importante et sur laquelle nous devons nous battre, et c'est sûr que la crise sanitaire ne va nous aider, malheureusement, ça tout le monde en est conscient.

Sur les maisons de santé pluridisciplinaires, on dit qu'elles sont en cours, mais je voulais vous dire qu'il y en a en fait 6 qui sont actées d'ores et déjà ; je citerai celles de l'Alta-Rocca, Calenzana, Cargèse, etc., et il y a d'autres projets en cours, il y en a une au Fiumorbu qui a été ouverte. Donc, ce n'est pas uniquement des projets en cours, ce sont des projets qui sont encore en cours pour en ouvrir d'autres, mais il y en a déjà 6 qui ont été actées et des cabinets médicaux.

Les choses avancent, malheureusement on ne peut tout faire d'un coup, on aimerait bien, mais ce n'est pas tout à fait le cas.

Donc, je vous renvoie quand même au visuel et au rapport où vous avez tout le détail, donc si vous avez d'autres questions à me poser, même si ce n'est pas en session, on pourra se voir, il n'y a pas de difficultés à ce niveau-là. Mais je voulais vous dire qu'effectivement les services, d'ores et déjà, sont mobilisés sur la crise à venir. On est bien conscient que ça va être encore plus difficile. On attend aussi d'avoir les réponses et de l'Etat et, sur le plan Rilanciu, si on peut avoir des financements de l'Europe parce que malheureusement on n'y arrivera pas seule, la Collectivité a quand même des budgets contraints, et si par ailleurs on peut avoir des réunions en tripartites, que ce soit avec les communes ou les intercos, la Collectivité, les associations, moi je suis pour et je serais tout à fait pour participer à ce genre de réunion.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons voter et je vais interroger les présidents ou leur représentant des différents groupes pour savoir comment votent les groupes.

Le Président SIMEONI

Président, juste un mot en deux minutes.

Merci à Bianca FAZI pour cette présentation, merci à celles et ceux qui travaillent avec elle et sous son autorité, merci aux élus qui sont intervenus et dont, me semble-t-il, de façon générale, les interventions et les objectifs convergent. Merci également aux réseaux d'associations et d'acteurs avec lesquels nous travaillons de façon structurante, ça fait partie d'un des acquis.

Je rappelle, là encore, comme tout à l'heure, pour u « Pattu per a ghjuventù », c'est que bien sûr les choses ne vont jamais assez vite, en tout cas aussi vite qu'on le

souhaiterait, a fortiori dans un domaine aussi brûlant d'un point de vue de l'urgence que celui de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Je rappelle quand même qu'il y avait eu dans le PADDUC, lors de l'avant-dernière mandature, acté un volet théorique « lutte contre la précarité », c'est important de poser ce premier jalon.

Ensuite, dès notre arrivée aux responsabilités, nous avons complété ce premier volet théorique à travers l'adoption d'une stratégie de lutte qui avait été votée le 30 septembre 2016, puis un deuxième volet le 30 mars 2017, et enfin un troisième volet le 27 juillet 2018. Il y a donc véritablement une continuité dans l'action et dans la réflexion qui doit nous permettre d'obtenir des résultats dans un contexte qui, lui-même continue de se dégrader et de se détériorer, confère la crise COVID.

Parmi les pistes et je termine, je crois qu'il faut dire d'abord que, y compris de façon transversale, nous attaquons ce problème, je pense par exemple à l'augmentation de la commande publique avec des clauses d'insertion ; c'est dans le rapport, je voudrais quand même qu'on le signale parce qu'il y a eu un gros travail du service des marchés publics. On a passé 27 marchés avec des clauses sociales pour un volume d'heures de près de 40 000 heures d'insertion. C'est important et ça va continuer et être amplifié. Il faut que la commande publique soutienne cet effort.

Deuxièmement, je vais faire référence aussi au travail qui est en cours à travers la méthode de co-construction avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire dont on sait qu'elle pèse beaucoup en Corse, avec des entreprises et des associations qui souvent interviennent dans le domaine rural de l'intérieur et de montagne, donc là nous avons un relais.

Troisième et dernier volet, celui de l'innovation sociale, on en parlait tout à l'heure, là aussi, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif essayent d'explorer ensemble des voies qui soient des voies novatrices. On a fait référence au « territoire zéro chômeur », merci donc au Sénateur PANUNZI, merci au Sénateur Paulu-Santu PARIGI et merci, n'est-ce pas, M. le Président de l'Assemblée de Corse, à Mme PUISSAT, la sénatrice, avec laquelle nous nous étions entretenus à la veille du débat au Sénat, qui était rapporteure de ce rapport, et qui a validé et soutenu le principe d'un amendement permettant un cahier des charges adapté aux porteurs de projets en Corse.

Egalement, ça a été rappelé, le travail que nous menons sur le revenu universel qui implique aussi une analyse des dispositifs existants et de leur validité, de leur efficacité.

Dire enfin, et ça fait le lien avec le BS tout à l'heure, c'est que parce que nous essayons de gérer au mieux dans un contexte social et budgétaire très dégradé, nous trouvons des marges y compris pour des actions d'urgence. Mais globalement, nous sommes dans un système où il y a un effet ciseau terrible, avec des besoins qui augmentent de façon exponentielle et des recettes qui ne bougent pas. On nous en demande de plus en plus, on va parler du BS, on nous demande de prendre en charge des primes, confier les « primes feu », et je parle sous le contrôle de Pierre POLI et Guy ARMANET, c'est l'Etat qui les décide, mais c'est les SIS qui les paient. On nous demande de prendre en charge, et on le fait, des primes dans le secteur médicosocial, mais on ne nous transfère pas la ressource, on nous demande de prendre en charge le nombre de mineurs isolés, les chiffres explosent mais les ressources n'augmentent pas. Vous savez tout ça, mais la grande différence, et je le redis, c'est que l'Etat, lui, peut générer du déficit tandis que nous, nous devons voter des budgets en équilibre et ça fait une grosse différence.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais demander aux groupes les votes.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcelo CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » et de ses élus présents et représentés, nous votons **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », élus présents et représentés, nous votons **POUR** : Pierre POLI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI,

Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Paul MINICONI.

Mme Valérie BOZZI

Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICCIAGGI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Xavier LACOMBE, Francis GIUDICI, Jean-Louis DELPOUX, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, nous votons : **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Président, nous sommes conscients des difficultés de l'urgence sociale. Pour les élus présents et représentés, nous votons **POUR** : Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Marie-Hélène PADOVANI, François ORLANDI, Catherine COGNETTI.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité (rapport n° 301).⁴

Nous allons interrompre la séance. Je vous propose de reprendre dans une heure et demie. Il faut qu'il y ait un temps minimum d'une heure, une heure et demie entre les deux séquences pour des raisons de sécurité que vous connaissez.

Je vous propose de reprendre à 14 h 15.

La séance est suspendue à 12 h 45 et reprise à 15 h.

⁴ Délibération N° 20/170 AC

Le Président TALAMONI

La séance est reprise.

La parole est au conseiller exécutif, M. BIANCUCCI, pour la présentation du BS.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITE

*** Raportu n° 303 : Bugettu supplementariu di a Cullettività di Corsica.**

*** Rapport n° 303 : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse 2020 (BS).**

M. Jean BIANCUCCI

(PANNE DE RETRANSMISSION AUDIO ET VIDEO - DEBUT DE L'INTERVENTION MANQUANT)

... Le BS, vous le savez, celui de la Collectivité, comme d'autres collectivités, c'est un budget qui vient rectifier le budget primitif qui a été adopté en début d'année et qui tient compte des éléments contenus dans le compte administratif, ce qui nous permet d'avoir une précision au niveau des chiffres, au niveau de la stratégie, au niveau des moyens mis en œuvre. Cela permet d'avoir une appréciation globale très positive du budget.

Je voudrais insister sur une chose, Président, MM. les conseillers, nous sommes dans une situation absolument inédite, inédite sur plusieurs plans : inédite au plan financier, vous le savez, on a des contraintes aujourd'hui qui étaient inimaginables il y a quelques mois ou quelques années. On a aussi des contraintes économiques, sanitaires et sociales, et nous avons été amenés à tenir compte de toutes ces contraintes dans notre BS.

La stratégie qui est mise en œuvre par la Collectivité tient compte au plus près des acteurs de terrain, que ce soit les citoyens, les acteurs économiques, ceux qui sont engagés dans le social et aussi, on aura l'occasion d'y revenir, ceux qui sont dans le secteur culturel.

Partant de cette situation, le BS a été construit de la manière suivante que je vais développer en 5 points : premier point, cela s'entend, l'intégration des résultats du compte

administratif ; deuxième point, le réajustement qui est nécessaire par rapport au redéploiement des crédits prévus au BP 2020 et le réajustement aussi, on y reviendra sans doute y compris dans les interventions, sur les recettes fiscales qui ont été très fortement impactées par la crise. Il faut y intégrer les mécanismes de compensation qui ont été mis à en place par le Gouvernement depuis le printemps et qui nous permettent de limiter la perte des recettes.

Il s'agit aussi et c'est le troisième point, de réajuster les recettes fiscales qui ont été fortement impactées par la crise. Il s'agit d'inscrire l'excédent constaté au compte administratif au titre de la DCT pour un montant de 10 M€ en diminution de 50 % par rapport à la trajectoire financière arrêtée sur les documents budgétaires 2020.

Cinquième point, il s'agit d'inscrire une provision complémentaire de 5 M€ au titre du contentieux « Corsica ferries », on y reviendra sans doute tout à l'heure et vous aurez à intervenir.

Ce budget, j'insiste de nouveau, a pour objectif de focaliser l'ensemble des ressources sur les secteurs économiques, sociaux pour faire face à cette crise qui nous touche d'une manière frontale.

Le redéploiement de crédits est à un niveau de 25,230 M€ et de moins 9,644 M€ en fonctionnement et de 15,586 M€ en investissement, ce qui marque une volonté de rationaliser les dépenses et d'inscrire des crédits nouveaux pour soutenir les secteurs prioritaires.

En investissement, tout d'abord, le secteur de l'action économique et du développement territorial, à travers la mise en place d'un fonds de soutien suite à la crise sanitaire, le fonds « Salvezza » et le fonds « sustegnu », mais également les mesures d'aide directe aux entreprises sur la base du dispositif que vous connaissez.

Il s'agit aussi du secteur agricole avec la mise en œuvre de dispositifs de gestion de crise post-COVID et du secteur culturel.

En termes de fonctionnement, ce BS va permettre notamment d'aider le secteur social pour des dépenses supplémentaires liées à tous les dispositifs que vous connaissez, je ne vais pas les énumérer. Vous savez que chaque fois, on fait les efforts qui sont nécessaires dans ce domaine.

Dans le secteur touristique, il avait été aussi prévu un certain nombre de moyens et aussi dans le secteur environnemental, avec notamment la prise en charge du transport des déchets adoptée par l'Assemblée de Corse en juin dernier.

Le BS, malgré les effets de la crise, permet de conserver une trajectoire correcte avec une épargne brute qui est de 14 M€ et le taux d'épargne étant de 13,56 %.

L'emprunt est au niveau de 18 M€ et la capacité de désendettement de la Collectivité de Corse, j'insiste, elle n'est que de 6 ans alors que bien d'autres collectivités, et beaucoup d'élus qui sont dans cette Assemblée le savent, voisinent les 8 ou 9 ans. Nous ne sommes pas dans une situation difficile de ce point de vue comme le sont certaines collectivités que l'on dit pourtant bien gérées.

Il faut ajouter les propositions d'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 236,493 M€, ce qui porte le budget 2020 à 1,969 milliard d'euros, en évolution de 13,61 % par rapport au BP antérieur qui s'établissait pour mémoire à 1,989 milliard.

Les dépenses réelles, hors résultat, sont arrêtées à 1,307 milliard d'euros à hauteur de 955,338 M€ en fonctionnement et 351,935 M€ en investissement.

Les recettes s'élèvent à 1,278 milliard d'euros et elles sont composées en section de fonctionnement de 1,095 milliard d'euros et en investissement de 182 M€, en retrait de 21 M€ par rapport au BP/BS 2019.

L'épargne brute, on en parle souvent, qui est dégagée aujourd'hui, s'élève à 147 M€. Je le dis et je le répète, elle représente un taux d'épargne de 13,56 %.

Nous allons passer aux recettes. Vous le savez, elles ont été particulièrement impactées, je ne vais pas y revenir, 80 % des recettes fiscales de la Collectivité de Corse dépendent de l'activité économique et de la consommation, notamment celles liées au tourisme. Cela représente tout de même 30 % du PIB de la Corse.

Les compensations qui ont été mises en place par l'Etat : il y a eu, comme vous pouvez le comprendre, de nombreux échanges et de nombreuses navettes. Nous avons essayé de mettre l'accent sur la situation de la Corse qui est due, vous le savez, à un certain nombre de handicaps que l'on peut considérer aussi sur un autre plan comme des spécificités.

La réponse du Gouvernement qui a été prévue dans la loi de finances rectificative n° 3, qui intègre le mécanisme de compensation et de garantie des recettes pour la Corse et les régions d'outre-mer, constitue un plancher de garanties de recettes pour les taxes spécifiques (produits pétroliers, transports, tabacs, navires de plaisance franchisés). On appelle cela un filet de sécurité. L'objectif étant de limiter l'impact de la crise 2020, la compensation par l'Etat a été mise en place sous forme d'avance remboursable concernant la perte des produits DMTO.

Les recettes réelles de fonctionnement, je ne vais pas m'attarder sur les tableaux, je vais passer aux commentaires. Mais le budget supplémentaire réévalue les recettes réelles de fonctionnement hors résultat de moins 5,244 M€ et porte ainsi le montant de ces recettes à 1,095 milliard d'euros, soit une baisse de 0,48 %, les recettes ventilées augmentant elles de 13,619 M€, alors que les recettes non ventilées baissent de 18,863 M€.

On peut noter aussi une baisse générale concernant les produits de la fiscalité indirecte à un niveau de 8,6 % comparé au BP antérieur. Cela a été marqué, on en a parlé sur d'autres dossiers, par une très forte baisse de la taxe sur les transports à une hauteur de moins 47,29 %. Ce secteur a été très impacté par la crise.

Du point de vue de la fiscalité directe, on a eu une augmentation de 3,57 %. La CVAE dont l'évolution est conditionnée par la croissance économique, on est à 4,63 %. Les dotations, compensations et attributions sont en augmentation de 16,556 M€, suite aux aides de l'Etat qui sont stipulées dans la loi de finances dont on a parlé précédemment.

Pour les recettes sectorielles, elles sont en augmentation par rapport à 2020 de 15 %. Ces recettes s'élèvent au moment où je vous parle à 104,219 M€. Elles contribuent au financement des différentes politiques publiques dans le domaine des transports pour 9,4 M€, dans le domaine du social pour 4,776 M€, pour la culture à un niveau de 215 000 €.

L'augmentation des recettes des investissements non ventilées se situent à 24,7 %. L'inscription nouvelle concerne l'avance des DMTO pour un montant de 5,7 M€. On peut noter aussi une augmentation des recettes sectorielles, un réajustement est proposé à hauteur de 6,277 M€ au titre de l'action économique et de moins 2,224 M€ suite au décalage d'opérations directement ou indirectement liées à la crise.

Les inscriptions nouvelles, dans le champ économique, plus 8,5 M€ ; dans le domaine des transports, il y a un léger différentiel de 970 000 € en négatif ; dans l'environnement 416 000 € en négatif ; dans la culture, un différentiel négatif de 113 000 € ; dans la sécurité, moins 725 000 €.

Je vais passer maintenant aux dépenses.

Le montant global des dépenses se situe à 1,732 milliard d'euros. Il s'agit à la fois de 1,289 milliard d'euros de mouvement réel et 433 M€ en mouvement (inaudible).

Les nouvelles dépenses inscrites au BS sont d'un montant de 236,493 M€.

Je vais passer directement aux dépenses réelles de fonctionnement. Elles se montent à un niveau de 17,743 M€, à savoir 11,95 M€ au titre des opérations ventilées et 248 000 € au titre des opérations non ventilées.

Je vous donne le détail pour ce qui concerne les dépenses ventilées et les crédits supplémentaires sur les différents chapitres.

Premier chapitre, chapitre 934, il s'agit de la santé et du social, on a une augmentation des crédits dans un certain nombre de secteurs comme vous pouvez l'imaginer. Tous les secteurs d'ailleurs dans lesquels on a des compétences, dans le domaine de la sécurité et notamment ce qui est lié à la revalorisation et la participation versées au SIS du Cismonte correspondant aux AE adoptées au BP 2020.

Ce qui concerne la culture et le sport, qui porte sur la cinémathèque, les dispositifs dédiés aux clubs sportifs et à la culture et au fonctionnement du CSJC.

L'action économique et les crédits liés à l'ATC.

Des crédits aussi affectés au SMAC et qui correspondent aux autorisations d'engagement adoptées au budget primitif.

Il s'agit aussi de l'environnement pour la prise en charge du surcoût relatif au transport des déchets et notamment, ce qui concerne la piève de l'Ornano dont le montant s'élève à 200 000 €.

Pour les dépenses réelles d'investissement, hors résultats, elles sont diminuées de 141 M€ et elles correspondent, vous l'avez compris, à notre stratégie d'optimisation de gestion et de rationalisation de la dépense.

Une analyse rapide des dépenses a été réalisée suite à la crise sanitaire et les restitutions de crédits sont de moins 15,586 M€ et permettent de procéder à un redéploiement de crédits de 15,145 M€.

Les inscriptions principales sur les grands secteurs :

Sur la culture, 179 000 € ; sur l'aménagement du territoire, +2,330 M€. Pour l'action économique, +12,635 M€.

En ce qui concerne les autorisations de programme et d'engagement, mais nous aurons à en parler un peu plus tout à l'heure, il y a de nouvelles AP qui s'établissent

à 410,621 M€. Il convient d'y ajouter les 10 M€ votés par la DM d'avril dernier. Le montant des AP est donc de plus 10 M€.

Au regard du taux d'affectation des autorisations d'engagement votées au BP, le choix a été de favoriser le redéploiement des AP votées au BP. Ainsi, il vous est proposé d'ouvrir un montant d'AP de 58,304 M€ dont 51,090 M€ d'AP nouvelles concentrées dans les infrastructures de transport, le secteur économique. Ces AP sont portées à une hauteur pour l'exercice 2020 de 471,711 M€, pour un total bien entendu.

Les principales inscriptions portent aussi sur l'office hydraulique, 6,015 M€ pour engager des travaux, notamment sur le barrage de l'Alisgiani.

Sur l'aménagement du territoire, +12,100 M€.

Le détail : 5,8 M€ pour le développement de l'agriculture via l'ODARC ; 1,550 M€ au titre du développement économique via l'ADEC ; 4,820 M€ au titre de l'abondement du dispositif transitoire du fonds montagne et du fonds « Salvezza » pour le soutien des TPE, PME afin de faire face à la crise sanitaire.

Pour ce qui concerne l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, 4,920 M€ ; pour la culture et le patrimoine, 1,484 M€.

Les nouvelles autorisations d'engagement : le montant des AE qui avait été inscrit au BP s'établit à 495,285 M€. Il faut y ajouter 8,5 M€ suite à la décision modificative dont j'ai parlé tout à l'heure, qui a été adoptée au mois de mai dernier. Le montant des AE 2020 s'établit donc à 503,785 M€. Le BS aujourd'hui propose l'inscription de nouvelles autorisations d'engagement à hauteur de 5,826 M€, dont 4,714 M€ nouvelles et 1,112 M€ de redéploiement.

Pour ce qui concerne la dette au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette de la Collectivité était de 792 M€. L'emprunt d'équilibre voté au BP 2020 s'élève à 96,332 M€. Il faut prendre en compte une réduction de -18,765 M€ qui porte l'emprunt d'équilibre à 77,565 M€.

Voilà pour les chiffres.

La Collectivité conserve tout de même une épargne brute à 147 M€, ce qui lui laisse quelques marges, il faut le signaler.

Il y a des opérations d'ordre qui touchent à la fois des opérations patrimoniales, plus l'autofinancement de l'exercice. Concernant les opérations patrimoniales, il s'agit

de 1,5 M€. Concernant l'autofinancement de l'exercice, 6,242 M€. L'affectation du résultat, vous pouvez vous en douter, il est à la clôture de l'exercice 2019 très positif. Il y a un excédent de 214 469 864,86 €. Il sera bien entendu affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 185 241 153,29 €, vous pouviez vous en douter.

Je vais conclure.

Je l'ai dit au tout début de mon intervention, nous n'avons jamais connu une situation similaire. Nous avons été obligés, et nous le serons encore je pense, de nous adapter. Les adaptations se font dans le cadre des règles comptables et financières. Mais j'insiste, je me permets d'insister, nous entrons dans une période qui risque d'être particulièrement difficile. C'est pour cela que nous avons pris un certain nombre de dispositions qui seront soumises à votre agrément, cela va de soi.

Il faut à la fois tendre vers la trajectoire financière que l'on s'est fixée, mais dans d'autres conditions, il ne faut pas l'oublier. Aujourd'hui, je me permets d'insister, mais il est difficile de prévoir ce qui va se passer dans un mois. D'ailleurs, à une autre échelle, à l'échelle de l'Etat, on ne nous donne pas, il y a instruction extrêmement précise, pour une bonne et simple raison, c'est que tout le monde est dans le brouillard.

Il faut à la fois maintenir l'équilibre financier, mais aussi continuer à soutenir l'économie, entrevoir une relance même si aujourd'hui, il s'agit d'aider directement le tissu qui a à souffrir de la situation qu'on connaît. En tout cas, la Collectivité de Corse est au plus près des préoccupations du monde économique, de la santé et des difficultés que connaissent les citoyens, inutile d'insister.

Il y a un élément sur lequel j'insiste, j'espère que tout ce qui a été demandé dans le cadre de la loi de finances n° 3 sera intégré. Il faudra sans doute d'autres mesures. L'impact et les effets de la crise sur nos ressources sont énormes et on aura très certainement à échanger au niveau de la Collectivité de cette Assemblée sur les évolutions et éventuellement, les nouvelles mesures qui seront inscrites au projet de loi de finances 2021 dont certaines, on en a parlé tout à l'heure, doivent être absolument reconduites.

Je laisserai au Président de l'Exécutif la possibilité de compléter. Nous sommes dans une situation que l'on doit gérer de la meilleure manière possible en tenant compte des événements qui sont, qu'on le veuille ou non, imprévisibles. J'insiste sur une chose et je fais appel à la sagesse de l'Assemblée, sachant que cette situation impacte non seulement la Collectivité de Corse, mais aussi beaucoup d'autres collectivités et notamment les communes.

Je vous remercie. Nous allons tout à l'heure au débat.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il y a un rapport de la commission des finances. On va demander à la rapporteure de donner simplement les conclusions du rapport.

Mme Anne TOMASI

Bien entendu, M. le Président. La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande dans la limite d'un quart d'heure et 2 intervenants, c'est ce qu'a décidé la commission permanente.

M. ORLANDI a la parole pour « Andà per dumane », avete a parolla.

M. François ORLANDI

Vi ringraziu, o Sgiò Presidente.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, mes chers collègues,

A nouveau, l'exercice comptable pour lequel je veux d'abord commencer par saluer le travail des collaborateurs de notre Collectivité, le Président du Conseil exécutif pour l'élaboration de ce document. C'est toujours quelque chose de difficile, de complexe et je crois que cette année, l'exercice a été rendu encore plus difficile que d'habitude.

Je veux également remercier notre ami Jean BIANCUCCI pour la présentation la plus claire possible d'un document, si je devais être trivial je le qualifierais d'indigeste, mais ça n'est pas du tout la présentation, c'est la nature du document qui le rend quelquefois difficile à digérer ou à apprécier.

M. le Président, dans ce document, vous rappelez en introduction, le caractère particulier de ce BS, Jean BIANCUCCI l'a repris.

Mon intervention prendra bien évidemment en considération des éléments qui sont des éléments subis. Pour autant, vous comprendrez que, malgré l'indulgence qui sied au contexte, je veux souligner le caractère éminemment important de la présentation qui a été faite à un moment où des amendements importants sont intervenus, presque en cours de séance, pour un montant très important. C'est une procédure un peu surprenante de dernière minute et cela ne facilite par le travail, surtout lorsque ce travail est rendu plus difficile encore par l'absence de documents.

Je rappellerai encore une fois que pour des documents comptables, nous demandons des éditions papier qu'il ne m'a pas été possible d'obtenir sur Bastia. Je dois à Hyacinthe VANNI et je l'en remercie, la possibilité d'avoir récupéré ces documents papier parce qu'en fin de semaine, il a demandé à ses collaborateurs d'en faire l'impression. Mais au niveau de la Collectivité, une fois encore, on déplore les difficultés à fonctionner sur le plan purement administratif, en tout cas sur le plan fonctionnel.

Pour en revenir aux BS, au niveau des données chiffrées, le Conseil exécutif a rappelé les excédents de fonctionnement à hauteur de 214 M€, le déficit d'investissement à hauteur de 186 M€, le compte administratif qui présente un excédent global de clôture de plus de 29 M€, vous m'autoriserez à arrondir les chiffres.

L'excédent de fonctionnement est affecté pour 185 M€ à la section d'investissement. Cela prend en compte le remboursement de l'emprunt.

Pour équilibrer le budget, il faut s'appuyer sur l'excédent capitalisé et rappeler que c'est une écriture comptable et ça n'est pas de l'argent au sens numéraire du terme. Le recours à l'emprunt s'en trouve, néanmoins, impacté.

Les opérations réelles d'investissement sont affichées à 182 M€, on y reviendra un peu plus tard.

En fonctionnement, les recettes sont en baisse de 5 M€, les dépenses en augmentation de 17 M€, mais ce qui nous intéresse, ce sont surtout les opérations réelles.

En provisions et reprise de provisions, 5,848 M€ sont repris. Au passage, nous remarquons que la provision liée au contentieux de la « Corsica ferries » n'était pas portée en totalité, même si des changements sont intervenus. Vous savez que selon les procédures, il convient en fonction de l'état d'avancement de retenir 50 ou 100 % de la somme en provision. En tout cas, le fait de ne pas prendre la totalité permet de dégager des montants plus importants qui sont ou peuvent être ensuite affectés à la section d'investissement. C'est un exemple de la lecture politique que l'on peut donner à un document.

Les sessions sont lourdes et difficiles à mener dans le contexte du non présentiel, je vais essayer d'être le plus bref possible en rappelant, M. le Président, que le temps de parole qui est compté et surveillé ne l'est pas toujours et ça rallonge quelquefois les délais des sessions, en tout cas il ne s'applique pas toujours de la même façon malgré la bonne volonté indéniable qui est la vôtre.

Dans l'analyse qui est faite de la présentation de ce budget supplémentaire, il est relevé l'importance de l'activité touristique dans les recettes qu'elle génère pour notre Collectivité. Certes, la meilleure maîtrise de cette activité est essentielle. Cette activité touristique est fondamentale, tout le monde le sait, tout autant qu'il faut se rendre à l'évidence, il s'agit d'un secteur vital pour les recettes qu'il génère et qu'il produit pour notre institution. Cela est admis.

La crise COVID est souvent invitée au débat et est tout à fait présente, mais elle ne peut pas toujours représenter une excuse pour justifier certains éléments de dégradation, même si son impact, je le répète, est reconnu. Cette dégradation était déjà constatée en 2019 lorsque nous le dénoncions, lors de la présentation du compte administratif, avec la baisse des investissements réels.

En réalité, mes chers collègues, c'est souvent l'importance des dépenses de fonctionnement qui obèrent cette capacité. La preuve, c'est que nous continuons d'avoir un recours à l'emprunt assez soutenu, malgré des investissements en baisse. L'analyse du BS permet encore de constater qu'il faut toujours améliorer les conditions de dialogue entre l'Etat et la Collectivité. Vous l'avez fait, la Corse a bénéficié de compensations généreuses, comme d'autres régions d'ailleurs. Nos parlementaires ont bien sûr largement relayé les besoins de notre institution. Mais reconnaissons qu'ils ont été aidés et soutenus en cela au-delà de leur groupe respectif.

Toujours au titre des recettes, vous l'avez dit, l'avance par l'Etat d'1/3 des produits des DMTO sur 3 ans est une opportunité intéressante, mais il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une avance et ce n'est pas une subvention. L'avance, il faudra la rembourser. Aujourd'hui, c'est une recette supplémentaire qui permet de réduire le recours à l'emprunt, demain, ça pourrait être une dette.

Au budget primitif, les recettes réelles s'élevaient à 69 M€ pour l'investissement, alors que le recours à l'emprunt représentait une inscription de 96 M€, soit 51 % des recettes réelles d'investissement, c'est beaucoup ; 96 M€ sur lesquels il faudra rembourser 35 M€ en capital, 22 M€ en intérêts. On voit à quoi est destiné une grande partie de l'emprunt. Cela témoigne des difficultés que nous avons à financer les investissements. 37 % de la prévision sert au remboursement de la dette.

Vous avez souvent évoqué les opérations d'ordre, Cher collègue, il faut rappeler que les opérations d'ordre ne correspondent pas à la capacité réelle de dépenser, mais à une capacité uniquement comptable, ce qui amène à constater une baisse de 35 M€ des recettes réelles.

L'Etat compense et les recettes réelles provenant de l'Etat représentent plus de 50 % des recettes fiscales de ce budget. La fiscalité indirecte diminue de 8,6 % avec une baisse de 37,6 M€. L'incidence de la crise COVID m'interroge quand même sur certains points. Sans faire de procès d'intention, mais force est de constater que ce qui a été une surévaluation dans le budget primitif aura permis d'équilibrer en son temps ce budget.

On déplore la baisse de 47 % de la taxe sur les transports, mais il semble que la compensation soit pratiquement équivalente puisqu'il faut comparer les 17 M€ de perte aux 16,5 M€ de compensation.

En ce qui concerne la fiscalité directe, le réajustement est établi sur une évaluation de croissance sur la période antérieure, 4,3 % me semble-t-il, et je crois qu'il serait intéressant à ce stade d'envisager, si ce n'a été fait, des projections sur la période actuelle. Ça nous permettra en effet d'avoir une vision plus lointaine, malgré les incertitudes liées à la période sanitaire et aux difficultés économiques que nous connaissons.

En matière de recettes sectorielles, je suis d'accord avec vous, les besoins ne sont jamais satisfaits dans un domaine aussi important que le domaine social. Même si la contribution de l'Etat a diminué, l'Etat demande toujours plus pour les publics les plus défavorisés, et pour en avoir souffert et dénoncé en tant que représentant d'un exécutif départemental, je suis sur ce point tout à fait solidaire des doléances que vous présentez en la matière. C'est malheureusement, un très vieux débat et un lourd passif qui appartient à l'Etat.

En matière de transports, l'augmentation provient de la DCT au moment où l'abandon ou la suspension de la SEMOP intervient, j'ai presque envie de dire opportunément.

Je me permets juste une petite parenthèse liée aux échanges que nous avons eus hier. On est longtemps revenus, et je ne veux pas me faire l'avocat des personnes qui étaient en charge avant nous d'un certain nombre de responsabilités, on évoquait la situation quasi pitoyable de l'Office des transports et j'ai cru comprendre qu'en matière d'excédent, les comptes administratifs des années 2015 notamment laissaient apparaître un excédent de 11 M€, et 16 M€ de la taxe sur les carburants sont venus abonder dès le début

de l'année 2016 les sommes disponibles au niveau de l'Office des transports. Je referme la parenthèse. Ce sont peut-être les chiffres, il faut infirmer ou confirmer.

Toujours dans les recettes sectorielles, on peut considérer qu'un choix politique a été opéré avec la volonté de privilégier fortement l'action économique, et c'est important, par rapport à des dépenses liées aux investissements structurants, même si on l'a vu, qu'à travers les amendements, les choses se sont rééquilibrées.

En matière de dépenses, 1/3 des dépenses sont des dépenses relevant des opérations d'ordre. On relèvera dans les dépenses réelles de fonctionnement, une baisse des dépenses qui concernent la formation professionnelle, une baisse des dépenses qui concerne l'aménagement du territoire. Là, je rappelle qu'il y a eu une rectification et on sait combien c'est important, puisque la dépense publique vient alimenter à hauteur de 60 % le monde économique dans les domaines qui nous intéressent.

Les dépenses du secteur social augmentent de 21 M€, j'ai envie de dire hélas parce que ça reflète la précarité que la population subit. Les participations aux services « incendie », j'avais noté lors d'un regard, d'une observation sur ce BS qu'il y avait une évolution de 400 000 €, notamment pour le SIS de Haute-Corse. Là encore, des rectifications, des rattrapages sont intervenus à travers les amendements proposés. Mais un éclairage sur la répartition Pumont/Cismonte serait aussi intéressant.

On note, et c'est une question, une augmentation de 3,470 M€ pour l'Office de l'environnement de la Corse. C'est un office éminemment important pour notre région. C'est aussi un montant important, alors qu'en matière de déchets, par exemple puisqu'à un moment donné on a envisagé l'implication de l'Office de l'environnement de manière plus importante dans la gestion des déchets, c'est la Collectivité qui a assumé le surcout des déchets. Là, si on pouvait avoir un éclairage un peu plus précis sur ce que représente cette augmentation.

Au chapitre fonctionnel, je ne vais pas revenir sur la problématique des provisions, sinon pour rappeler que 50 %, s'il y a un recours, des sommes doivent être provisionnées en cas de contentieux ; 100 % s'il n'y a pas de recours, mais je pense qu'il y a un recours en cassation.

On a pu constater que le redéploiement de certaines dépenses de fonctionnement lié à la crise COVID a entraîné ou a permis une rigueur encore plus affirmée de la gestion de nos finances. Je crois qu'on peut espérer que pour 2021, la même volonté s'affiche et que la même rigueur sera au rendez-vous du document qui nous sera présenté.

Je le disais, on peut regretter une baisse importante en matière de formation professionnelle, tout simplement parce que c'est contraire à la tendance générale et si bien sûr la baisse constatée est liée à l'interruption d'activité liée à la crise sanitaire, on peut également le comprendre, et peut-être aurons-nous l'explication.

Concernant le comité de massif, là aussi des modifications importantes sont intervenues et on remarquera quand même, avant les modifications de dernières minutes, une multiplication par 10 des crédits affectés au comité de massif, si on les compare à une évolution de 20 %, par exemple, pour l'ADEC, on peut, en effet là encore, s'interroger sur un tel décalage.

Tout aussi gênant, on constate une réduction de l'investissement réel en maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, une baisse de 15 M€, preuve de la chute de nos investissements structurants.

Alors en matière d'AE et d'AP, pas de toilettage avant la fin de l'exercice, avant d'entrer dans une démarche vertueuse, si j'ai bien lu, c'est ce que vous avez préconisé, c'est tout simplement, M. le Président, et je le reconnais, un exercice difficile, la bonne volonté ne rejoint pas toujours la nécessité de réaliser ces toilettages, mais on verra par la suite.

En tout cas on a pu constater, je vais essayer d'être dans les délais impartis, une évolution importante justement de ces AP et de ces AE, en dernière minute, c'est, je le disais, assez surprenant.

Je déplore, tout simplement, même si le réajustement est important, que les réseaux routiers, par exemple, ex-départementaux et ex-territoriaux, dont la différence est particulièrement significative, 4 800 kilomètres à-peu-près pour l'un, 500 et quelques kilomètres à-peu-près pour l'autre, bénéficient de la même dotation. Cela veut dire que le rural n'est peut-être pas tout à fait considéré à la hauteur qui lui convient.

Et, je conclus complètement, en vous disant que je regrette de constater que les ratios se dégradent, même si (inaudible), comme on dit trivialement, dans les clous, mais on se rapproche des montants maximums que l'on s'était fixés.

L'autofinancement, vous avez vu que la neutralisation permet encore de dégager un certain nombre de capacités financières.

L'exercice a été rendu difficile, il n'en demeure pas moins, M. le Président, que des orientations nouvelles doivent être engagées, au regard du passé, du passif, du présent

et surtout de l'avenir, donc en matière de dépense de fonctionnement, en matière de maîtrise de la dette, en matière d'investissement réel et en matière d'actions concrètes.

Je vous remercie pour les deux minutes supplémentaires.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, la parole est à qui la demande.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, Jean BIANCUCCI va avoir à répondre et ensuite on votera.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, je demande la parole.

Le Président TALAMONI

Manifestez-vous quand même oralement, c'est le mieux. Xavier LACOMBE a la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement, je vais mettre mon chrono pour ne pas être retoqué pour les 15 minutes qui me sont accordées.

Donc, je vais débiter mes propos, bien évidemment, comme tout le monde, nous connaissons la situation actuelle qui est inédite, cela a été dit par le Conseiller exécutif Jean BIANCUCCI, et nous en sommes tous conscients.

Ceci dit, ça explique une partie des choses, mais ça n'explique pas tout aujourd'hui, je dirai, en termes de traduction budgétaire, voilà ce que je veux dire, même si des efforts ont été faits, des efforts ont été faits de la part de la Collectivité, de la part de l'Etat, j'y reviendrai, mais une grande partie, la totalité quasiment des baisses des recettes a été pris en charge par l'Etat. Mais comme le précisait mon collègue François ORLANDI, c'est une avance remboursable, et moi je serai un peu moins prudent que lui, quand il dit : cela pourrait être une dette pour demain. Eh bien, cela sera une dette, parce qu'on devra rembourser. Donc, à un moment donné, il serait même souhaitable de l'ajouter au compte de la dette.

Sur la forme, une présentation d'un BS, qui est classique si ce n'est que, bien évidemment, le contexte actuel modifie les choses de manière conséquente, bien évidemment. Et, la provision de 5 M€ pour le contentieux « Corsica Ferries », cela a été dit, qui semble insuffisant, je m'en étais déjà exprimé, alors chaque année on rajoute un petit peu, nous sommes encore du loin du compte, à l'inquiétude de cette procédure.

Sur la forme, je voudrais dire une chose. L'autre jour en commission des finances, et le Président Paul LEONETTI ne me contredira pas puisqu'il avait lui-même partagé ce point de vue, il nous a été quand même assez désagréable, après une visioconférence de 5 heures, 5 heures et demi, de ne pas pouvoir entendre la présentation de tous les rapports. Donc, c'est quand même assez désagréable, je le regrette parce qu'aujourd'hui il y a des rapports qui vont être appelés à être votés par l'Assemblée, qui ne seront pas passés en commissions. Je le regrette un peu, il faudrait que ça ne se reproduise plus, ça s'est déjà produit.

Ensuite, de recevoir la veille certains rapports, la veille de la commission des finances, ce n'est quand même pas très agréable non plus. Je regrette aussi qu'on solde le rapport de la commission des finances par un avis favorable. Des choses ont été dites, il y a eu des interventions sur les rapports et des choses ont été demandées, notamment le point sur les effectifs au 1^{er} janvier 2020 et au 30 octobre 2020. Ça n'est pas mentionné, donc s'il y a un rapport de commission, certes s'il est sans intérêt, je peux comprendre qu'on aille vite, mais quand il y a des choses demandées pour qu'on les retrouve devant l'Assemblée et que ça ne figure pas, eh bien, c'est une façon de ne pas y répondre.

Moi, je le regrette un peu. Donc, nous réitérerons nos demandes.

Sur les avances remboursables, je reviens dessus tout de suite, il faudra être très prudent parce qu'à un moment donné on va nous dire : oui, mais vous devez tant, et ça fait tant. Il faudra les inscrire soit au BP, soit au BS, ça viendra en diminution dans les CA.

Alors, la provision complémentaire des 5 M€, je m'en suis exprimé. Les 3,4 M€ de l'Office de l'environnement sur les déchets, moi j'avais retenu la somme, pour les frais de transports, suite à la crise des déchets, je ne reviendrai pas sur la problématique de la politique menée, mais j'avais retenu le chiffre de 2,6 M€, 2,7 M€. Donc là, on est là sur un différentiel qui fait 700 000 €, je souhaiterais avoir des précisions à ce sujet, sinon c'est un versement, une prise en charge par la Collectivité, mais un versement à l'office de l'environnement qui englobe aussi autre chose. Mais je ne pense pas me tromper de beaucoup, et je ne fais aucun procès d'intention, bien évidemment.

Sur les reliquats de la DCT, je me rappelle en 2016, comme pour les AP/AE, AP/CP, on parlait d'un toilettage, nous sommes au BS 2020, le dernier BS de la

mandature, eh bien, nous sommes loin du compte, ça fait 5 ans, et c'est très compliqué, et je crois que là aussi le travail est ciblé, on sait que nous devons le faire, nous le savons, par contre il n'a pas réellement été fait. Comme en 2016, sur la DCT, on nous annonçait des excédents de 40 M€, et plus, et je maintiens ce que je dis. Alors, on m'a répondu, vous-même M. le Président BIANCUCCI, en commission des finances, vous m'avez dit : « ce n'était que des objectifs ».

Certes, on peut avoir ces objectifs, mais quand on est loin de les atteindre, et aujourd'hui au BS, ne sont inscrits que 10 M€, ce qui représente moins d'un quart de ce qui a été annoncé, nous ne sommes plus dans ces objectifs-là, nous sommes très loin du compte. Je fais un peu référence au rapport sur le maritime de la journée d'hier.

Ceci est encore un point très important.

Alors, je ne vais pas m'attarder sur les recettes et les dépenses, je ne vais faire là les chiffres, une gymnastique, mais nous avons quand même, sur les dépenses réelles de fonctionnement, une augmentation de 19 M€, donc 2 % de plus. Donc le maximum des obligations que nous avons.

Sur le ratio, cela a été dit, le rapport investissement/fonctionnement, malgré les rectifications qui nous sont parvenues sur les AE d'hier, nous sommes toujours sur un rapport de 27 % pour l'investissement et 73 % sur le fonctionnement.

Alors, encore une fois, sans mauvaise foi, effectivement les ratios de la Collectivité aujourd'hui, tels qu'ils nous sont présentés, sont, je dirai, respectables et sont dans les clous. Mais on ne peut pas comparer notre Collectivité, comme cela a été fait, M. le Président BIANCUCCI, et vous le savez très bien, on ne peut pas comparer la Collectivité de Corse avec ses compétences aux mêmes ratios qu'avec une commune ou un EPCI quel qu'il soit, puisque les ratios et les fourchettes ne sont pas les mêmes.

Donc, encore une fois, à comparaison faite, il faut comparer les mêmes éléments, on ne peut pas comparer des éléments différents ou des collectivités différentes. Pour la Collectivité de Corse, la tolérance est jusqu'à 9 ans, pour les autres collectivités, elle peut aller jusqu'à 12 ans, voire 15 ans. Donc, ce n'est pas comparable. C'est bien pour cela que je tiens à le préciser, même si aujourd'hui, sur cette capacité de désendettement, nous sommes à 6 années et je reconnais humblement que c'est en-deçà des 9 ans.

Ceci dit, en un an nous avons pris presque un an et demi de désendettement supplémentaire, puisque nous passons de 2019, je le dis bien, au BP 2020 de 4,7 années de désendettement et au BP + BS, donc à l'instant présent de l'année 2020, à 6 années de désendettement. Ce qui veut tout simplement, une forte augmentation de la dette.

Et aujourd'hui, et j'ai déjà posé la question et j'ai déjà eu en partie la réponse par les services, et je salue le travail des services et la présentation qui est faite, même si c'est toujours très fastidieux de travailler sur ces documents, les documents papiers on y accède beaucoup plus, enfin pour ma part du moins.

Aujourd'hui, quand on compare la dette de 2019 et de 2020, nous avons une forte augmentation puisqu'au BP 2020 nous étions prévus à 889 M€, aujourd'hui à 870 M€. Effectivement, 19 M€ en moins mobilisés par l'emprunt, ça c'est une gymnastique qui peut être faite. On pourrait réduire cette différence de 20 M€ d'emprunt affichée au BP, et ce n'est pas la première fois que ça se produit, je m'en suis déjà exprimé, je pense que quand on est sur une Collectivité comme la nôtre, à un différentiel de 4 ou 5 M€, on est au plus près de la vérité et du juste sur une dette aujourd'hui de notre Collectivité de 870 M€.

Ceci dit, sur l'annexe M57, en page 181, il est mentionné 964 M€. Alors, cela m'a été donné par une explication qui est valable, qui est les emprunts antérieurs, je veux bien le concevoir, mais si l'on rajoute aujourd'hui la totalité du contentieux que nous devrions payer, dont nous nous efforçons de mettre en place la provision de manière progressive en rajoutant quelques millions d'euros chaque année, eh bien nous dépassons pour notre Collectivité le milliard d'euros. Si l'on vient rajouter aujourd'hui l'avance que nous devons rembourser, nous allons le dépasser allègrement. Et là, ça devient inquiétant puisqu'à ce moment-là, les ratios ne sont plus les mêmes et les résultats ne sont plus les mêmes et la capacité de désendettement n'est plus la même. Et là, nous nous rapprochons très rapidement des 9 années, très rapidement.

Donc, il y a quand même une inquiétude et de véritables questions à se poser.

Il est vrai que nous conservons une marge sur la capacité d'autofinancement de 147 M€ qui se dégradent de pratiquement 20 M€ ne serait-ce que cette année, mais avec un taux de 13,56 %, vous l'avez dit et redit.

Donc, je pense qu'aujourd'hui la situation, en plus du contexte, uniquement sur l'aspect financier, est quand même préoccupante.

Je ne voudrais pas être plus pessimiste qu'il ne le faut, mais quand on analyse bien les choses et on analyse le BS qui vient aujourd'hui boucler l'excédent du CA, le BP et les réajustements, je pense qu'on a très véritablement un travail à faire, un travail très sérieux puisque la situation se prolonge, elle risque de se prolonger en 2021. Et moi je ne vous cache pas, M. le Conseiller exécutif, M. le Président de l'Exécutif, mes chers collègues, l'inquiétude pour l'année 2021, une forte inquiétude qui va nettement réduire nos marges de manœuvre et qui va nous conduire dans une situation où on aura beaucoup

de difficultés pour investir, si ce n'est d'avoir encore recours à l'emprunt, d'augmenter les frais financiers et, de fait, de mettre notre collectivité dans une situation financière plutôt inquiétante.

De plus, nous voyons aujourd'hui les sommes allouées, nous en avons connaissance depuis hier, au comité de massif, en dernière minute, encore des sommes considérables.

Donc, tout cela cumulé, nous fait dire, et je me conforte dans cette idée, je relève la même inquiétude que mon collègue François ORLANDI, sur l'année prochaine et les années à venir.

De même, quand on voit au BP, pour preuve, 2020 que 106 M€ ont été consacrés aux investissements de transports, et que finalement nous en sommes qu'à 99 M€.

Là, je reviens encore sur la défaillance de ce que pouvait être le montant de la DCT sur ces fonds, donc que l'on aurait pu récupérer. Nous le regrettons tout simplement, nous ne sommes pas là pour accabler, mais nous le regrettons. Mais finalement, en fond de toile, quand on analyse d'un point de vue financier, les choses très claires, il n'y a pas de grands changements, et la situation ne s'est pas véritablement améliorée.

Pour terminer, et je vais conclure là-dessus, uniquement sur la trajectoire, effectivement une trajectoire décidée, une trajectoire aussi avec des objectifs. Mais aujourd'hui, force est de constater que cette trajectoire, on ne l'a pas véritablement atteinte, et aujourd'hui à travers ce BS, on se rend compte qu'on s'en éloigne un peu plus.

Alors, ce n'est pas catastrophique, même s'il y a des inquiétudes et une surveillance à exercer de manière accrue et surtout ne sera salubre qu'en diminuant les dépenses réelles de fonctionnement, et je reviens sur les effectifs de notre Collectivité, qui avaient été décriés, puisqu'ils étaient à hauteur de 5 000 agents, mais je crois que nous maintenons cet effectif d'après ce que je sais, même si je n'en ai pas la preuve, je souhaiterais que vous me la procuriez.

Alors, sur cette trajectoire, attention, encore une fois, nous nous en éloignons. Et, pour terminer sur une note d'humour, je relèverai ça dans le domaine du sport automobile, si on ne garde pas la bonne trajectoire, nous risquons la sortie de route.

Je vous remercie.

Moins de 15 minutes, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Disons 15 minutes apparemment, d'après ce qu'on me dit, déjà de ne pas dépasser, c'est bien.

Pierre POLI vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Merci, beaucoup M. le Président, je vais être beaucoup plus court que mon ami Xavier LACOMBE.

Ce que je voulais dire c'est que face à la grave crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, je pense que nous avons un devoir d'humilité et de dignité.

Néanmoins, il est de notre devoir, je pense, de nous remémorer dans quel état la majorité territoriale a trouvé les comptes de la Collectivité, je vois que mon ami Xavier LACOMBE bouge la tête, mais ça fait partie quand même des rappels qu'il faut faire.

Je vous ferai fi des 100 M€, les caisses consciencieusement vidées par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud avant l'installation de la Collectivité unique, et j'en passe.

S'agissant plus particulièrement du projet de budget supplémentaire présenté ce jour, il convient de féliciter le Conseil exécutif et les services de la Collectivité de Corse pour la réalisation de ce document et la gestion globale de l'institution dans le contexte que nous connaissons désormais

Ce budget supplémentaire a dont été très largement impacté et conditionné par la crise sanitaire et économique liée au COVID 19, il va falloir donc s'adapter.

Pour preuve, les prévisions de recettes de fonctionnement doivent être revues à la baisse, essentiellement pour celles liées à l'activité économique territoriale. Des compensations étatiques interviennent mais elles ne sont suffisantes.

La Collectivité participe à l'effort pour limiter la casse économique et sanitaire, et elle le fait bien volontiers, mais elle subit un manque de concertation et d'accompagnement de la part de l'Etat.

Nous n'aurions d'ailleurs probablement pas à subir les effets de la crise avec une telle ampleur, si l'Etat avait pris en compte nos revendications territoriales et nos propositions.

Il faut envisager d'ores et déjà que l'exercice 2021 sera très probablement tout aussi contraint.

Heureusement, la Collectivité affiche une bonne gestion sur les dernières années, notamment caractérisée par un montant d'épargne brute conséquent, lié aux efforts de réduction de dépenses de fonctionnement, ce qui lui permet d'assumer ses missions habituelles et ses missions nouvelles liées à la situation, sans se mettre en difficulté financière.

Cependant, la Collectivité ne pourra pas faire des miracles et aller au-delà de ses moyens, alors le soutien aux particuliers et aux professionnels impactés par la crise sanitaire et économique, sans un effort supplémentaire de la part de l'Etat. N'oublions pas que demain il s'agira de réaliser des efforts financiers supplémentaires pour proposer, à notre échelle, un plan de relance efficient malgré des moyens limités.

Pour en revenir aux propositions qui émanent du document proposé, nous estimons qu'elles sont sages et prudentes, je pense notamment à la réduction de l'emprunt envisagé ou à l'inscription d'une provision complémentaire au titre du contentieux avec la « Corsica Ferries ».

Par ailleurs, nous souhaitons une nouvelle fois rappeler la nécessité de réduire les stocks d'autorisations de programme et d'engagements. Nous savons l'exercice compliqué, mais l'effort de toilettage doit perdurer.

Pour conclure, bien évidemment nous sommes favorables à ce budget supplémentaire contraint, qui traduit l'adaptation de notre Collectivité aux urgences que nous connaissons, soyons tous conscients et solidaires des efforts qu'il faudra consentir par la suite.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Je ne vois plus de demandes de prises de parole. Oui, Louis POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Louis POZZO DI BORGO

M. le Président l'Exécutif, M le Président de l'Assemblée de Corse, Mme et MM. les membres du Conseil exécutif, chers collègues, aujourd'hui...

Le Président TALAMONI

On vous entend très, très mal.

M. Louis POZZO DI BORGO

Est-ce que vous m'entendez mieux sans image ? Peut-être.

Je vous disais donc qu'aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de reconnaître et forcément d'accepter les difficultés que les collectivités, et je dis bien les collectivités, rencontrent pour établir les documents budgétaires et notamment ce qui nous intéresse aujourd'hui, le budget supplémentaire.

Ce contexte, et ça été dit, et je remercie chaque intervenant, ce contexte inédit de crise sanitaire, entraîne aussi, je dirai, une situation qui pour le moins était inconnue jusqu'à présent, c'est le cumul d'une crise économique, nous la connaissions, sociale et donc sanitaire. Ces trois critères réunis entraînent donc les collectivités sur des chemins qui n'avaient jamais été pris jusqu'à présent.

Je rappellerai quand même à chacun, puisque j'ai bien compris les interventions, si la COVID est effectivement un paramètre important dans ce BS, tout n'est pas COVID. Mais malgré tout, je rappellerai à chacun que lors des mois de mars, d'avril, de mai, de juin, plus de trois milliards d'individus étaient confinés et l'économie mondiale était à l'arrêt. Je vous laisse imaginer le retentissement sur l'économie de la Corse.

Ici plus qu'ailleurs, chers collègues, la Collectivité de Corse est impactée par des baisses de ressources spécifiques qui sont notamment liées, ça a été dit, à la prépondérance du tourisme dans notre modèle économique actuel.

En Corse, cette crise, bien entendu, entrainera plus qu'ailleurs, il faut en être conscient, une perte de ressources sur le territoire. Lorsqu'un territoire vit quasi exclusivement du tourisme et des flux financiers qui s'y rapportent, forcément la crise que nous avons connue lors de cet été, en amont et en aval, va laisser des traces au sein de notre territoire. Une crise qu'il faudra agréger par la perte de recettes de notre Collectivité car ces deux paramètres, une fois encore, aggravent la situation par rapport à d'autres régions qui ont une activité économique bien plus riche.

Dans ce contexte, l'exercice est d'autant plus difficile qu'il s'agit aujourd'hui pour les exécutifs locaux de soutenir tous leurs territoires via la dépense publique.

Aujourd'hui, nous nous devons donc, d'une part, de faire face à l'urgence sanitaire et des inconnues qui s'y rapportent, et d'autre part de répondre aussi et surtout aux attentes économiques des acteurs de terrains : les entreprises, les socioprofessionnels, les associations qui n'ont de cesse d'être dans la difficulté et de nous solliciter, et ce sans verser dans la démagogie pour créer des mesures contreproductives et éphémères, mais bien au contraire avec beaucoup de lucidité et de sincérité.

En premier lieu, la présentation de ce document nous permet de mesurer, je pense, le choc fiscal qui nous touche et qui nous attend et surtout, et c'est là le premier point de notre raisonnement, de nous questionner sur l'impérieuse nécessité d'accroître notre économie financière et fiscale.

Alors, quelques points techniques que je vais développer, j'essayerai de ne pas être trop long. Malgré tout, nous devons voir dans ce BS, un document empreint de sincérité et surtout de prudence.

Effectivement, nous avons parlé de millions d'euros redéployés, 25 pour tout dire, qui démontrent aussi la capacité des services, la capacité de l'institution à redéployer les moyens qui n'ont pas été utilisés, vers des secteurs prépondérants au cœur de cette crise.

Nous avons aussi 36 millions d'inscriptions nouvelles, qui nous permettent d'abonder tous les secteurs en difficulté.

Trois grands axes se dégagent tout de même en investissements.

Tout d'abord, nul n'en a parlé mais je tiens à le souligner, dans l'action économique, je vous rappellerai que le fonds Salvezza ou le fonds Sustegnu sont aujourd'hui des fonds qui permettent aux entreprises de bénéficier soit d'aides directes, soit d'instruments financiers pour essayer de passer ces moments difficiles.

Je rappellerai aussi le secteur agricole avec des aides assez importantes pour nos éleveurs qui sont en souffrance, qui l'ont été et qui le seront forcément avec ce nouveau confinement.

Enfin, le secteur culturel, qui n'est bien entendu pas oublier, Jean BIANCUCCI l'a dit, beaucoup d'efforts en investissement sont venus abonder les fonds déjà attribués.

En fonctionnement, le secteur social qui est une compétence cruciale et centrale, nous avons vu, et je pense que chacun en conviendra, une hausse record des demandes d'APA, de RSA ou de PCH. Cela aussi caractérise cette crise, les demandeurs de RSA sont de plus en plus nombreux, la population se paupérise et la Collectivité de Corse doit faire face seule pour le coup, puisque le désengagement de l'Etat sur ce secteur est criant, à de plus en plus de demandes.

Pour autant, nous avons su mobiliser des fonds, nous avons su mettre cette politique publique cruciale au centre de notre action et pour l'heure, nous arrivons à tenir nos engagements.

Enfin, il aurait été bon de le souligner, nous avons au cœur de cette crise, entendu les professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, avec une prime COVID qui a été versée à chacun d'entre eux, pour reconnaître les risques et le travail qu'ils ont pu effectuer durant ce premier confinement et durant cette période pour le moins inconnue.

Enfin, en fonctionnement aussi, des fonds seront dédiés à l'Agence du tourisme de la Corse pour une grande campagne de communication afin de préparer au mieux notre future saison.

Sur le plan environnemental, ça été dit, la Collectivité de Corse a assumé le transport des déchets, avec notamment un geste envers la communauté de communes de l'Ornano à hauteur de 200 000 € pour l'export de ses déchets.

Ce BS, permettez-moi de vous le dire aussi, permet quand même de conserver, ça été dit, alors chacun y va de son analyse, une épargne brute de 147 M€. Alors, certes elle se dégrade un peu mais comment aurait-il pu en être autrement en plein cœur de cette crise ? Une année 2020 qui, dès le mois de mars, a été totalement chamboulée et qui nous a fait traverser une période que nul n'aurait pu imaginer. Je vous rappelle que la capacité de désendettement de notre Collectivité est toujours à 6 ans, nous sommes bien loin des 9 ans qui sont, je dirai, la ligne rouge à ne pas franchir.

Certes, il se pourrait que nous nous en approchions, mais dans la situation actuelle, ce BS, bien malin qui pourra dire autre chose, présente nos capacités de désendettement à 6 ans.

En ce qui concerne les grandes masses, un budget 2019 à 1,989 M€, un budget 2020 à 1,960 M€, donc seulement 20 M€ d'écart, nous avons tenu le cap malgré la tempête, sans faire de sortie de route.

Au niveau des pourcentages, effectivement 73 % sont dédiés au fonctionnement, nous étions à 71,7 en 2019, la crise étant passée par là, d'autres dépenses en matière de fonctionnement sont arrivées.

27 % d'investissement, alors que nous étions à 28,3 en 2019, certains y verrons un manque de volonté d'investir, peut-être que nous devrions nous poser la question : comment était-il possible de faire différemment, alors que pendant quatre mois nos services ont été confinés avec du télétravail et un mode de travail en distanciel ?

Effectivement, pour rejoindre un peu ce que disaient mes collègues, au niveau de la fiscalité, nous avons une baisse de la fiscalité indirecte à hauteur de 8,6 %, qui est fortement impactée par la taxe des transports qui a baissé de 47 %.

Mais là où je voudrais attirer votre attention, si nous avons cette année une hausse de la fiscalité directe à hauteur de 3,57 %, il faudra effectivement se projeter très rapidement pour avoir une analyse plus fine de la situation puisque cette hausse est due à une CVAE très dynamique en 2018 et 2019, et une croissance économique locale à plus 4,63 % sur les années précédentes.

Il est évident que nous devons déjà nous projeter pour anticiper la baisse de ces ressources.

Enfin, si vous me permettez de continuer sur ce sujet, au niveau des dépenses d'investissement, les décalages qui ont été créés par la crise, imposent forcément des ajustements pour injecter des crédits d'investissement dans les secteurs prioritaires, 352 M€, dont un redéploiement à hauteur de 15 M€, et la nécessité d'un travail que je salue de tous les services, pour réactualiser les investissements, et cibler les filières et les besoins qui avaient été exprimés.

Enfin, vous me permettez aussi, très rapidement, de répondre à M. ORLANDI, qui parlait effectivement des quelques modifications qui sont arrivées sur le budget, notamment sur le SIS de Haute-Corse. Pour information, les 400 000 € qui ont été provisionnés, sont simplement, il faut le savoir, la résultante du feu de Palasca, je vous donne la date, c'était en 2000, il y a 20 ans, ils n'avaient jamais été budgétisés, ni provisionnés au SDIS de Haute-Corse à l'époque, le SIS aujourd'hui.

Donc, nous changeons ça aujourd'hui, effectivement ces 400 000 € étaient dus et la Collectivité les assumera.

En ce qui concerne le nouvel amendement qui sera présenté pour le SIS, je vous signale tout de même que c'est un des services qui a été le plus exposé durant cette crise

et, vous n'êtes pas sans avoir qu'une prime de feu a été décidée avec une augmentation au niveau national, et que la crise du COVID a entraîné une forte demande en gros matériel et en protection individuelle pour les agents.

Tout ceci pour vous dire aussi, et pour rebondir sur les propos de M. LACOMBE, que certes aujourd'hui la situation n'est certainement pas très stable, mais où est-ce qu'elle serait stable, dans quelle collectivité ? Mairie, intercos, ou plus haut, au niveau de l'Etat ? Chacun aujourd'hui essaye de faire du mieux qu'il peut. La situation est préoccupante, effectivement, nous n'envisageons pas de sortie de route, loin de là.

Enfin, effectivement, si dans les ratios, nous nous projetons sur un paiement total de la « Corsica ferries » de ce contentieux, qui, je le rappelle, datent de la mandature précédente, si nous sommes déjà sur le remboursement des avances remboursables, alors même qu'aucune discussion n'a été faite avec l'Etat, je serai tenté de vous dire, aujourd'hui nos députés et le Président de l'Exécutif ont, grâce à leurs discussions avec l'Etat, permis à la Corse d'obtenir une inscription dans la loi de finances avec des filets de garantie au niveau des recettes qui auraient pu être perdues.

Donc aujourd'hui, nous faisons totalement confiance au Président de l'Exécutif et à nos députés, pour mener à bien cette nouvelle discussion, afin de préparer au mieux, je dis bien au mieux, car nous savons que la période sera très difficile, les deux ans à venir.

Aujourd'hui, bien entendu, notre groupe votera favorablement sur ce rapport.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Petr'Antò TOMASI a demandé la parole, donc je lui donne la parole pour le groupe « Corsica Libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Chers collègues, deux mots donc sur ce budget supplémentaire, dont l'Assemblée de Corse est appelée à débattre.

Le document qui nous est proposé pose lui-même le principe d'un acte budgétaire d'ajustement, c'est ce qu'il est puisqu'il ne remet pas en cause l'économie générale du budget principal que nous avons voté l'hiver passé, c'était, je crois, au mois de

février. Effectivement, cette notion, cette idée d'un acte d'ajustement se retrouve dans les équilibres financiers puisque c'est un BS, ça été dit, qui s'équilibre à concurrence de 237 000 € sur un budget global de près de 2 milliards.

Et, on y retrouve donc sans surprise des mesures sectorielles que nous avons approuvées au fil des semaines et au fil des mois, à l'occasion des différentes séances publiques de l'Assemblée : qu'il s'agisse des mesures de lutte anti COVID, dans le domaine sanitaire, notamment les masques et les différentes protections ; dans le domaine social, des primes COVID à titre principal ; dans le domaine économique, à travers les diverses mesures de soutien ; mais également d'autres mesures plus sectorielles, je pense au secteur des déchets, aux nouveaux modes de gouvernance du SMAC, et d'autres... Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout ceci pour dire que, bien entendu, ayant approuvé le budget primitif, c'est en cohérence que nous approuvons le budget supplémentaire qui en est la suite logique.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des politiques sectorielles, mais peut-être deux mots à la suite de l'intervention de François ORLANDI, s'étonnant ou regrettant la baisse des budgets concernant la formation professionnelle. Je dois dire que je ne m'étais pas, avant cela, intéressé de très près aux chiffres de cette politique sectorielle, mais je lui ferais simplement remarquer qu'il y a une coïncidence qui ne peut pas être troublante, en tout cas qui ne peut pas être le fruit du hasard, entre la baisse des sommes que nous affectons à la formation professionnelle et le fait que nous ayons perdu une partie de cette compétence au 1^{er} janvier 2020, je veux notamment parler de la compétence apprentissage.

Donc, il y a manifestement là une corrélation évidente et nous regrettons tout autant que vous, de ne plus disposer de façon principale et officielle, dirai-je, de cette compétence. Mais je sais, parce que c'est un engagement que nous avons pris, qu'au titre de notre clause de compétence générale, nous continuerons à accompagner l'apprentissage, les apprentis et les différents CFA qui œuvrent dans ce domaine.

Le fond de mon propos sera davantage une mise en perspective de notre trajectoire budgétaire avec certaines tendances lourdes, que nous avons eu l'occasion de soulever lors des précédents débats budgétaires et de les mettre en perspective avec les conséquences, certainement durables au plan des finances publiques, de la crise COVID qui viennent aggraver ces tendances.

Ces tendances, quelles sont-elles ? D'abord, nous en avons parlé et nous le voyons de façon extrêmement concrète et extrêmement inquiétante, c'est la grande fragilité de nos ressources fiscales, de nos recettes fiscales. Comme on pouvait le prévoir, elles sont en baisse de façon quasi généralisée dans la mesure où elles sont, pour celles qui

nous restent, et j'y reviendrai, grandement dépendantes de l'activité économique. Et ceci est d'autant plus inquiétant qu'on ne peut pas prévoir de façon raisonnable, de retour à la normal en 2021, on pourrait même avoir une aggravation, le document le souligne expressément, par exemple parce que la baisse de de TICPE, la taxe relative au carburant, ne se répercute pas sur l'exercice présent mais aura, très certainement, à se répercuter sur le suivant.

D'autant que si nous ne pouvons que nous féliciter des mesures de compensation qui ont été obtenues dans le cadre de la loi de finances rectificative, nous n'avons aucune garantie sur la pérennité de ce type de mesure, alors que nous avons une quasi-certitude que les finances publiques de la Collectivité de Corse seront durablement dégradées par la crise COVID.

Donc, grande fragilité de ces ressources fiscales, ressources fiscales en baisse, perte progressive, alors ça ce n'est pas la crise COVID, mais on a une perte progressive du peu d'autonomie fiscale que nous avons, notamment par application des réformes générales qui s'appliquent, notamment aux départements, je pense notamment au remplacement de la taxe sur le foncier bâti par une fraction de TVA. Ce qui, dans la situation actuelle, vient encore aggraver la situation puisque la TVA étant indexée sur la croissance, le produit de cette TVA est aujourd'hui en baisse.

Alors, que les choses soient extrêmement claires, par le passé nous avons été parmi les premiers à militer pour le transfert de fraction de TVA à la Collectivité de Corse, mais à condition que le produit de cette TVA vienne se substituer à des dotations d'Etat, donc à des subventions. Et dans ce cas, cela ça va dans le sens d'une plus grande autonomie fiscale.

Or, ici on est dans le sens d'un recul puisque ces fractions de TVA, elles ne se substituent pas à des dotations d'Etat, mais à un véritable pouvoir fiscal, c'est-à-dire un pouvoir sur le taux et sur l'assiette, et donc elle vient rogner notre autonomie fiscale et, dans le cas présent, elle vient aggraver la situation parce que tout simplement aujourd'hui, cette TVA est en baisse alors que la taxe sur le foncier bâti aurait été constante, si nous l'avions maintenue en l'état.

Et puis dernier élément d'inquiétude, en tout cas négatif au plan fiscal, c'est bien sûr et de façon constante, l'impossibilité de pouvoir aller chercher des ressources sur la création de nouvelles ressources fiscales qui ne pénaliseraient pas évidemment, ni les ménages, ni les entreprises corses ; je fais notamment référence à la proposition formulée par notre Assemblée, notre Collectivité, et refusée par le gouvernement français, d'une taxe sur les résidences secondaires.

Ça c'est le premier élément d'inquiétude, et ce premier élément d'inquiétude, il vient être corrélé avec le deuxième effet du fameux effet ciseaux, c'est l'augmentation des dépenses de fonctionnement, et je pense notamment au poids des dépenses sociales. Celles-ci augmentent considérablement, elles s'envolent, c'est ce qui a été dit pas plus tard que ce matin à l'occasion de l'examen du rapport sur la mise en œuvre du plan précarité. Alors, ça peut être explicable de façon conjoncturelle sur une partie, je pense notamment aux primes que nous avons votées, puisque par définition et par nature elles n'ont pas vocation à être pérennisées annuellement, mais en revanche, c'est beaucoup plus structurel et donc beaucoup plus durable pour les dépenses obligatoires, et notamment le RSA.

Ce qui pose donc une question politique de fond. Actuellement, un certain nombre de collectivités, donc de collectivités départementales, puisque ce sont les départements ailleurs qui gèrent cette compétence, demandent la recentralisation du RSA. Ce n'est pas du tout notre position, pas du tout ! Mais en revanche, il convient de dire que la situation, si elle n'évoluait pas, risquerait de devenir très vite intenable.

Donc, nous en appelons le Gouvernement à prendre au sérieux notre proposition, quand je dis « notre proposition » c'est celle de notre Assemblée à une très large majorité, de prendre au sérieux notre proposition de revenu universel substitutif donc au système d'aides sociales légales actuel. Et, nous en avons également débattu ce matin, mais je crois que dans le cadre de ce débat budgétaire, il était nécessaire d'y faire de nouveau référence.

Et puis, une simple incidente, nous oublions volontiers lors de ce débat, les fameux contrats de Cahors, donc le plafonnement de nos dépenses de fonctionnement puisqu'ils sont suspendus, suspendus jusqu'à quand ? Nous, nous verrions d'un bon œil qu'ils le soient de façon permanente pour des raisons politiques et philosophiques que nous avons déjà développées. Mais la question se pose du retour de ce type de contraintes très fortes pour notre Collectivité, et c'est donc un autre motif d'inquiétude.

Donc, j'en aurai terminé pour ne pas épuiser le temps de parole de notre groupe, en appelant l'ensemble de notre Assemblée qui partagerait cette analyse, à nous mobiliser pour l'obtention argumentée d'un statut fiscal et social qui, dans la situation de crise actuelle, est, peut-être plus encore qu'il y a quelques mois, une solution qui est une solution non seulement de bons sens, mais qui est vitale pour notre Collectivité et pour la Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, cette fois je crois que la parole va être donnée à Jean BIANCUCCI qui va réagir, succinctement j'espère.

N'oubliez pas que nous sommes enfermés dans un délai de 4 heures, et que nous avons encore des dossiers à traiter.

M. Jean BIANCUCCI

Je peux y aller ? Très bien, rapidement.

D'abord, je vais remercier tout à tour Pierre POLI qui a dit d'une manière très simple des choses extrêmement importantes : d'abord bien entendu, la situation dans laquelle on a trouvé la Collectivité, mais aussi les difficultés qui sont apparues au fur et à mesure, et aujourd'hui la difficulté majeure qui est celle du COVID.

Merci, à Louis aussi qui a détaillé le BS. Les éléments d'analyse qu'il a apportés, bien entendu, l'Exécutif les partage. Je pense que ça été une intervention très objective.

Et puis, Petr'Antò TOMASI, merci aussi, il a apporté, en dehors du BS, un certain nombre d'éléments liés à la conjoncture et c'est vrai que certaines revendications, comme le statut fiscal et social, aujourd'hui s'imposent, sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Donc, merci à tous les trois.

Je vais passer à l'opposition et d'abord je voudrais dire deux mots sur la tonalité. Quels que soient les intervenants, que ce soit François ORLANDI ou M. Xavier LACOMBE, je les remercie d'avoir utilisé un ton, beaucoup de mesure et je pense que ça permet de bien comprendre que chacun est en prise directe avec la situation.

Néanmoins, il y a un certain nombre de questions qui ont été soulevées, certains problèmes bien sûr qui ont été appréciés, mais quand on est dans l'opposition effectivement, on peut, et c'est le jeu parlementaire d'essayer de remettre en cause les démonstrations qui sont faites par l'Exécutif.

François a insisté sur le fait que l'on dépendait de la situation et du tourisme, c'est tellement une évidence. Il a insisté pour dire que la COVID, bien entendu, c'est un élément aujourd'hui qui pèse énormément sur les collectivités, mais ça ne devait pas être une excuse, vous le savez, nous n'utilisons pas le COVID comme une excuse, pas du tout !

Il s'agit simplement, et j'ai essayé de le faire dans les propos liminaires que j'ai tenus tout à l'heure, de faire prendre conscience à chacun qu'on est dans une situation qui risque d'être, non pas uniquement difficile aujourd'hui, mais pour demain, vraiment je pense qu'il faut avoir et garder les yeux ouverts et tous ensemble.

Vous avez remarqué l'augmentation des dépenses de fonctionnement alors que l'investissement baisse, il y a une appréciation qui n'est pas tout à fait la nôtre parce que les dépenses de fonctionnement sont liées, vous le savez, à un certain nombre d'obligations qui nous sont faites. L'importance de l'emprunt, effectivement, à chaque fois on y revient.

Ce qui confirme les éléments comptables, les opérations d'ordre, je ne vais pas en parler.

La facture non réglée à la « CMN » : donc, il y a un problème, par rapport à ce qui apparaissait concernant l'Office des transports, il y avait effectivement une facture qui était due à la « CMN », qui a été payée par l'Office des transports, et vous pouvez comprendre qu'entre ce qui est apparu en 2015 et les obligations qui avaient été prises par l'Office des transports de régler à la « CMN », vous pouvez comprendre qu'il y a une quasi neutralisation.

Pour ce qui concerne l'évolution des AP et des AE, vous avez raison, il va falloir que l'on fasse un effort important, il va falloir toiletter, je réponds aussi à Xavier LACOMBE, ça s'impose.

Les ratios se dégradent : pas tant que ça puisqu'il y a une évolution effectivement qui n'est pas très positive, mais quant à parler de dégradation des ratios, pour le moment, je pense qu'il vaudrait mieux être un peu plus prudents.

Pour répondre à Xavier sur un élément, tout d'abord un élément chiffré : il nous dit que la somme que la Collectivité a pu obtenir de l'Etat, elle est remboursable. Je pense qu'il y en a, pour être clair, une partie qui n'est pas remboursable et qui concerne la taxe sur les transports. Elle est quand même d'un montant très important, puisqu'il s'agit de 16,5 M€, ce qui équivaut à peu près, c'est légèrement en-dessous, à ce qui avait été prévu au niveau de la taxe sur les transports. Et puis, il s'agit uniquement, M. le Conseiller, de ce qui concerne la DMTO, et pour un montant de 5,7 M€ au total et pour un remboursement sur 3 ans.

Donc, ce sont des éléments qui pèsent mais pas au point, parce que lorsque l'on globalise, effectivement, on n'a pas forcément une idée très précise des choses. J'ai essayé de vous apporter, en tout cas, les réponses que vous attendiez peut-être.

Pour ce qui concerne les effectifs, votre demande a été notée, je pense qu'au BP 2021 on fera en sorte qu'il apparaisse le détail que vous demandez, ce qui est bien entendu très justifié et je ferai en sorte que ce soit le cas.

Quand vous parlez des 2,7 M€ au lieu des 200 000 €, je pense que là aussi vous globalisez. Il y a ce qui concerne l'Office de l'environnement, bien entendu. Aujourd'hui vous dites que le toilettage n'est pas fait, j'ai répondu tout à l'heure, vous avez en partie raison, nous allons nous y mettre.

Qu'est-ce que je peux ajouter ? Vous avez insisté sur le ratio concernant l'endettement, il est bien entendu qu'il était de 4,7 et qu'il apparaît aujourd'hui à 6 ans, vous verrez avec l'amendement qui est apporté concernant le fonctionnement, qu'on pourra avoir un ratio de 5 années et demie.

Ensuite, il n'a pas été dans mon propos de comparer les collectivités, et notamment avec la Collectivité de Corse, j'ai simplement dit qu'il y avait des situations qu'il fallait apprécier, bien entendu la Collectivité de Corse, vous êtes là pour ça, mais il y a d'autres collectivités où les ratios se sont tout de même dégradés, vous le savez.

Vous dites que le niveau de l'endettement est passé le milliard d'euros et que la situation est préoccupante, et vous donnez la page 181, j'ai été voir, et je peux vous dire qu'il ne s'agit pas de l'endettement mais du capital restant dû. Alors, effectivement, si on prend l'endettement (les dettes, c'est à la page 185), on est à un niveau de 791,5 M€, donc on n'est pas au niveau où vous le situez, mais (coupure micro) et c'est vérifiable puisque la page 81 fait état d'un (coupure micro) d'un montant de 53 M€, qui correspond au montant qui a été emprunté.

De toute manière, s'il faut des précisions supplémentaires, on est là pour le faire.

Vous êtes intervenus aussi au niveau des financements concernant le comité de massifs, (coupure micro) catastrophique, elle était préoccupante ; M. le Conseiller, c'est surtout la situation d'aujourd'hui qui est préoccupante, très préoccupante parce qu'elle impacte tous les secteurs, et notamment la problématique de la santé des citoyens.

Le reste, je pense qu'avec beaucoup de bon sens, avec beaucoup de justesse et tous ensembles, je ne désespère pas que l'on puisse venir à bout de cette situation, les finances suivront.

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons procéder au vote sur ce BS, nous allons procéder à un vote par appel nominal.

Alors, je vous propose la chose suivante, mais il faut que tout le monde soit d'accord : il y a trois amendements, de l'Exécutif à son propre texte, si tout le monde est d'accord, on pourrait voter une seule fois sur le texte amendé, mais il faut que personne bien sûr n'y voit d'inconvénients.

J'interroge l'Exécutif et également les présidents des groupes, sinon il va falloir faire 4 votes par appel nominal. Je pose la question à l'Exécutif, au conseiller exécutif qui a présenté le rapport.

M. Jean BIANCUCCI

Je me plie à la décision de l'Assemblée. On essaye de faire au mieux dans les délais qui sont vraiment très courts. Il faut qu'on soit efficaces, sans éluder le débat.

Le Président TALAMONI

Là, il n'est pas question d'éluder le débat, il n'y a pas d'enjeu de cette nature-là. L'enjeu, c'est simplement une manière de voter. Soit nous votons successivement les 3 amendements de l'Exécutif et ensuite le rapport ainsi amendé, ou alors nous considérons que les 3 amendements sont intégrés au rapport de l'Exécutif, ça me paraît raisonnable, c'est sécurisé sur le plan juridique puisque j'ai interrogé le secrétariat général à cet égard. Donc, si tout le monde est d'accord, on peut faire comme ça, ça nous fera gagner du temps d'autant que nous avons d'autres dossiers à traiter.

M. François ORLANDI

Pas d'objection pour notre groupe.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je vais demander à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal. Qui demande la parole ?

M. Xavier LACOMBE

J'ai demandé la parole, M. le Président. Merci.

Une objection ! Je souhaiterais que l'on distingue les amendements et que l'on vote séparément, au nom de notre groupe.

Le Président TALAMONI

A partir du moment où une telle demande est formulée, nous n'avons plus le choix. Je vais commencer par mettre aux voix l'amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif. Je ne vais pas vous dire ce qu'il y a dedans, vous l'avez devant les yeux, il vous a été adressé en temps voulu.

Je demande à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal pour l'amendement n° 1.

Le Président SIMEONI

Président, toujours dans le souci de parfaite orthodoxie juridique qui nous anime, je me tourne vers vous et éventuellement vers le Secrétaire général de l'Assemblée, il n'y a pas besoin de faire une présentation formelle de l'amendement, au plan de la légalité ?

M. Serge TOMI

L'usage parlementaire, M. le Président, on le voit régulièrement, parfois on dit simplement « l'amendement est défendu ». A partir du moment où le texte a été communiqué à tous les élus de l'Assemblée et qu'ils en ont pris connaissance, vous pouvez vous contenter de dire « l'amendement est défendu », ça se voit pratiquement régulièrement à chaque débat parlementaire.

Le Président SIMEONI

Cette réponse me satisfait doublement.

Le Président TALAMONI

Vous aviez envie de présenter les amendements, je vous vois venir !

Sur l'amendement 1, est-ce que l'amendement est défendu, M. le Conseiller exécutif ?

M. Jean BIANCUCCI

Je pense que l'amendement se suffit à lui-même. Si on veut gagner un peu de temps, vous l'avez sous les yeux. On peut engager...

Le Président TALAMONI

Pardonnez-moi, M. le Conseiller exécutif, vous n'avez pas dû entendre mais le Secrétaire général vient de nous dire qu'il suffit de dire « l'amendement est défendu ». Donc, si vous dites ça pour les 3 amendements, on ira plus vite, mais bien entendu, personne ne peut vous empêcher de les défendre.

M. Jean BIANCUCCI

C'est dit, l'amendement est défendu.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix l'amendement n° 1 ainsi défendu.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.**ONT VOTE POUR (40) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Fabienne GIOVANNINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Danielle ANTONINI, Laura FURIOLI, Marie SIMEONI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Rosa PROSPERI, Pierre-José FILIPPETTI, Joseph PUCCI, Pascale SIMONI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Paul LEONETTI, Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI.

SE SONT ABSTENUS (8) : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

NON PAS PRIS PART AU VOTE : (10) Mmes et MM.

Christelle COMBETTE, Francis GIUDICI, Santa DUVAL, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons vous donner les résultats de ce vote.

Pour : 40 : Non-participation : 10 ; Abstentions : 8 ; Absents : 4

L'amendement n° 1 est adopté.

Amendement 2. Je vais demander au conseiller exécutif, Jean BIANCUCCI, si l'amendement est défendu.

M. Jean BIANCUCCI

L'amendement est défendu.

Le Président TALAMONI

Je vais demander à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.

ONT VOTE POUR (39) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Fabienne GIOVANNINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Danielle ANTONINI, Laura FURIOLI, Marie SIMEONI, Julie GUISEPPI, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Guy ARMANET, Rosa PROSPERI, Pierre-José FILIPPETTI, Joseph PUCCI, Pascale SIMONI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Paul LEONETTI, Hyacinthe VANNI. Anne-Laure SANTUCCI.

SE SONT ABSTENUS (8) : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

NON PAS PRIS PART AU VOTE : (10) Mmes et MM.

Christelle COMBETTE, Francis GIUDICI, Santa DUVAL, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX.

Le Président TALAMONI

Merci. Résultats du vote :

Pour : 39 ; Abstentions : 8 ; Non-participation : 10 ; Absents : 5

L'amendement n° 2 est adopté.

Nous en arrivons à l'amendement n° 3. J'interroge M. BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

L'amendement est défendu.

Le Président TALAMONI

Je demande là à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal pour que nous votions sur l'amendement n° 3.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.

ONT VOTE POUR (40) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Fabienne GIOVANNINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Danielle ANTONINI, Laura FURIOLI, Marie SIMEONI, Julie GUISEPPI, M. Michel GIRASCHI, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Vannina ANGELINI-BURESI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Rosa PROSPERI, Pierre-José FILIPPETTI, Joseph PUCCI, Pascale SIMONI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Anne

TOMASI, Julia TIBERI, Petr'Antone TOMASI, Paul LEONETTI, Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI.

SE SONT ABSTENUS (8) : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

NON PAS PRIS PART AU VOTE : (10) Mmes et MM.

Christelle COMBETTE, Francis GIUDICI, Santa DUVAL, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX.

Le Président TALAMONI

Résultats du vote :

Pour : 40 ; Abstentions : 8 ; Non-participations : 10 ; Absents : 4

L'amendement n° 3 est adopté.

En revanche, je vous précise que le vote précédent ne peut pas être rectifié, on ne peut pas prendre en compte le suffrage de M. GIRASCHI, ça n'est pas possible. Ce n'est pas grave, puisque l'amendement a été adopté.

Nous sommes en présence d'un rapport triplement amendé. Nous allons le mettre aux voix. Il a été défendu par Jean BIANCUCCI. Je demande de procéder à l'appel nominal pour le vote sur le BS. Merci.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.

ONT VOTE POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI,

Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

ONT VOTE CONTRE : Mmes et MM.

Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

SE SONT ABSTENUS : Mmes et MM. :

François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

Je n'arrive pas à connaître le vote de Louis POZZO di BORGO.

Le Président TALAMONI

Louis POZZO di BORGO, est-ce que vous nous entendez ?

(M. VANNI, connexion inaudible)

Le Président TALAMONI

Là, on n'entend rien, je ne sais même pas qui intervient.

Mme Marie-Hélène CASANOVA SERVAS

M. VANNI, M. le Président, est en train de vous dire que M. POZZO di BORGO rencontre manifestement des problèmes de connexion.

Le Président TALAMONI

On ne peut pas prendre en compte son vote. C'est gênant mais on ne peut pas fragiliser la délibération juridiquement. Donc, soit il arrive à régler son problème de connexion, soit on est obligé de le compter absent.

Mme Marie-Hélène CASANOVA SERVAS

M. le Président, pardonnez-moi, on est en train de voir que M. POZZO di BORGO lève la main.

M. Petr'Antone TOMASI

Est-ce qu'il ne peut pas consigner son vote par écrit, on a le chat sur teams ?

Le Président TALAMONI

Je parle sous le contrôle du secrétariat général, manifestement M. POZZO di BORGO cherche à voter, comment peut-t-on prendre acte de son vote ?

Mme Marie-Jeanne PANGRANI (directrice du secrétariat général de l'Assemblée de Corse)

On peut considérer que la main levée vaut vote.

M. Petr'Antone TOMASI

Il l'a écrit aussi sur l'application, « je vote pour ».

Le Président TALAMONI

C'est bon, le message est parvenu au secrétariat général. Nous allons prendre en compte le vote de M. POZZO di BORGO. Nous faisons donc le décompte.

Donc : POUR : Louis POZZO DI BORGO

Tout ça peut paraître pointilleux, mais le problème, c'est qu'il ne s'agit pas de fragiliser juridiquement une délibération, ça pourrait être encore plus ennuyeux, vous voyez.

Résultats du vote :

Pour : 40 ; Contre : 10 ; Abstentions : 8 ; Absents : 4

Le budget supplémentaire est ADOPTE (rapport n°303).⁵

Nous passons au rapport n° 300.

⁵ Délibération N° 20/171 AC

* **Raportu n° 300** : **Bugettu supplementariu di u laboratoriu d'analisi Pumonte 2020.**

* **Rapport n° 300** : Budget Supplémentaire du Laboratoire d'analyses Pumonte 2020.

Le Président TALAMONI

La parole est au Conseiller exécutif, M. Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Ce sont des rapports qui sont assez courts. Néanmoins, pour ce qui concerne le Pumonte, il y a eu 2 événements importants. D'abord, l'arrêt de l'activité pendant la période de confinement et ensuite, le problème des intempéries du 11 juin dernier.

Le BP avait prévu 4 324 640 000 € en dépenses et en recettes. Le résultat que l'on a, est de 3 989,67 € l'année dernière en 2019. Le BP équilibré en dépenses et en recettes est de 78 989,67 €, qui portent le BP à 4 403 629,67 €.

Le budget supplémentaire réévalue à hauteur de 75 000 €, soit 1,84 % de plus. Il s'établit en dépenses et en recettes à 78 989,67 €.

Le montant du budget annexe 2020 est donc à 4 403 629,67 €.

Les recettes liées au produit des services sont en baisse de 400 000 €. En contrepartie, la subvention d'équilibre est de 475 000 €.

Je pense vous avoir donné les éléments essentiels. L'Assemblée est amenée à valider.

Le Président TALAMONI

La rapporteure de la commission des finances peut-elle nous confirmer l'avis favorable.

Mme Anne TOMASI

Dois-je lire un éventuel rapport ? Non. Dans ce cas-là, l'avis est favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. On va demander à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal pour que nous votions.

M. Xavier LACOMBE

M. le Président, il peut y avoir quand même des interventions ?

Le Président TALAMONI

Effectivement, si vous demandez la parole, vous l'avez.

M. Xavier LACOMBE

Je demande la parole, M. le Président, très rapidement.

Le Président TALAMONI

Vous l'avez.

M. Xavier LACOMBE

Merci. Moins de 15 minutes, je vous rassure...

Le Président TALAMONI

Là, on n'est plus à 15 minutes ! De toute façon, quand on arrivera à peu près à 4 heures de débat, on sera obligés de couper pour des raisons sanitaires. Je vous en prie, moi j'ai tout le temps.

M. Xavier LACOMBE

Je vous en remercie.

Sur les 2 BS des labos, on ne va pas épiloguer. Il y a donc un déficit structurel, même si le montant des prestations a été revu à la hausse. D'autres sont venus se rajouter. Effectivement, la situation actuelle vient aggraver les choses, on en est conscient et on en a pleinement pris la mesure. Nous l'avons dit et nous en avons fait la preuve.

Ce que je voudrais rajouter, c'est qu'effectivement, sur celui de la Corse-du-Sud, les intempéries sont venues perturber le fonctionnement ce qui provoque des subventions d'équilibre supérieures.

Ce que je voulais dire en conclusion, au-delà des événements climatiques et de la situation sanitaire, nous sommes toujours sur des subventions d'équilibre qui augmentent et ça, ça n'est pas conjoncturel mais structurel.

Il faudrait, dans le temps, là aussi puisque ça a été longtemps décrié, il serait temps qu'on vienne corriger, lisser sur le temps bien évidemment, on ne peut pas faire de miracle, mais aussi venir aplanir cette subvention d'équilibre. Si on pouvait arriver à l'équilibre, ça ferait des économies pour le budget général de la Collectivité de Corse.

Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Mme la secrétaire de séance, pouvez-vous procéder à l'appel nominal ?

Le secrétariat général pense que pour ces rapports, on pourrait faire un vote groupé de chaque élu transmis par le président du groupe, comme nous avons fait pour d'autres dossiers. Si nous pouvons faire cela, c'est un peu plus simple et ça sera un peu plus rapide.

J'interroge les présidents de groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Comme je suis seule présente et que j'ai le pouvoir de François-Xavier CECCOLI, je ne peux voter que pour nous deux. Donc, ce sera **NON-PARTICIPATION**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, nous faisons une **NON-PARTICIPATION**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Pour les élus présents et représentés : François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, nous votons **POUR** ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Voici le résultat du vote.

46 Pour

10 Non-participations

2 Abstentions

4 Absents.

Le rapport est ADOPTE (rapport n° 300).⁶

Nous passons au rapport n° 302. Jean BIANCUCCI a la parole pour le présenter.

* **Raportu n° 302 : Bugettu supplementariu di u laboratoriu d'analisi Cismonte 2020.**

* **Rapport n° 302** : Budget supplémentaire du laboratoire d'analyses Cismonte 2020.

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président.

Vous avez une situation identique de par la crise sanitaire.

Le budget était à hauteur de 2 200 000 € en dépenses et en recettes. Le résultat cumulé est de 216 870,68 €.

Je dois vous rappeler que la circulaire du 24 août prévoit de pouvoir exceptionnellement reprendre en fonctionnement l'excédent d'investissement. Nous vous faisons cette proposition de reprise d'excédent d'investissement en fonctionnement. Le BS qui réévalue les recettes réelles de fonctionnement de 200 000 € porte le montant des recettes à 2 178 100 €, soit une augmentation de 10,11 %.

Le BS s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 633 741,36 €. Le total du budget est donc de 2 833 841,36 €.

Les recettes diminuent de 100 000 € consécutivement à la crise. Les dépenses s'élèvent à 633 741,36 €. Le montant des recettes étant de 633 741,36 € on a une subvention d'équilibre qui est de 200 000 € et le budget totalise à ce moment-là, 1 748 100 €.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Anne TOMASI va nous donner l'avis de la commission des finances.

⁶ Délibération N° 20/172 AC

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il une demande d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vais donc interroger les groupes.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

François-Xavier CECCOLI et moi-même, ce sera **NON-PARTICIPATION**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille

de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, nous faisons une **NON-PARTICIPATION**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Pour les élus présents et représentés : François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, nous votons **POUR** ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Voici le résultat du vote.

46 Pour
12 Non-participations
4 Absents.

Le rapport est ADOPTE (rapport n° 302).⁷

Nous passons au rapport 295. M. le Conseiller exécutif, vous voulez présenter ce rapport ?

* **Raportu n° 295 : Ripartizione di i Fondi dipartimentali di periquazione di a Tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu TADE 2020 – PUMONTI.**

* **Rapport n° 295** : Répartition des Fonds départementaux de péréquation de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement TADE 2020 – PUMONTE.

M. Jean BIANCUCCI

Je crois que c'est le Président qui va le faire.

Le Président TALAMONI

D'accord. Le Président du Conseil exécutif, nous entend-il ? Oui, alors vous pouvez présenter ce rapport.

Le Président SIMEONI

⁷ Délibération N° 20/173 AC

C'est la répartition des deux fonds. C'est un rapport récurrent qui revient et par lequel je vous demande d'approuver la répartition par commune du fonds départemental de péréquation de l'année 2020 pour la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement Pumont. C'est là où la taxe est importante, 5 885 516,79 €.

Le Président TALAMONI

Merci. Le rapport de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Personne. Donc, je vais interroger les groupes. M. VANNI ?

(M. VANNI a une mauvaise connexion).

On vous entend vraiment très mal et quasiment plus.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais laisser la parole à Paola MOSCA.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Mme Paola MOSCA

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

François-Xavier CECCOLI et moi-même votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, nous faisons une **NON-PARTICIPATION**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, nous votons **POUR** ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Voici le résultat du vote.

48 Pour
10 Non-participations
4 Absents.

Le rapport est ADOPTE (rapport n° 295).⁸

Nous passons au rapport 296. Le président du Conseil exécutif va présenter ce rapport.

*** Rapport n° 296 : Ripartizione di i Fondi dipartimentali di periquazione di a Tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu TADE 2020 – CISMONTE.**

*** Rapport n° 296 : Répartition des Fonds départementaux de péréquation de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement TADE 2020 – CISMONTE**

Le Président SIMEONI

Vous vous rappelez qu'on a arrêté des critères et une clef de répartition avec une particularité pour le Cismonte, c'est qu'en 2017, avant la fusion, il y avait eu une erreur d'interprétation sur l'expression « stations de tourisme » qui avait conduit à l'exclusion indues de certaines communes du champ de répartition du fonds et conséquemment, puisqu'on est sur une enveloppe fermée, une répartition avec un trop-perçu puisque les autres communes retenues, elles, à bon droit dans le champ de la répartition, avait eu une part plus importante à se répartir.

On avait donc arrêté l'idée de réintégrer les communes indument instruites avec un lissage sur 3 ans. Nous sommes sur la troisième année de ce lissage.

En application de ces critères de calcul des modalités de répartition que ce rapport vous est proposé pour un montant total à répartir entre les communes de 3 911 791 € pour le Cismonte.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Avis de la commission des finances, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

⁸ Délibération N° 20/174 AC

Merci. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Je demande quelle est la position des groupes.

Mme Paola MOSCA

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », un vote **FAVORABLE** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

Le Président TALAMONI

Merci. Techniquement, on vote pour ou contre. Favorable, c'est l'avis. Je le dis parce qu'on prend parfois l'habitude de dire « vote favorable ». Techniquement, ce n'est pas bon. Je vous le dis.

Mme Paola MOSCA

Nous votons **POUR**, donc.

Le Président TALAMONI

Voilà. Merci.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », dont les élus présents et représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

François-Xavier CECCOLI et moi-même votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, nous faisons une **NON-PARTICIPATION**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, nous votons **POUR** ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Voici le résultat du vote.

48 Pour
10 Non-participations
4 Absents.

Le rapport est ADOPTE (rapport n° 296)⁹.

Nous arrivons au rapport n° 313. La parole au Président du Conseil exécutif.

*** Raportu n° 313 : Ripartizione di u Fondu dipartimentali di periquazione di a Tassa professionale FDPTP 2020 CISMONTE**

*** Rapport n° 313 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle FDPTP 2020 CISMONTE**

Le Président SIMEONI

Il s'agit d'une enveloppe à répartir dont le montant s'élève à 557 299 € au profit de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale qui ont un faible potentiel fiscal. C'est un dossier récurrent. On a mis en place des critères qui ont été

⁹ Délibération N° 20/175 AC

validés par votre Assemblée. C'est en application de ces critères que je vous propose de répartir cette somme.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais demander l'avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? M. LACOMBE a la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci. Très rapidement.

Une petite question, il doit bien y avoir une explication : pourquoi nous n'avons pas le même rapport sur la péréquation de la taxe professionnelle pour la Corse-du-Sud ?

Le Président SIMEONI

J'ai posé la même question. Il n'y a pas de montant qui nous ait été notifié, il a dû déjà être consommé lors des exercices précédents. C'est le Préfet qui notifie. Je vous avoue que je n'avais pas posé la question avant, j'ai posé la question au moment de la présentation au service des finances.

L'année dernière non plus d'ailleurs, il n'y avait pas d'enveloppe.

M. Xavier LACOMBE

C'est exact, effectivement, c'est le préfet qui envoie le montant. Vous avez à votre charge la responsabilité de faire la répartition. Je ne sais pas, je n'ai pas l'explication, c'est pour ça que je vous la demande.

Le Président SIMEONI

Je me ferai communiquer une note technique et je la ferai passer à la commission des finances, comme d'ailleurs ce que vous aviez demandé sur les effectifs, qui est remonté.

M. Xavier LACOMBE

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons demander ce que votent les élus des groupes.

Mme Paola MOSCA

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

François-Xavier CECCOLI et moi-même votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, nous faisons une **NON-PARTICIPATION**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, nous votons **POUR** ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Voici le résultat du vote :

48 Pour ; 10 Non-participations ; 4 Absents.

Le rapport est ADOPTE (rapport n° 313)¹⁰.

Nous en avons fini avec les rapports budgétaires et donc, nous avons un rapport concernant le développement économique.

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
--

* **Raportu n° 299** : Righjunalizazioni di a governanza è di u finanziamentu di i poli di cumpitività in u quattru di a fasa IV.

* **Rapport n° 299** : Régionalisation de la gouvernance et du financement des pôles de compétitivité dans le cadre de la phase IV.

Le Président TALAMONI

Qui présente ce rapport, M. le Président de l'Exécutif ?

Le Président SIMEONI

Le Président de l'ADEC qui doit être connecté.

Bonjour, M. le Président de l'ADEC.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Bonjour, Président.

¹⁰ Délibération N° 20/176 AC

Le Président TALAMONI

Vous pouvez présenter votre rapport.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Comme le rapport l'indique de manière assez précise, il s'agit tout simplement de territorialiser la gouvernance du pôle de compétitivité CAPENERGIES dont l'ADEC, pour le compte de la Collectivité de Corse, est membre porteur et fondateur depuis l'origine.

Il s'agit pour nous d'inscrire la Corse dans une trajectoire globale. Le Président de l'AUE qui nous écoute et qui participe aux débats le sait, on a aujourd'hui une transition énergétique qui est mondialisée, à l'instar de toutes les grandes mutations économiques ou sociétales. Et, la Corse ne peut naturellement pas s'en exonérer, d'autant qu'elle bénéficie d'un certain nombre d'outils et de cadres spécifiques qui lui permettent de l'envisager avec un peu plus de sérénité.

Donc CAPENERGIES, ça n'est pas l'alpha et l'oméga, mais c'est quand même l'un des cinq grands pôles français dédiés aux énergies décarbonées. Je vous répète que l'ADEC, depuis l'origine et pour le compte de la Collectivité, y est assez étroitement associée. Et, dans le cadre donc de la phase 4 du pôle, dirons-nous, il nous est apparu pertinent de mettre en œuvre cette territorialisation, sur le pas de temps 2019-2022, et ainsi donc organiser de manière plus étroite et plus régulière, les relations stratégiques entre ledit pôle et la Corse.

CAPENERGIES, en gros, c'est un cluster qui regroupe 500 partenaires : laboratoires de recherche, entreprises, université, TPE, PME, grands groupes, etc., et nous avons, ces derniers temps, notamment depuis quelques mois, à la faveur de la participation active et de la direction de Lesia SARGENTINI, initié des partenariats et des rencontres qui donc, aujourd'hui, commencent vraiment à produire des effets concrets.

Pour ce qui est de la Corse, nous avons, et j'en aurai terminé, proposé trois grands axes : le première, c'est celui du soutien au projet de recherche et développement dans le domaine des énergies non génératrices de gaz à effet de serre ; le second, c'est l'animation permanente de l'ensemble de l'écosystème, entreprises des ENR, centres de formation, Université, etc. ; et le troisième enfin, c'est la promotion et le pilotage de grands projets structurants, avec un accent tout particulier sur la plateforme hydrogène de Vignola qui est donc l'un des grands projets structurants accompagné par le pôle.

Voilà en quelques mots, les ambitions stratégiques, l'intention globale qui la nôtre.

Il s'agit, par-delà le principe ici posé, d'autoriser le Président du Conseil exécutif à compléter et à signer la convention qui prévoit le transfert à la Collectivité de Corse des 60 000 € prévus pour lesdites actions, de la DIRECCTE vers la Collectivité et d'imputer cette somme au budget de l'action économique.

Voilà pour ce rapport, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, je vais demander à la rapporteure de la commission des finances de nous donner l'avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

C'est un avis favorable.

D'accord. Je vais demander à la rapporteure de la commission du développement de me donner l'avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable de la commission du développement, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais demander si quelqu'un veut prendre la parole. Beaucoup d'élus veulent prendre la parole.

Chantal PEDINIELLI a la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Concernant ce rapport sur l'action économique, il porte essentiellement sur la mise en œuvre d'une décision nationale qui a un impact particulier en Corse, puisque cette décision concerne la réforme des pôles de compétitivité.

Cette compétence est transférée à la CdC par l'Etat, et c'est très bien.

Cette régionalisation rapproche le pouvoir décisionnaire au plus près des acteurs économiques de notre île.

Nous ne pouvons que confirmer par notre vote, cette décision logique.

Nos collègues ont d'ailleurs évoqué en commission les actions concrètes de CAPENERGIES en faveur de projets innovants qui engagent l'avenir de la Corse. Des projets qui font chaque jour progresser le développement durable en le rendant opérationnel.

Je rappelle que l'action économique de CAPENERGIES est née il y a 15 ans, elle a traversé toutes les majorités, et c'est tant mieux, pour la réussite avant tout de l'innovation et de l'économie de demain en Corse.

Et, puisque l'on parle de l'économie de demain, je veux profiter de cet échange pour rappeler rapidement que le contexte actuel marqué par la crise sanitaire, aura de lourdes conséquences sur l'économie pendant plusieurs mois, voire plusieurs années.

Nous, élus, nous devons essayer de nous réinventer, si j'ose dire : étant donné que les phases de confinement et de déconfinement se succèdent, ne pourrions-nous pas, par la mise en place d'une interface numérique commerciale au niveau régionale, inciter les petits commerçants et les artisans à être plus visibles sur le Net ? J'ai vu que certaines intercommunalités s'y attèlent, donc je me disais qu'à notre échelon régional, ça serait peut-être une piste, et on serait peut-être pertinent pour faire cela.

Néanmoins, l'urgence à l'heure où je vous parle, nous le savons et nous l'avons évoqué depuis deux jours, l'urgence est sanitaire, il ne faut pas l'oublier, ni la négliger, cette urgence s'impose à nous car la situation est grave avec une montée en puissance de la COVID.

Pour autant, il est important que le monde économique, celui des petites entreprises, des artisans, ceux qui sont fortement impactés, se sentent soutenus, compris et épaulés par nous tous.

Je vous remercie Président, et j'ai un petit peu dévié le sujet, mais je voulais évoquer avec vous ce problème de COVID actuellement. Merci.

Le Président TALAMONI

Qui demande la parole ? Mme COGNETTI-TURCHINI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

La politique des pôles de compétitivité initiée par l'Etat et copilotée par notre Région, s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une politique économique fondée sur le renforcement de la compétitivité des entreprises par l'innovation. Ce pôle de compétitivité est ainsi un label national. Et au vu de la situation actuelle, ce rapport est l'un des plus pertinents, afin de faire émerger davantage de projets.

Il s'agit d'un rapport rare car il ne diabolise pas le passé. Nous relevons avec plaisir que, pour une fois, un rapport de cette Assemblée, se place dans la continuité, et c'est heureux.

C'est assez heureux aussi car l'énergie est l'un des enjeux majeurs pour la Corse, pour reprendre un mot que vous affectionnez, un enjeu stratégique.

Sans revenir sur tout ce qui a pu être fait auparavant, comment oublier que la PPE et le dispositif ORELI, qui courent des milliards d'euros d'investissement, sont le fait aussi, il faut le souligner, de l'ancienne mandature.

Nous serons favorables à ce rapport qui propose une régionalisation du dispositif. Nous n'oublions pas cependant, que nous avons des divergences fondamentales au sujet de l'énergie et que celle de la valorisation thermique, source d'énergie nouvelle, est tant d'économie pour notre Collectivité et pour nos EPCI. Il est important aussi de le souligner.

En tout cas, je félicite ce rapport. Merci, Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Il y avait d'autres demandes de prise de parole ? Anne TOMASI, vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Le pôle de compétitivité CAPERENERGIES, labélise et accompagne des projets innovants dans le domaine des énergies propres et renouvelables, et vous savez à quel point nous sommes attachés aux énergies propres et renouvelables.

C'est un pôle performant qui contribue au développement durable ainsi qu'à l'innovation dans le domaine énergétique dont les travaux pourront bénéficier à notre territoire à l'avenir.

L'ADEC y est déjà pleinement investie. Je rappelle que sur les 15 dernières années, il s'agit à l'échelle du pôle de compétitivité, de 430 projets pour un budget total de 613 M€ et notamment 34 projets pour la Corse.

Parmi ces 34 projets, pardonnez ma déformation professionnelle, mais je noterai l'investissement de l'école d'ingénieurs Paoli Tech, qui a choisi comme spécialisation, cette école d'ingénieurs, parmi les spécialisations, les domaines des énergies renouvelables et du génie de l'habitat et la qualité environnementale, qui pour moi sont deux domaines d'enseignement d'avenir et qui me permettent de faire le lien avec le Pattu per a Ghjuventù. C'est bien d'aider notre jeunesse, mais il faut aussi l'aider à préparer un territoire vivable pour l'avenir, et les énergies renouvelables font partie des impondérables pour pouvoir avoir un territoire vivable et propre.

Alors que nos évolutions territoriales en termes d'énergie consistent encore à la transition du fuel lourd envers le fuel léger, puis peut-être éventuellement, si on y arrive à long terme, vers du gaz pour nos centrales électriques, soit uniquement des énergies fossiles et polluantes, accompagner et encourager le développement de projets innovants dans le domaine des énergies propres, nous paraît capital.

L'Etat propose la régionalisation et le transfert de la gouvernance et de ses financements vers la Collectivité de Corse, pour une fois que nous sommes dans une logique de décentralisation, qui plus est pour un outil aussi bénéfique, nous ne pouvons que nous en réjouir. Merci.

Le Président TALAMONI

Je crois que Louis POZZO di BORGIO a demandé la parole. C'est ça ? Ah, il n'arrive pas à se connecter. Je ne sais pas comment on peut faire.

Malheureusement, s'il n'y a pas de connexion, à part Louis POZZO di BORGIO, est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Non. Alors, dans ce cas, nous allons simplement mettre aux voix ce rapport.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, si en quelques secondes à peine, je peux répondre, très rapidement.

Le Président TALAMONI

Je vous donne la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Rapidement, sur les trois interventions, en espérant que peut-être d'ici là, notre collègue Louis POZZO DI BORGO pourra se connecter...

Concernant l'intervention de Chantal, que je salue et que je remercie, effectivement on a eu déjà l'occasion d'en parler, on est en thèse sur le sujet. Concernant plus particulièrement la question de la transition numérique à laquelle elle a fait assez précisément référence, lui dire donc que l'ADEC d'une part, en liaison permanente avec la Collectivité, de manière générale, a entrepris via des appels à projets, via des actions ciblées, de démocratiser ces questions-là.

Sans trahir aucun secret, mais en laissant l'Assemblée le soin d'en débattre le moment venu, je peux vous dire que la question numérique et digitale, est au cœur des grandes thématiques qui vont porter le plan que proposera le Conseil exécutif dans le cadre de la trajectoire de relance et de redressement économique et social de la Corse. Et, des propositions très précises ont été faites dans ce domaine, pour accompagner notre écosystème vers ces transitions. Etant entendu qu'il est aujourd'hui démontré, de manière on ne peut plus claire en ces temps de COVID, que les entreprises qui ont déjà initié cette transition et qui ont commencé à numériser ou digitaliser un certain nombre de prestations et d'usages, font partie de celles qui ont le mieux résisté à la crise économique qui a accompagné la crise sanitaire.

Il y a donc un enjeu majeur que nous ne pouvons pas ne pas connecter au déploiement de la fibre et la stratégie mise en œuvre par notre majorité depuis maintenant quelques années.

Donc, si l'ensemble de ces paramètres continue de progresser et de s'aligner avec, encore une fois, la présentation de ce plan stratégique, je pense et nous pensons que la Corse sera véritablement en capacité de mieux affronter cette transition, et pourquoi pas de la réussir, quand bien même a-t-elle pris, c'est vrai, et historiquement ça n'est imputable à personne en particulier, un certain retard en la matière. Ça c'est le premier point et je vous en remercie.

Second point, sur le propos de Cathy, que je salue et remercie également, on est bien sûr en thèse également, et notamment sur les deux points qui ont été mis en exergue.

Le premier, c'est la question de la transition énergétique de manière plus globale. D'accord pour dire qu'effectivement il y a aujourd'hui un enjeu qui est un enjeu stratégique, je reprends les termes, et majeur, et qu'on est, encore une fois, au seuil d'un basculement important, ça été dit, et j'y reviendrai, par Anne également, aujourd'hui aux confluent du cadre de compensation qui est mis en œuvre par l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, de ce qui sera déployé demain dans le cadre du plan de relance, puisqu'on a tous la claire conscience que la relance économique, elle passe pour beaucoup par la relance énergétique. On sait que c'est un levier de croissance qui est extrêmement puissant et, qu'à l'échelle européenne, et même mondiale, il en sera vivement question.

Donc, inscrire de manière modeste, mais très déterminée, la Corse dans ce cadre-là, c'est pour nous poser un acte qui est important.

Deuxièmement, Cathy on est également d'accord, c'est la question des territoires. Moi je crois que c'est l'une des grandes questions, effectivement, pour l'avenir et que le sujet de l'avenir énergétique doit aussi se penser à l'échelle de bassins d'emplois, de bassin de vie, de *pieve* chez nous, de territoires pertinents, qui vont au-delà des limites administratives ou juridiques, les EPCI, et qu'on a aujourd'hui sur une dizaine de grands territoires insulaires, cette capacité à penser des modes de production, de consommation, de distribution de l'énergie, notamment à l'aune de la croissance des énergies renouvelables. L'eau, bien sûr le vent, le photovoltaïque, la thermodynamie, la biomasse, sont aussi des questions qu'on peut territorialiser. La Collectivité à un plan en la matière, mais rien n'interdit, bien au contraire, de le décliner à la maille la plus fine et à l'échelle la plus pertinente, en l'occurrence celle de territoires de projets qui épouseraient les contours de nos territoires historiques et auxquels on donnerait une perspective nouvelle en matière de maîtrise de l'énergie, et pourquoi pas, bien sûr de sujets croisés, je pense aux déchets, à la méthanisation, je pense au tourisme et au sujet de valorisation durable, je pense bien sûr à tous les sujets d'infrastructure ou d'usage, qui sont liés au renouvelable.

Donc, d'accord également Cathy et merci sur cette double affirmation.

Terminer enfin avec le propos d'Anne que je veux remercier, qui a particulièrement mis accent sur le lien entre la montée en compétence de l'île dans le domaine des énergies renouvelables et la nécessité d'un appareil de formation qui soit conforme. Elle a évoqué Paoli Tech, le campus donc de manière générale qui est dédié, on pourrait parler d'autres types de formations qui sont aujourd'hui dispensés dans l'ensemble des strates de la formation initiale, continue, professionnelle, etc.

Il y a résolument des choses qui se mettent en mouvement de ce côté-là, et j'en profite pour saluer l'avis du CESEC qui a été rendu favorablement et à l'unanimité et qui met, lui aussi, l'accent sur le lien entre transition énergétique et emploi local, notamment

par le truchement de la formation qui permet de territorialiser des compétences bien sûr, mais également des flux, des stratégies, des mobilités. Et, je crois que l'on est là dans un sujet qui, s'il est pris globalement, peut d'abord inscrire la Corse dans cette transition, je n'y reviens plus, je l'ai assez longuement développé. Mais également dans une autre thématique de croissance, dans une île qui reste économiquement dépendante de deux ou trois facteurs ou secteurs en particuliers, créer des centaines, et pourquoi pas demain des milliers d'emplois, notamment dans le cadre de la PPE telle que votée et mise en œuvre par notre Exécutif et notre majorité, c'est aussi diversifier les voies de développement et inscrire et l'économie et le tissu social, dans un autre type de modèle économique.

Donc, je crois qu'on a tous intérêt à pousser dans cette direction et je suis heureux de constater, même si je n'en doutais pas, que le consensus en la matière semble être la règle au sein des différents groupes, à tout le moins de ceux qui se sont exprimés.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, nous allons voter sur ce rapport, je vais demander aux représentants de chaque groupe comment votent les élus.

Mme Paola MOSCA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents ou représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents ou représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

François-Xavier CECCOLI et moi-même votons **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, nous votons **POUR** ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité (rapport n° 299) (avec 4 absents)¹¹.

Il nous reste donc les motions.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2020/E6/013** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : **instauration d'un tarif préférentiel dans l'aérien pour les personnes ayant un centre d'intérêts matériels et moraux en Corse.**

¹¹ Délibération N° 20/177 AC

Le Président TALAMONI

Alors, vous vous souvenez que notre délibération du 26 septembre 2019, décidait de recourir aux délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2020, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Ajaccio, Bastia, Figari, et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part, en conformité avec les obligations de service public imposées par la délibération n° 18/491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018.

Alors, par l'article 2 de cette délibération, l'Assemblée approuvait les contrats de délégation de service public ainsi que leurs annexes. Or, les termes des articles 11 des contrats de délégation de service public des lots n°1 à 10, décomposaient les grilles tarifaires applicables en tarifs résidents et en tarifs non-résidents. Et, cet article énonçait que, je cite : « Les tarifs résidents sont utilisables par tous les voyageurs disposant d'un domicile fiscal en Corse, dans les conditions prévues par les OSP telles que publiées et figurant en annexe 1 à la Convention. Un justificatif de résidence pourra être réclamé à l'issue de la réservation et jusqu'à l'embarquement de chaque vol ».

La qualité de résident pour obtenir le bénéfice d'un tarif préférentiel, a été définie par le rapport annexé à la délibération en question, celle du 26 septembre 2019.

Les critères étaient les suivants : avoir son habitation principale et effective en Corse (déterminée au regard de la majeure partie de l'année écoulée) pour un aller-retour au départ de la Corse pour une durée de séjour hors de Corse inférieure ou égale à 90 jours.

Deuxième critère : les résidents âgés de moins de 27 ans étudiant sur le continent, les jeunes résidents scolarisés sur le Continent ainsi que les enfants mineurs de parents divorcés dont l'un réside en Corse et l'autre sur le continent, pour lesquels la durée de séjour est inférieure ou égale à 180 jours ».

Quant aux modalités de contrôle de la qualité de résident corse, elles sont fixées à l'annexe 7 jointe à chacune des dix conventions de service public.

Ces modalités entraînent la mise en place d'une procédure particulière de vente de billet et de contrôle de la qualité de résident, qui repose sur la résidence principale et effective prouvée par l'adresse figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu.

Alors, ces nouvelles modalités de contrôle (alors je dis « nouvelles », à l'époque, puisque cette motion a quand même cheminé assez longuement), ces nouvelles modalités

de contrôle excluent de fait du bénéfice du tarif « résident », les personnes ne pouvant pas justifier de leur habitation principale et effective en Corse.

Donc évidemment, ces modalités avaient l'avantage d'empêcher pour l'avenir les effets d'aubaine dont ont pu profiter des personnes qui ne résident pas en Corse et qui n'ont que des intérêts matériels en Corse.

Mais en revanche, ces modalités ont présenté un lourd inconvénient, celui de pénaliser les Corses de la diaspora, lesquels restent, bien entendu, attachés à la Corse et doivent pouvoir bénéficier du tarif résident.

Donc, la notion de Centre d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM), qui existe en droit français, qui a été validée depuis des décennies par le Conseil d'Etat, elle comporte un certain nombre de critères, qui ne sont pas cumulatifs d'ailleurs, et cette notion est susceptible de prouver la réalité des liens avec le territoire. Donc, ça existe, nous n'inventons rien, ça existe en droit français.

Donc, au bénéfice de ces quelques explications, je vous propose de voter une motion qui demande au Président de Conseil exécutif de Corse de mettre en place, à l'occasion de la tarification relative au transport aérien, un tarif préférentiel au bénéfice des personnes pouvant se prévaloir d'avoir, dans l'île, le Centre de leurs Intérêts Matériels et Moraux.

Dans ce cas particulier, le Centre des Intérêts Matériels et Moraux serait défini en prenant en compte les critères suivants, non cumulatifs, alors là aussi nous n'inventons rien, puisque ce sont les critères qui sont généralement pris en compte dans le cadre des CIMM : être né en Corse, ou bien avoir effectué l'équivalent d'un cycle (trois ans) de sa scolarité obligatoire en Corse, ou bien avoir au moins un ascendant (parents et/ou grands-parents) né en Corse, ou bien avoir la sépulture d'un ou plusieurs de ses ascendants (parents et/ou grands-parents) en Corse.

C'est pour établir, vous l'avez compris, le lien avec le territoire, un lien qui est autre que matériel.

Voilà. Donc, ces critères sont des critères qui existent s'agissant des CIMM et qui sont utilisés dans d'autres cas et dans d'autres contrées que la Corse.

Donc, je suis saisi d'un amendement du Conseil exécutif de Corse, vous l'avez sous les yeux je pense, qui demande de remplacer....

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Je souhaitais dire deux 2 mots sur cette motion.

Le Président TALAMONI

Bien sûr, mais je n'ai pas fini de la présenter.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

D'accord, mais je ne sais pas si vous souhaitez que je le fasse avant l'amendement.

Le Président TALAMONI

Je finis de présenter la motion et l'amendement du Conseil exécutif de manière à ce que je puisse également dire ce que j'en pense, et puis ensuite je vous donnerai la parole pour que vous vous exprimiez, bien entendu, et puis à qui la demande.

Donc, en fait le Conseil exécutif demande de remplacer le paragraphe qui commence à « DEMANDE au Président du Conseil exécutif » jusqu'à « avoir la sépulture d'un ou plusieurs de ses ascendants en Corse », c'est-à-dire en fait le paragraphe donc qui définit les critères, en tout cas qui rappelle les critères qui sont les critères des CIMM habituellement, par le paragraphe suivant :

PREND ACTE du travail d'ores et déjà engagé par le Conseil exécutif de Corse, en concertation avec la compagnie aérienne « Air Corsica », pour mettre en œuvre sans délai un tarif préférentiel au bénéfice de la diaspora ;

PREND ACTE du travail engagé par le Conseil exécutif de Corse pour permettre la mise en œuvre pérenne, dans des conditions juridiques et budgétaires sécurisées, d'un tarif préférentiel au bénéfice des personnes résidant à titre principal hors de Corse, mais ayant un lien pérenne avec l'île, ceci en incluant dans le champ des options possibles la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » telle que prévue par le droit administratif français ;

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse d'étudier de façon privilégiée la notion de CIMM ;

PROPOSE la possibilité de mettre en œuvre les critères tels que déjà validés par le passé par l'Assemblée de Corse... »,

Oui parce qu'effectivement, l'Assemblée de Corse avait proposé déjà dans le cadre du travail sur le statut de résident en matière de propriété foncière et immobilière, donc l'Assemblée de Corse avait déjà voté lors d'une mandature précédant notre accession aux responsabilités, c'est-à-dire la mandature de MM. GIACOBBI et BUCCHINI, pour aller vite, donc en fait l'Assemblée de Corse avait déjà adopté, du moins, avait demandé qu'il soit mis en œuvre ce dispositif du Centre d'Intérêts matériels et moraux, encore une fois, dans un autre cadre, puisqu'il s'agissait de l'achat de biens immobiliers.

Donc, je reprends la lecture de l'amendement du Conseil exécutif :

PROPOSE la possibilité de mettre en œuvre les critères tels que déjà validés par le passé par l'Assemblée de Corse, à savoir :

- être né en Corse,
- avoir effectué l'équivalent d'un cycle (trois ans) de sa scolarité obligatoire en Corse,
- avoir au moins un ascendant (parents et/ou grands-parents) né en Corse,
- avoir la sépulture d'un ou plusieurs de ses ascendants (parents et/ou grands-parents) en Corse. »

Voilà, c'est effectivement ce que l'Assemblée de Corse avait déjà voté, d'ailleurs sur ma proposition à l'époque où nous étions dans l'opposition.

Donc, moi cet amendement du Conseil exécutif, s'il permet de faire la jonction entre les aspirations des trois groupes de la majorité déjà, moi je n'y vois pas d'inconvénients.

Cependant, on me dit, et c'est vrai que je pense que ça n'est pas absurde, qu'il vaudrait mieux que vous évitiez d'intervenir sur cette question, précisément du fait de vos fonctions actuelles.

Donc, le Secrétariat général me fait remarquer qu'il serait bon que vous n'interveniez pas vous-même, ni sur le vote d'ailleurs, c'est vrai que ça peut poser un problème, d'autant que, vous savez, les questions déontologiques sont beaucoup plus sensibles et elles sont de plus en plus sensibles.

Donc, je pense qu'il vaudrait mieux vous n'interveniez pas sur cette motion.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Si vous voulez, M. le Président, par prudence, peut-être qu'Hyacinthe VANNI ou un autre membre du groupe qui ne siège pas au sein d'« Air Corsica »... M. VANNI ne peut pas non plus, il est le premier Vice-Président. Le Président de l'Exécutif le fera sans doute bien mieux que moi, donc je lui laisse la parole pour son amendement, et je n'interviendrai pas dès lors.

Le Président TALAMONI

Et, vous ne votez pas non plus.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Je vous demande de noter donc que je ne prendrai pas part à ce vote.

Mme Muriel FAGNI

M. le Président, moi je fais partie du conseil d'administration, même si je ne suis pas Vice-présidente, je ne vote pas non plus. Donc, vous le notez.

Le Président TALAMONI

Donc, les autres membres du conseil d'administration qui seraient éventuellement là, ne votent pas non plus.

Très bien. Donc, je crois que c'est le Président du Conseil exécutif qui va intervenir ?

Le Président SIMEONI

En quelques mots, vous avez, M. le Président de l'Assemblée de Corse, parfaitement exposé les données du problème.

Effectivement, cet amendement, il est nominalement du Conseil exécutif, mais nous l'avons travaillé avec les trois groupes de la majorité, et notamment, bien sûr, le groupe « Corsica Libera ». Nous sommes d'accord et sur le constat et sur l'objectif.

Je rappelle simplement les données du problème, je sais que Vanina BORROMEI, Présidente de l'office des transports, nous écoute également, donc le cas échéant, qu'elle n'hésite pas à compléter mes propos.

On a renouvelé les délégations de service public, donc « Air Corsica », titulaire pour le bord à bord et groupement « Air Corsica/Air France », titulaire pour Paris.

Au moment de ce renouvellement de délégation de service public, vous savez que nous avons discuté de façon serrée avec les candidats dans l'aérien, comme nous le faisons dans le maritime, et nous avons réussi à obtenir une baisse très significative, historique du tarif résident. Ça, c'est pour l'aspect budgétaire, en calculant aussi la compensation, à côté de cela, qu'il faut verser au titre de la délégation de service public.

Le tarif résident est aussi soumis, et je le dis parce que je sais que beaucoup de Corses de l'extérieur, beaucoup de Corses de la diaspora nous écoutent, est aussi soumis à une contrainte juridique forte, c'est la validation par la Commission européenne, les règles qu'on nous oppose souvent dans le maritime sont également valables dans le domaine aérien, même si le contentieux maritime récurrent a conduit un peu à perdre de vue l'application des règles du droit européen dans le domaine aérien.

Donc en gros, ne peut bénéficier au jour d'aujourd'hui, en l'état de l'analyse de la Commission européenne, du tarif résident, que la personne qui est résidente au sens plein et entier du terme, d'où aussi la nécessité de justifier d'une pièce qui atteste du caractère réel de cette résidence.

Vous vous rappelez que beaucoup se sont élevées en disant : pourquoi faut-il un avis d'imposition, etc. ? Eh bien, il faut cet avis d'imposition parce que c'est la pièce que la Commission européenne considère comme permettant de justifier de sa qualité de résident.

Ce qui permet aussi de se rappeler, et la question cette fois-ci, n'est plus seulement juridique, elle est aussi budgétaire, et vous l'avez dit aussi, M. le Président de l'Assemblée de Corse, qu'avant, beaucoup de gens qui n'étaient pas résidents, bénéficiaient du tarif résident dans des conditions juridiques anormales.

Alors, ça avait un aspect tout à fait positif, c'est que permettait à des Corses de l'extérieur, Corses de la diaspora, de bénéficier du tarif résident et de venir souvent en Corse, ça permettait aussi à des gens qui ne sont absolument pas résidents et qui ne sont pas des Corses de la diaspora, de bénéficier de ce que l'on appelle des effets d'aubaine, par exemple en présentant de simples factures téléphoniques ou des attestations de complaisance qui leur permettaient indûment de bénéficier du tarif résident. Et cela, avait une double conséquence, d'abord au plan juridique on n'était pas dans les clous, et ensuite au plan budgétaire, bien sûr, ça faussait la distinction entre le résident et le non-résident.

Donc, nous on est revenu à l'application du droit, le résident avec un tarif qui est un tarif exceptionnel. Le problème c'est qu'aujourd'hui les Corses de la diaspora ne bénéficient plus du tarif préférentiel.

Donc, c'est pour cela qu'il y a cet amendement. Bien sûr, je comprends tout à fait le sens de votre motion, et nous le partageons, mais il était important de rappeler que nous travaillons, y compris depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de délégation de service public, à permettre aux Corses de l'extérieur, et plus généralement aux gens qui ont un lien pérenne avec la Corse, de continuer à bénéficier d'un tarif préférentiel.

Et, ce travail se fait dans une double direction, d'abord à titre transitoire à travers l'adoption d'un tarif commercial, c'est un travail que nous menons avec « Air Corsica », qui serait un tarif intermédiaire entre le tarif résident et le tarif de droit commun, un tarif commercial que l'on peut faire de façon plus simple, sans modifier le contrat de délégation de service public.

Donc, ça c'est la réponse immédiate. Et puis, en temps masqué nous travaillons à convaincre la Commission européenne de ce qu'il faut étendre le bénéfice d'un tarif préférentiel pérenne à des gens qui ne sont pas résidents stricto sensu, et nous travaillons, bien sûr, à faire prendre en compte notamment la notion de centre des intérêts matériels et moraux, qui est un point d'entrée privilégié pour aller vers ce tarif résident pour des gens qui ne le sont pas tout à fait.

Mais pas seulement ça, nous travaillons aussi sur d'autres notions, comme par exemple une notion de « apparenté et mémoriel », que nous présentons également à la Commission européenne : l'idée c'est de définir des critères objectifs, en visant notamment, par exemple, le droit au respect de la vie familiale, article 8. Si vous avez des gens proches qui vivent en Corse, si vous avez des gens qui sont enterrés en Corse, critère de centre d'intérêts matériels et moraux, si vous avez des gens proches qui vivent toute l'année en Corse, vous avez le droit de les voir dans des conditions préférentielles. Et nous travaillons là-dessus.

Donc, ce travail est en cours, il n'a pas abouti pour l'instant, mais nous ne désespérons pas de le faire aussi vite que possible, dans des conditions juridiques sécurisées. Je le dis aux élus de votre Assemblée, je le dis aux milliers, aux dizaines de milliers de Corses de l'extérieur qui aujourd'hui nous disent, et ils ont raison, avant on bénéficiait d'un tarif résident, mais ils n'avaient pas tout à fait le droit de le faire, mais nous voulons pouvoir continuer à rentrer chez nous avec des tarifs qui ne sont pas ceux du droit commun.

Donc, nous leur disons que nous travaillons là-dessus et nous allons, à la fois dans un temps très court proposer un tarif préférentiel à titre commercial et nous essayons de convaincre la Commission européenne.

Et quand je dis dans l'amendement « des conditions budgétaires sécurisées », il faut aussi que nous ayons une vision exacte de ce que représente quantitativement ce volume de passagers, parce que, bien sûr, ça va impacter les grands équilibres économiques de la convention de délégation de service public que nous avons conclue.

Donc, réponse complexe au plan juridique, au plan budgétaire, négociations difficiles avec l'Union européenne et avec l'Etat aussi, mais nous avançons et nous avons la volonté d'aboutir.

Cette motion qui sera votée, je le pense et je l'espère, à l'unanimité avec le soutien du Conseil exécutif de Corse, nous donnera aussi de la force au plan politique pour démontrer que notre demande commune répond à la fois aux exigences de la Commission européenne au plan juridique, mais à un vrai besoin social pour des femmes et des hommes qui ne vivent pas en Corse et qui ont besoin de pouvoir venir en Corse à des tarifs préférentiels.

Le Président TALAMONI

Bien, alors il y a juste un problème, une question déontologique : les membres du conseil d'« Air Corsica », ne peuvent pas participer à ce vote, et ça veut dire que non seulement ils ne doivent pas voter, mais on ne doit pas les citer au moment où je vais demander aux présidents de groupes de donner la position des membres des différents groupes. Donc, il faut que les Présidents retirent de leur liste habituelle, ceux qui aujourd'hui sont dans l'impossibilité de voter, à savoir, je vais vous donner la liste de manière à ce que chaque Président de groupes puisse retirer soigneusement ces noms de sa liste.

Est-ce que tout le monde a compris l'objectif et les modalités de cette démarche ? Oui.

Alors, ne peuvent pas prendre part au vote : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Hyacinthe VANNI, Muriel FAGNI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anne TOMASI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Charles ORSUCCI et Isabelle FELICIAGGI.

Donc là j'ai donné la liste des élus qui ne doivent pas être cités au moment du vote. D'accord ?

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, apparemment j'ai repris ma connexion, si vous permettez il faudrait peut-être changer les pouvoirs.

Donc, j'ai le pouvoir d'Anne-Laure SANTUCCI que je donne à Paola MOSCA.

Le Président TALAMONI

Ça c'est tout à fait possible

Mme Anne TOMASI

J'ai le pouvoir de Julia TIBERI, que je donne à François BERNARDI.

M. Muriel FAGNI

Je donne le pouvoir de Danielle ANTONINI à Romain COLONNA.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

M. le Président, j'ai le pouvoir de Vannina ANGELINI-BURESI que je donne à vous, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Est-ce que les histoires de pouvoirs sont réglées ? D'accord, dans ce cas nous allons voter deux fois, parce que nous ne pouvons pas faire l'économie d'un premier vote sur l'amendement du Président du Conseil exécutif et d'un vote ensuite sur la motion ainsi amendée.

Donc, nous allons commencer par voter sur l'amendement du Président du Conseil exécutif.

Je vais demander aux représentants de chaque groupe comment votent les élus.

Mme Paola MOSCA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA,

Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents ou représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents ou représentés votent **POUR** : Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, faisons une **NON-PARTICIPATION**.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, **NON-PARTICIPATION**

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donner le résultat de ce vote :

POUR : 32 ; NPPV : 13 ; absents : 17. (* vote rectifié par la suite)

L'amendement est ADOPTE.

Maintenant, nous allons voter sur la motion ainsi amendée et nous allons le faire dans les mêmes conditions.

Je demande aux représentants de chaque groupe comment votent les élus.

Mme Paola MOSCA

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents ou représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents ou représentés votent **POUR** : Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, faisons une **NON-PARTICIPATION**

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, **NON-PARTICIPATION**.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donner le résultat de ce vote :

POUR : 32 ; NPPV : 13 ; absents : 17. (* vote rectifié par la suite)

La motion est ADOPTÉE (n° 2020/E6/013).¹²

Alors, le Président du Conseil exécutif souhaite que l'on fasse passer prioritairement la motion sur le Haut-Karabakh.

Je ne sais pas si certaines motions peuvent être renvoyées, parce que nous avons largement dépassé.

M. Petr'Antone TOMASI

Je souhaiterais, si cela était possible, que la motion relative à la revalorisation salariale des personnels des services sociaux et médicosociaux de la fonction publique hospitalière puisse être examinée dans la mesure où il y a des discussions en cours avec le Gouvernement à ce sujet. Je pense qu'on est dans le bon timing.

Le Président TALAMONI

D'accord, mais le problème est que nous avons largement dépassé, on voit même que la qualité technique de nos débats s'en ressent, nous avons largement dépassé les 4 heures qui nous sont normalement imparties pour une séquence. Donc, il serait bon que certaines motions soient renvoyées.

Alors, on ne peut pas renvoyer celle sur le Haut-Karabakh, on ne peut pas non plus renvoyer celle dont vient de parler Petr'Antò TOMASI, mais peut-être les autres pourraient être renvoyées.

Mme Juliette PONZEVERA

M. le Président, ma motion qui avait été renvoyée à la précédente session, doit absolument passer à celle-ci.

Le Président TALAMONI

D'accord, il s'agit de quelle motion ?

Mme Juliette PONZEVERA

Sur la généralisation des dispositifs relatifs à la simplification et la prise en charge des déplacements médicaux.

¹² Délibération N° 20/178 AC

Le Président TALAMONI

D'accord. Alors, on va commencer par faire voter, puisque le Président du Conseil exécutif m'a adressé un message pour me dire qu'il souhaitait que l'on fasse voter prioritairement le soutien aux populations arméniennes du Haut-Karabakh et reconnaissance de la République d'Artsakh.

* **Motion n°2020/O2/031** déposée par le groupe Femu a Corsica : **soutien aux populations arméniennes du Haut-Karabakh et reconnaissance de la République d'Artsakh.**

Le Président TALAMONI

Qui va présenter cette motion ?

M. Hyacinthe VANNI

C'est moi, M. le Président. J'ai retrouvé ma connexion. Plus l'heure passe, plus la connexion est bonne pour moi...

Le Président TALAMONI

Vous êtes dans une situation atypique. Vous avez la parole, Hyacinthe VANNI, pour présenter cette motion.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je ne vais pas rentrer dans les considérants, c'est une motion, même si le contexte sanitaire que l'on vit et le contexte économique nous préoccupent, je pense que ce sont des questions qui doivent nous préoccuper aussi.

(Inaudible - pas de connexion).

C'est une motion qui doit préoccuper les forces internationales et surtout l'Europe.

C'est une motion qui est en soutien aux populations arméniennes du Haut-Karabakh et reconnaissance de la République d'Artsakh.

Donc, je vous fais grâce des considérants...

On a déposé un amendement à notre motion. Nous proposons de rajouter :

« RAPPELLE l'étroitesse des liens qui unissent le peuple Corse et le peuple Arménien... ».

(Inaudible)

« ... et de l'Union européenne, de s'engager avec force dans la résolution de ce conflit et dans la recherche d'une paix durable pour le Haut-Karabakh et les populations arméniennes ».

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Il y a effectivement deux amendements :

Un qui est déposé par le groupe « Femu a Corsica », vous l'avez indiqué, celui-là à mon avis on peut le fondre avec la motion puisque c'est vous qui déposez un amendement à votre motion.

En revanche, il y a un amendement n° 1 déposé par le groupe « Per l'Avvene », et cet amendement nécessite un vote séparé. Donc, on va donner au groupe « Per l'Avvene » la parole pour qu'il défende son amendement et après quoi nous voterons. Je vous demanderai bien sûr ce que vous pensez de cet amendement, mais d'abord il faut qu'il soit défendu par le groupe « Per l'Avvene ». Qui défend l'amendement n° 1 ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Président, au pied-levé et très rapidement, nous souhaiterions que l'alinéa 3 du dispositif : « DEMANDE à l'ensemble des États de l'ONU et de l'Union européenne, de reconnaître la République d'Artsakh », soit supprimé.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Je demande donc à l'auteur de la motion, Hyacinthe VANNI ce qu'il pense de cet amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Vous comprendrez bien que nous sommes contre cet amendement. Bien entendu, il faut que tout le monde soutienne, et l'ONU et l'Union Européenne, sinon ça n'aurait pas de sens.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Nous allons procéder à un vote sur l'amendement n° 1 du groupe « Per l'avvene », qui ne bénéficie pas du soutien de l'auteur de la motion. Je vais quand même interroger le Conseil exécutif pour qu'il nous dise ce qu'il pense, et de la motion, et de l'amendement de « Per l'avvene ».

Le Président SIMEONI

Contre l'amendement. Je pense, effectivement, que ce troisième élément de la motion est important. Il faut que cette république soit reconnue par l'Union européenne.

Le Président TALAMONI

Je vais mettre aux voix, selon la procédure que nous utilisons depuis hier, l'amendement du groupe « Per l'avvene ». Je demande donc aux groupes ce que votent leurs élus.

Mme Paola MOSCA

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **CONTRE** cet amendement : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **CONTRE** cet amendement : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie

GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **CONTRE** cet amendement : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

NON-PARTICIPATION pour François-Xavier CECCOLI et Isabelle FELICIAGGI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** notre amendement.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, **NON-PARTICIPATION**.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donner le résultat.

40 contre
10 pour.
8 non-participations
4 absents.

L'amendement est rejeté.

Nous allons voter sur la motion qui n'a pas été amendée par le groupe « Per l'avvene ». En revanche, la motion inclut l'amendement n° 2 de « Femu a Corsica » à sa

propre motion. Nous votons à la fois sur la motion et sur l'amendement n° 2 qui est pris en compte, ça nous évite de voter 2 fois.

Le Président SIMEONI

Président, un mot de l'Exécutif au soutien de cette motion, avec votre autorisation.

Le Président TALAMONI

Nous avons commencé les opérations de vote sur cette motion, ça me paraît...

Le Président SIMEONI

On a voté sur les amendements ?

Le Président TALAMONI

Oui, mais normalement, c'est avant le vote sur les amendements qu'on intervient.

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, le Conseil exécutif soutient pleinement cette motion, mais je n'interviens pas à ce moment-là.

Le Président TALAMONI

La majorité soutient cette motion de manière générale. Chacun va s'en apercevoir au moment où nous allons voter.

Cette motion amendée par « Femu a Corsica » et non-amendée par « Per l'avvene ».

J'interroge les présidents des groupes sur le vote des élus de leur groupe.

Mme Paola MOSCA

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **POUR** cette motion : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-

SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** cette motion : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** cette motion : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

NON-PARTICIPATION pour François-Xavier CECCOLI et Isabelle FELICIAGGI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Bien que notre amendement soit rejeté, les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** cette motion, assurons et soutenons les populations arméniennes.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, **NE PARTICIPENT PAS au vote.**

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons donner le résultat.

**50 pour
8 non-participations
4 absents.**

La motion est adoptée (n° 2020/02/031).¹³

Il y a un petit changement s'agissant de la motion n° 013 amendée que j'ai déposée, le secrétariat général rectifie le vote :

33 pour ; 13 non-participations ; 15 absents.

On en prend acte.

Il y avait une motion également présentée par Petr'Antone TOMASI dont il nous disait qu'elle ne pouvait pas être renvoyée.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Président, il en est de même pour...

Le Président TALAMONI

On va donner la parole à Petr'Antone TOMASI et ensuite, on verra pour les autres, si vous le voulez bien.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Oui, parce que la mienne non plus ne peut pas être retoquée, elle l'a déjà été la dernière fois.

Le Président TALAMONI

D'accord, mais comme il s'exprimé en premier, ce n'est pas pour favoriser le groupe « Corsica libera », je n'ai pas l'habitude de le faire, mais comme il s'était exprimé en premier, je vais donner à M. TOMASI l'occasion de présenter sa motion.

¹³ Délibération N° 20/179 AC

Vous avez la parole.

* **Motion n° 2020/O2/030** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et Petr'Antone TOMASI : **revalorisation salariale des personnes des services sociaux et médicosociaux de la Fonction Publique Hospitalière**

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, nous avons eu l'occasion ces derniers mois, et aujourd'hui encore, de saluer l'engagement et le dévouement de l'ensemble des personnels soignants, quel que soit leur statut, quel que soit leur lieu d'exercice de leur mission. Cette motion s'inscrit une fois de plus dans cette philosophie alors que la crise sanitaire connaît un nouveau rebond.

Nous avons eu l'occasion dans cette Assemblée, le Président de l'Assemblée et le Président de l'Exécutif notamment, de faire remonter un certain nombre d'observations ou de contributions lors du Ségur de la santé. Ce Ségur de la santé a abouti au mois de septembre dernier à une revalorisation salariale au bénéfice des agents de la Fonction publique hospitalière.

Or, le décret qui a été pris par le premier ministre exclut expressément de cette revalorisation les personnels exerçant leur mission au sein des services sociaux et médicosociaux. Ce qui constitue de notre point de vue une décision qui est particulièrement injuste, inique, et qui constitue une rupture d'équité entre des soignants qui exercent le même métier, qui sont tous des agents de la Fonction publique hospitalière.

En Corse, cette mesure, cette discrimination exclut et prive du bénéfice de cette revalorisation 93 agents du centre hospitalier de Corti-Tattò exerçant leur mission au sein d'une MAS (maison d'accueil spécialisée) et d'un FAM (foyer d'accueil médicalisé), c'est-à-dire dans le pôle « handicap ».

Nous avons été alertés également ces dernières heures par des agents de l'IME/SESSAD « Les Tilleuls », qui est situé sur mot commune de San Martino di Lota, si je ne m'abuse, et qui sont également dans la même situation. Ils appartiennent à la Fonction publique hospitalière au sein de structures qui exercent dans le domaine du handicap et qui sont également privés, par l'effet de ce décret, de cette mesure.

Donc, il s'agit pour l'Assemblée de Corse d'exprimer un soutien à ces agents et de demander solennellement au Premier ministre de modifier l'article 1er du décret du 19

septembre afin d'étendre le dispositif de revalorisation indemnitaire aux personnels hospitaliers exerçant leur mission au sein des services sociaux et médicosociaux, et je crois que c'est l'objet aussi d'un amendement. Et je crois qu'il est important que l'Assemblée de Corse s'exprime également en faveur de l'extension de ces mesures aux structures qui relèvent du secteur privé non lucratif, qui sont des structures qui exercent une mission d'intérêt public et qui pour l'heure sont également en dehors de cette revalorisation salariale qui n'est que justice.

J'ajoute un mot en vous disant qu'il y a un risque évident de dévalorisation de ces métiers, de demandes de mutation dans d'autres structures. Ce sont des structures qui sont en danger, à la fois « Les Tilleuls » et le site de Tattò sur Corti dont l'avenir pose également question d'une façon plus générale.

Nous pensons que c'est un moment important pour intervenir dans la mesure où il y a des négociations en cours, ça ne concerne pas que la Corse. Mais il faut que la Corse, dans le débat en cours et dans la mobilisation vis-à-vis du Gouvernement, fasse entendre sa voix dans le sens d'une mesure de justice et d'équité.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Petr'Antone TOMASI a défendu sa motion. Y a-t-il une intervention contre ? Non. Que pense le Conseil exécutif de cette motion ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait favorable, bien sûr. Je ne développerai pas car les arguments sont communs et partagés.

Le Président TALAMONI

Parfait, et tant l'heure est tardive aussi parce que là, nous avons complètement explosé les limites qui nous étaient imparties, je préfère vous le dire.

Mme Chantal PEDINIELLI

Président, à ce propos, si vous permettez, mes collègues, M. MONDOLONI et Mme PIERI, me font savoir qu'ils sont complètement déconnectés, que ça ne marche pas du tout. Donc, ils souhaitent reporter la motion n° 25 présentée par M. MONDOLONI et la

motion n° 26 par Mme PIERI, si c'était possible car nous sommes à 4 h 46 de connexion et ça lâche de partout, il me semble.

Le Président TALAMONI

Non seulement, c'est possible, mais c'est souhaitable, à mon humble avis. Nous en prenons note, ces motions sont renvoyées.

S'agissant de la motion présentée par M. TOMASI qui bénéficie du soutien du Président du Conseil exécutif, qui n'a pas reçu d'interventions contraires, nous allons la mettre aux voix.

Il y a un amendement de « Corsica libera »

M. Petr'Antone TOMASI

Il a été présenté. J'ai fait une présentation globale, intégrant l'amendement.

Le Président TALAMONI

D'accord. Donc, on ne procède qu'à un vote qui est le vote de la motion amendée par son auteur.

Je demande aux présidents des groupes comment votent leurs élus.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **POUR** cette motion : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** cette motion : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** cette motion : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

François-Xavier CECCOLI et Isabelle FELICIAGGI votent **POUR** cette motion.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** cette motion.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI votent **POUR** cette motion.

Le Président TALAMONI

Merci.

La motion amendée est adoptée à l'unanimité. (n°2020/180)¹⁴

Nous passons à la motion n° 27. Mme COGNETTI-TURCHINI a la parole pour présenter sa motion.

* **Motion n°2020/O2/027** déposée par le groupe Andà Per Dumane : **fracture rurale**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

¹⁴ Délibération N° 20/180 AC

Considérant que la Corse est un territoire essentiellement rural, que la crise économique majeure liée à la pandémie, que le monde rural est essentiellement composé de très petites communes, que l'ensemble de ces communes disposent de ressources limitées, que ces communes sont regroupées en établissements publics de coopération intercommunale, que ces EPCI ont pour mission première le développement économique qui est une compétence renforcée de la Collectivité de Corse,

Considérant que ces EPCI ont été impactés par la crise économique et par la récurrence de la crise des déchets, qu'in fine ce sont les communes qui portent une charge financière lourde lors de cette crise, que ces collectivités sont avant tout la première ligne de la démocratie et qu'elles sont le lien réel et concret entre le peuple et ses élus,

Considérant que cette première ligne a démontré toute sa pertinence au plus fort de l'épidémie liée à la COVID-19, que cette fragilité financière est une conséquence directe d'évènements autant conjoncturels comme la crise économique, que structurels comme la crise des déchets, que la Collectivité de Corse est le premier partenaire de ces collectivités, qu'une non-prise en compte de ces éléments factuels accentuera la fracture rurale,

Souhaite que l'Assemblée de Corse entende les inquiétudes du monde rural,

Mandate le Président du Conseil exécutif pour évaluer les conséquences économiques et financières des éléments sus cités, pour les collectivités.

Dit que cette analyse fera l'objet d'une présentation en commission des finances, que cette évaluation ne saurait excéder un mois afin de répondre rapidement à la crise et que sera présenté dans un délai ne pouvant excéder deux mois un rapport établissant un fonds d'aide exceptionnel borné dans ses montants et dans le temps.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Est-ce qu'il y a une intervention contre cette motion ? Je demande à l'Exécutif ce qu'il pense de la motion.

Le Président SIMEONI

C'est Jean BIANCUCCI qui au sein du Conseil exécutif est plus spécifiquement en charge de ces questions.

Sur le principe, nous sommes d'accord. Les considérants n'engagent pas l'Assemblée, on pourrait toujours discuter sur tel ou tel portion de phrase que nous n'aurions pas rédigée de cette façon. Mais l'essentiel, c'est le dispositif.

Je suis tout à fait d'accord sur le dispositif, avec une seule limite, « dans un délai de 2 mois, instituer un fonds d'aide exceptionnelle » ça risque d'être difficile et surtout ça risque de surajouter un dispositif qui ne sera peut-être pas le plus adapté. On a déjà un certain nombre de règlements et on essaie précisément de les faire converger ou de les simplifier.

J'ai envie de vous suggérer, ma Chère collègue, de modifier en disant « que sera présenté dans un délai ne pouvant excéder deux mois un rapport faisant le bilan et proposant des pistes de solutions opérationnelles rapidement ». Ensuite, on voit ensemble en fonction de ce qui nous a été dit par les intercommunalités, les acteurs des terrains et en intégrant ça dans notre vision commune pour les communes, intercommunalités, et autres.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Très bien, Président, ça me convient parfaitement. D'abord, la mise en place du budget dans les Interco, car elles ont été gravement impactées par la crise des déchets et il nous est difficile de faire des prévisions budgétaires. Donc, plus vite on le fait, mieux c'est.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La seule chose, c'est qu'il vaudrait mieux que l'on considère que c'est vous qui amendiez votre propre motion de manière à ce que l'on ne procède qu'à un seul vote.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Tout à fait. Je l'amende sur les propos qu'a tenus le Président de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Chacun a entendu ce que le Président de l'Exécutif vient de dire. C'est un amendement que Mme COGNETTI-TURCHINI apporte à sa propre motion. On vote donc

une seule fois et j'interroge les groupes pour savoir comment se positionnent leurs membres.

M. Hyacinthe VANNI

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », après les précisions du Conseil exécutif et la motion amendée, votent **POUR** : Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Muriel FAGNI, Frédérique DENSARI.

M. Petr'Antone TOMASI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** la motion ainsi amendée : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** la motion amendée : Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

François-Xavier CECCOLI et Isabelle FELICIAGGI, votons **POUR** cette motion.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** cette motion.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI votent **POUR** cette motion.

Le Président TALAMONI

Merci.

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité. (n°2020/02/027)¹⁵

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci à tous !

Mme Juliette PONZEVERA

Il reste ma motion, M. le Président.

M. Julien PAOLINI

M. le Président, il y avait aussi la motion n° 23, « départ contre les incendies », qui était également portée par les autres groupes. Il est peut-être préférable de reporter la motion à la prochaine session, même si elle a déjà été reportée une fois. C'est ce que je propose avec l'accord des autres groupes.

Le Président TALAMONI

Merci. Là, franchement, on va commencer à être juste.

Juliette PONZEVERA a la parole pour défendre sa motion.

* **Motion n° 2020/O2/028** déposée par Mme PONZEVERA (nouvelle rédaction) : **généralisation d'un dispositif relatif à la simplification de la prise en charge des déplacements médicaux, prenant en compte le maintien d'un service public de proximité et les spécificités de la Corse**

¹⁵ Délibération N° 20/181 AC

Mme Juliette PONZEVERA

Merci, M. le Président.

Cette motion consiste à généraliser un dispositif relatif à la simplification de la prise en charge des déplacements médicaux, prenant en compte le maintien d'un service public de proximité et les spécificités de la Corse.

Les déplacements médicaux constituent une problématique importante liée au retard considérable et à la faiblesse de l'offre de santé en Corse, en raison notamment de l'absence de CHU et aux difficultés liées à l'insularité.

Les déplacements aériens des assurés de Corse qui doivent recevoir des soins qui ne peuvent être effectués sur l'île, représentent la quasi-totalité des vols nationaux pour raisons médicales.

Seule la Corse est concernée par une volumétrie aussi importante ce qui entraîne des répercussions financières lourdes sur les budgets des malades et de leurs familles.

Le 2 janvier 2015 une convention a été signée entre la CPAM du Cismonte et « Air Corsica », qui permet une procédure nettement simplifiée en termes de réservation, modification ou annulation des vols, une économie conséquente sur les frais de gestion pour la CPAM, du fait du statut de l'agence « Air Corsica », également transporteur régional délégué de service public et une qualité du service de proximité et d'accompagnement très appréciée par le public concerné.

En 2019, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a confié la gestion des déplacements de l'ensemble du territoire national Français à une agence de transport basée sur le continent.

La direction de la CPAM du Pumonté a accepté d'être caisse pilote pour ce nouveau dispositif, durant 4 années, pour ses bénéficiaires.

Ce dispositif contraint les usagers du Pumonté à s'adresser à des services implantés à l'extérieur de l'île, ce qui porte atteinte aux fondamentaux d'un service public de proximité.

Donc, l'Assemblée de Corse :

Interpelle la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la Direction de la CPAM du Pumontu sur cette question.

Demande à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, d'intégrer les facteurs liés à l'insularité et à la spécificité de l'offre de soins en Corse.

Demande à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, d'examiner également avant toute décision, la pertinence du modèle en vigueur dans le Cismonte, lequel a démontré son efficacité et sa capacité à garantir une haute qualité de service de proximité et d'accompagnement.

Demande que soit associées l'Assemblée de Corse à travers le Comité de suivi des Déplacements Médicaux Urgents et la Commission des Politiques de Santé, à toutes les réflexions qui seront portées sur cette thématique.

Mandate le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Y a-t-il une intervention contre ? Il n'y en a pas. Quelle est la position du Conseil exécutif ?

Mme Laura-Maria POLI

M. le Président, ce n'est pas du tout contre, bien au contraire, mais j'avais eu Vannina ANGELINI-BURESI qui, avec Juliette et Danielle ANTONINI, et d'autres membres de la commission « santé » et également des déplacements médicaux, ont travaillé ensemble à cette motion. Mme ANGELINI-BURESI souhaitait que le groupe « Corsica libera » soit associé à cette motion.

Le Président TALAMONI

Bien. J'interroge Juliette PONZEVERA pour savoir...

Mme Anne TOMASI

Si je puis me permettre, M. le Président, que vous interrogiez Mme PONZEVERA une fois pour toutes, le PNC souhaite également être associé à cette motion puisque nous avons participé aux travaux de rédaction de ladite motion.

Le Président TALAMONI

D'accord. J'interroge Juliette PONZEVERA sur ces demandes de jonction des groupes « PNC » et « Corsica libera » à cette motion.

Mme Juliette PONZEVERA

Oui, c'est bien volontiers que j'intègre les autres groupes de la majorité avec qui nous avons travaillé.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Egalement, si c'est possible, le groupe « Andà per dumane » avec l'intervention de Mme RIERA et Mme COGNETTI en commission également.

Mme Christelle COMBETTE

Président, je voulais faire effectivement la même demande dans la mesure où on a tous participé, on fait partie de la commission « déplacements médicaux », je pense que ça serait bien et un signal important que tous les groupes puissent porter cette motion dans la mesure où elle va dans le bon sens et que nous avons tous travaillées pour la rédaction de cette motion ou accompagné Juliette dans la rédaction de cette motion. Merci.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Président, dans un souci de sécurité, je souhaiterais que ni moi, ni les membres du conseil de surveillance d'« Air Corsica » ne participent au vote sur cette motion.

Le Président TALAMONI

Je crois que c'est un souci qu'il est tout à fait opportun de manifester.

On va demander au moment du vote de faire exactement comme nous l'avons fait pour la motion que nous avons examinée il y a une heure, à savoir qu'il faudra que les élus qui parlent au nom de leur groupe ne citent que les élus ne faisant pas partie d'« Air Corsica ». Nous faisons la même chose.

Mme Rosa PROSPERI

Président, pourriez-vous rappeler quels sont les élus, parce que c'était Petr'Antone TOMASI qui avait cette information et je prends le relai et donc, ce serait bien de les citer à nouveau.

Le Président TALAMONI

Je vais vous donner lecture de la liste, si je la retrouve...

Mme Isabelle FELICIAGGI

Président, excusez-moi, je souhaiterais que mon groupe participe également, puisque je crois que c'est Pierre GHIONGA qui doit faire partie... mais je ne peux pas voter et donc c'est un peu compliqué.

Le Président TALAMONI

Alors, pour faire les choses dans l'ordre, je vais interroger Juliette PONZEVERA sur les nouvelles demandes d'adhésion des groupes à sa motion. Etes-vous d'accord pour intégrer les demandes des groupes de l'opposition à votre motion ?

Mme Juliette PONZEVERA

Bien entendu, favorable à l'intégration de tous les groupes.

Le Président TALAMONI

Parfait.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Président, je reprends la parole, excusez-moi, pour pouvoir voter, il faudrait que quelqu'un prenne le pouvoir de M. CECCOLI puisqu'il reste plus que lui pour le groupe pour voter.

Le Président TALAMONI

D'accord. Qui veut prendre son pouvoir ?

Mme Juliette PONZEVERA

M. le Président, je peux prendre le pouvoir.

Le Président TALAMONI

Très bien, Mme PONZEVERA prend le pouvoir de M. CECCOLI.

Alors, ne peuvent pas voter : M. VANNI, Mme CASANOVA-SERVAS, Mme FAGNI, Mme CASALTA, Mme TOMASI, M. LEONETTI, Mme POLI-ANDREANI, Mme COMBETTE, M. MONDOLONI, Mme FELICIAGGI, M. ORSUCCI.

Vous avez donc noté les noms des élus que vous devez rayer de la liste que vous allez lire au moment où je vous interrogerai, c'est-à-dire dans quelques secondes.

A présent, nous allons voter sur cette motion.

Le Président SIMEONI

Juste pour dire que le Conseil exécutif est favorable à la motion.

Le Président TALAMONI

Le Conseil exécutif est favorable ! Nous n'en attendions pas moins de vous !

J'interroge les groupes.

Mme Paola MOSCA

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **POUR** : Nadine NIVAGGIONI, Guy ARMANET, Anne-Laure SANTUCCI, Marcel CESARI, Paola MOSCA, Louis POZZO di BORGIO, Juliette PONZEVERA, Romain COLONNA, Julien PAOLINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques LUCCHINI, Danielle ANTONINI, Fabienne GIOVANNINI, Frédérique DENSARI.

Mme Rosa PROSPERI

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** cette motion : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Rosa PROSPERI

M. Pierre POLI

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** cette motion : Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Joseph PUCCI, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI.

Le Président TALAMONI

Mme FELICIAGGI, ça n'est pas possible et donc, je demande au groupe « Per l'avvene » la position de ses membres.

Mme Chantal PEDINIELLI

Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** cette motion.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI votent **POUR** cette motion.

Le Président TALAMONI

Merci.

La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité des votants (15 absents) (n° 2020/02/028)¹⁶.

Nous avons épuisé la liste des motions qui devaient être retenues absolument. Les autres sont renvoyées.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre contribution. Nous avons bien travaillé. Nous allons nous quitter.

La séance va être suspendue. Merci. *La séance est levée à 19 H 25.*

¹⁶ Délibération N° 20/182 AC

ANNEXES

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE**

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
RIUNIONE DI I 5 È 6 DI NOVEMBRE DI U 2020

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2020

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 2020/O2/303

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Cette inscription complémentaire, d'un montant conséquent, doit permettre à la Collectivité de Corse d'anticiper la mise en œuvre du Plan de Relance « Corsica Rilancia » dans le domaine des infrastructures routières.

Ainsi, elle vise, dès à présent et sans attendre le vote du BP 2021, à partir des nouveaux outils juridiques à notre disposition (divers accords-cadres à bons de commande récemment notifiés) :

- D'une part, à engager les actions de maintenance prioritaires du réseau, notamment pour ce qui concerne le réseau routier ex-départemental assurant la desserte de l'intérieur et de la montagne, dont une partie est historiquement dégradée, voire catastrophique, dans différents territoires ;
- D'autre part, à assurer un renforcement de la commande publique profitant à l'activité économique du BTP durement fragilisée, comme l'ensemble des secteurs économiques, par la crise du Covid-19.

Enfin, elle a également pour objectif l'engagement d'opérations urgentes et imprévues en matière de sécurité, diagnostiquées grâce à un travail d'initiative et d'audit engagé dès la création de la Collectivité de Corse par ses services

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le présent amendement modifie la proposition du budget supplémentaire 2020 (budget principal).

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget principal est modifié comme suit :

En section d'investissement :

Dépense :

En autorisation de programme :

- L'autorisation de programme 1121 « Ex-Voirie départementale », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe V « Améliorer les équipements structurants et l'offre de services », la politique V.B « Les infrastructures routières », la compétence 112 « Ex-Voirie départementale », prévue à hauteur de 12 000 000 € est augmentée de 8 000 000 €, ce qui porte son montant à 20 000 000 €.
- L'autorisation de programme 1132 « Ex-Voirie territoriale », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe V « Améliorer les équipements structurants et l'offre de services », la politique V.B « Les infrastructures routières », la compétence 113 « Ex-Voirie territoriale », prévue à hauteur de 12 000 000 € est augmentée de 8 000 000 €, ce qui porte son montant à 20 000 000 €.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
RIUNIONE DI I 5 È 6 DI NUVEMBRE DI U 2020****2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2020****BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE***Rapport n° 2020/O2/303***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le présent amendement modifie la proposition du budget supplémentaire 2020 (budget principal).

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget supplémentaire est modifié comme suit :

En section d'investissement :

Dépense :

En autorisation de programme et en crédit de paiement:

- L'autorisation de programme 3143 « Chartes urbaines – ANRU PRU – Politique de la ville », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires », la compétence 314 « Aides aux communes et groupements », prévue à hauteur de 3 800 000 € au BP+BS 2020 est augmentée de 306 000 € au présent amendement au BS 2020, ce qui porte son montant à 4 106 000 €.

- L'autorisation de programme 3146 « Fonds de territorialisation », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires », la compétence 314 « Aides aux communes et groupements », prévue à hauteur de 6 000 000 € au BP+BS 2020 est augmentée de 3 000 000 € au présent amendement au BS 2020, ce qui porte son montant à 9 000 000 €.
- L'autorisation de programme 3147 « Fonds de solidarité territorial », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires », la compétence 314 « Aides aux communes et groupements », prévue à hauteur de 8 000 000 € au BP+BS 2020 est réduite de 3 306 000 € au présent amendement au BS 2020, ce qui porte son montant à 4 694 000 €.
- L'autorisation de programme 3142 « Equipements collectifs communaux », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique IV.B « Les aides aux communes, intercommunalités et territoires », la compétence 314 « Aides aux communes et groupements », prévue à hauteur de 20 000 000 € au BP+BS 2020 est augmentée de 5 000 000 € au présent amendement au BS 2020, ce qui porte son montant à 25 000 000 €.

En crédit de paiement :

- Les crédits de paiement sur le programme 3133 « Comité de massif », qui s'inscrivent dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer en faveur du développement du territoire », la politique IV.A « La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne », la compétence 313 « Développement rural et territorial », prévus à hauteur de 7 700 000 € au BS 2020 sont diminués de 4 890 872 € au présent amendement, ce qui portent leur montant à 2 809 128 €.

Motif :

Le redéploiement d'autorisations de programme (AP) au sein de l'Axe IV « Œuvrer pour le développement du territoire » d'un montant de 3 306 000 euros permet d'individualiser des dossiers avant la fin de l'exercice 2020. Ces transferts d'AP concourent à la relance de l'économie en permettant à des projets portés par des communes ou des intercommunalités de pouvoir démarrer dans les meilleurs délais.

L'augmentation des AP sur le programme 3142 permet d'individualiser les demandes d'aides transmises par les communes et les intercommunalités avant la fin de l'exercice 2020. Ces AP supplémentaires concourent à la relance économique des territoires.

La baisse des crédits de paiement en section d'investissement s'explique principalement par la réimputation des aides « Covid 19 » en section de fonctionnement (Cf. voir infra).

En autorisation de programme :

- L'autorisation de programme 3134 « Syndicat départemental des énergies », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer pour l'aménagement du territoire », la politique IV.A « La politique en faveur de l'intérieur et de la montagne », la compétence 313 « Développement rural et territorial », non valorisée au BP+BS 2020 est augmentée de 5 400 000 € au présent amendement au BS 2020, ce qui porte son montant à 5 400 000 €.

Motif :

Les statuts du Syndicat d'énergie de Corse-du-Sud ont été modifiés par arrêté préfectoral n°2A-2020-01-15-005 en date du 15 janvier 2020.

L'article 7 des statuts dispose désormais que « (...) le SDE pourvoit à ses dépenses à l'aide de ressources (...) notamment : De la CDC, notamment la totalité du produit de la taxe anciennement départementale sur la consommation finale d'électricité et ce dans le cadre d'une convention relative à la participation financière statutaire de la CDC, au fonctionnement et à l'investissement du Syndicat. Il est opportun de préciser que le résultat de ce produit sera abondé conformément aux engagements pris par le Département de Corse-du-Sud. Des moyens humains pourront être mis à disposition du Syndicat et ce à titre gratuit. Ces ressources sont d'ordre statutaire et doivent être d'un montant équivalent pour les 2 collèges de collectivités adhérentes ».

Il est ainsi proposé d'inscrire les AP correspondantes sur le programme 3134 du budget de la Collectivité de Corse. Il est néanmoins précisé que ces AP ne pourront faire l'objet d'une affectation puis d'un paiement que lorsque la convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec ce partenaire extérieur conformément à l'article 7 précité.

Programme	Libelle	AP	CP
3143	Chartes urbaines - ANRU PRU - Politique de la ville	306 000,00	-
3133	Comité de massif	0	- 4 890 872 €
3146	Fonds de territorialisation	3 000 000,00	-
3147	Fonds de solidarité territorial	-3 306 000,00	-
3142	Equipements collectifs communaux	5 000 000,00	
3134	Syndicat départemental des énergies	5 400 000,00	
	Total	10 400 000,00	- 4 890 872 €

Le montant total des AP nouvelles inscrites au BS 2020 augmente de 10 400 000 euros et les crédits de paiement sont diminués de 4 890 872 €.

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
RIUNIONE DI I 5 È 6 DI NUVEMBRE DI U 2020

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2020

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 2020/O2/303

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le présent amendement modifie la proposition du budget supplémentaire 2020 (budget principal).

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget supplémentaire est modifié comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépense :

En autorisation d'engagement :

- L'autorisation d'engagement 4128 « Fonctionnement général des EPLE », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.A « L'enseignement et la formation », la compétence 421 « Enseignement primaire et secondaire », prévue à hauteur de 7 600 000 € au BP+BS

2020 est augmentée de 170 000 € au présent amendement au BS 2020, ce qui porte son montant à 7 770 000 €.

Motif :

Le financement du fonctionnement des collèges et des lycées est une compétence obligatoire de la Collectivité de Corse. Plus de 7,5 M€ sont ainsi consacrés à cette mesure chaque année.

Au printemps, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement impacté le budget des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) à travers des dépenses exceptionnelles, mais également, pour certains, la diminution de leurs recettes (restauration et perte des stocks alimentaires).

Notre Assemblée a donc été dans l'obligation d'attribuer des subventions exceptionnelles à certains établissements. Le nouveau confinement lié à la seconde vague de contamination a entraîné l'éviction de nombreux agents techniques. Malgré l'affectation de personnels contractuels, plusieurs établissements ont dû faire appel à des prestataires privés afin de fournir les repas aux élèves ou assurer le nettoyage des locaux.

Ces nouvelles dépenses entraînent des charges supplémentaires imprévues que certains EPL ne peuvent assumer sans une aide complémentaire de la Collectivité de Corse.

Le montant total de l'AE nouvelles inscrites au BS 2020 au programme 4128 est ainsi porté à 200 000 €.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
RIUNIONE DI I 5 È 6 DI NUVEMBRE DI U 2020
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 5 ET 6 NOVEMBRE 2020

**INSTAURATION D'UN TARIF PREFERENTIEL
DANS L'AERIEN POUR LES PERSONNES
AYANT UN CENTRE D'INTERETS MATERIELS
ET MORAUX EN CORSE (CIMM)**

(Motion n° 2020/E6/013)

AMENDEMENT N°1

DÉPOSE PAR : Le Conseil exécutif de Corse

Après « **L'ASSEMBLÉE DE CORSE** »

REMPACER

« **DEMANDE** au Président de Conseil exécutif de Corse de mettre en place, à l'occasion de la tarification entrant en vigueur le 25 mars 2020 dans le transport aérien, un tarif préférentiel au bénéfice des personnes pouvant se prévaloir d'avoir, dans l'île, le Centre de leurs Intérêts Matériels et Moraux.

DIT qu'au cas particulier, le CIMM serait défini en prenant en compte les critères suivants (non cumulatifs) :

- être né en Corse,
- avoir effectué l'équivalent d'un cycle (trois ans) de sa scolarité obligatoire en Corse,
- avoir au moins un ascendant (parents et/ou grands-parents) né en Corse,
- avoir la sépulture d'un ou plusieurs de ses ascendants (parents et/ou grands-parents) en Corse. »

PAR

« **PREND ACTE** du travail d'ores et déjà engagé par le Conseil exécutif de Corse, en concertation avec la compagnie aérienne Air Corsica, pour mettre en œuvre sans délai un tarif préférentiel au bénéfice de la diaspora ;

PREND ACTE du travail engagé par le Conseil exécutif de Corse pour permettre la mise en œuvre pérenne, dans des conditions juridiques et budgétaires sécurisées, d'un tarif préférentiel au bénéfice des personnes résidant à titre principal hors de Corse, mais ayant un lien pérenne avec l'île, ceci en incluant dans le champ des options possibles la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » telle que prévue par le droit administratif français ;

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse d'étudier de façon privilégiée la notion de CIMM ;

PROPOSE la possibilité de mettre en œuvre les critères tels que déjà validés par le passé par l'Assemblée de Corse, à savoir :

- être né en Corse,
- avoir effectué l'équivalent d'un cycle (trois ans) de sa scolarité obligatoire en Corse,
- avoir au moins un ascendant (parents et/ou grands-parents) né en Corse,
- avoir la sépulture d'un ou plusieurs de ses ascendants (parents et/ou grands-parents) en Corse. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOpte

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 5 ET 6 NOVEMBRE**

**REVALORISATION SALARIALE DES
PERSONNELS DES SERVICES SOCIAUX ET
MEDICO-SOCIAUX DE LA FONCTION
PUBLIQUE HOSPITALIERE**

Motion N° 2020/O2/030

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

AJOUTER les considérants suivants :

CONSIDERANT qu'en Corse, sont concernés par cette situation d'iniquité et sont donc exclus du dispositif de revalorisation salariale :

- 93 agents du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de Corti-Tattò. Ceux-ci exercent leurs missions au sein du pôle handicap de Tattò dans le cadre de la Maison d'accueil spécialisée (MAS) et du Foyer d'accueil médicalisé (FAM). En outre, par-delà l'injustice que cette discrimination salariale induit au plan social, la distorsion salariale au sein d'un même établissement entre les métiers du pôle handicap et ceux des autres pôles hypothèque l'avenir du site de Tattò

- 45 agents de l'IME/SESSAD « Les Tilleuls ».

CONSIDERANT que pour l'heure, ces mesures ne prennent pas en compte les salariés du secteur privé non lucratif.

CONSIDERANT que ces agents exercent des missions d'intérêt public et constituent un maillon essentiel de la chaîne de soins et d'accompagnement dans le domaine de la dépendance et du handicap.

Après « l'Assemblée de Corse exprime son soutien aux agents du CHI Corti-Tattò », **AJOUTER** à la suite « *et de l'IME/SESSAD « Les Tilleuls » mobilisés* »

AJOUTER un dernier item « *Se prononce pour l'extension de ces mesures aux structures relevant du secteur privé non lucratif.* »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOpte